



This PDF is provided by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an officially produced electronic file.

Ce PDF a été élaboré par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'une publication officielle sous forme électronique.

Este documento PDF lo facilita el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un archivo electrónico producido oficialmente.

جرى إلكتروني ملف من مأخوذة وهي والمحفوظات، المكتبة قسم ، (ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد من مقدمة PDF بنسق النسخة هذه رسمياً إعدادة.

本PDF版本由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案服务室提供。来源为正式出版的电子文件。

Настоящий файл в формате PDF предоставлен библиотечно-архивной службой Международного союза электросвязи (МСЭ) на основе официально созданного электронного файла.

LIVRE 2

UIT-T

Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

FLORIANÓPOLIS, 5-14 OCTOBRE 2004

Rapports de l'Assemblée

Liste des participants
et liste des documents

UIT-T

Livre 2

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Florianópolis, 5-14 octobre 2004

Rapports de l'Assemblée

**Liste des participants
et liste des documents**

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

© UIT 2004

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications

(Florianópolis, 2004)

Livre 2

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Partie 1 – Organisation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications	1
Partie 2 – Rapports des séances plénières	3
Partie 3 – Rapports des commissions à la plénière.....	27
Partie 4 – Rapport de réunion des commissions.....	49
Partie 5 – Rapport du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications	87
Partie 6 – Liste finale des participants.....	149
Partie 7 – Liste finale des documents de l'AMNT-04	173

1 – Organisation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications

(Florianópolis, 2004)

1.1 L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications a siégé à Florianópolis (Brésil) du mardi 5 octobre au jeudi 14 octobre 2004. Les séances se sont tenues au Centre de conférences de Florianópolis.

Soixante-douze Etats Membres et 48 Membres de Secteur ont participé aux travaux. Au total, 475 participants ont assisté aux réunions.

1.2 Président, Vice-Présidents et Secrétaire de l'Assemblée

Président:	M. S. PINHEIRO (Brésil)
Vice-Présidents:	S.E. M. D. GROSS (Etats-Unis)
	M. A. DE BONO (Malte)
	M. A. N. SVECHNIKOV (Fédération de Russie)
	M. M. FALL (Sénégal)
	M. K. WEN (Chine)
	M. N. KISRAWI (République arabe syrienne)
Secrétaire:	M. Y. UTSUMI (Secrétaire général, UIT)

1.3 Commissions de l'Assemblée

1.3.1 Commission 1 – Commission de direction

Composée du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des autres Commissions.

Secrétaire de la Commission 1 et de la séance plénière:	M. R. SCHOLL
Assisté par:	M. S. TANAKA

1.3.2 Commission 2 – Contrôle budgétaire

Président:	M. B. GRACIE (Canada)
Vice-Présidents:	M. H. MEIERHOFER (Allemagne)
	M. V. D. DINH (Viet Nam)
Secrétaire:	M. C. SANCHEZ
Assisté par:	M. T. PEREWOSTCHIKOW

1.3.3 Commission 3 – Méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Président:	M. F. BIGI (Italie)
Vice-Présidents:	M. Y. MAEDA (Japon)
	M. B. KHADIRI (Maroc)
Secrétaire:	M. P. ROSA
Assisté par:	M. G. SEBEK et M. A. ODEDRA

1.3.4 Commission 4 – Organisation et programme de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Président: M. P. MASAMBU (Ouganda)
Vice-Présidents: M. J. VISSER (Canada)
M. K.-S. PARK (Rép. de Corée)
Secrétaire: M. S. CAMPOS NETO
Assisté par: M. M. NIIYA et Mme T. KURAKOVA

1.3.5 Commission 5 – Infrastructure des réseaux de télécommunication

Président: M. J.-Y. MONFORT (France)
Vice-Présidents: M. H. BERTINE (Etats-Unis)
M. R. POMPONI (Italie)
M. O. GOFAIZEN (Ukraine)
Secrétaire: Mme J. KATONA KISS
Assistée par: M. Y.-H. CHOE

1.3.6 Commission 6 – Services de télécommunication et questions liées à la tarification

Président: M. R. THWAITES (Australie)
Vice-Président: M. C. MERCHÁN ESCALANTE (Mexique)
Secrétaire: M. R. HILL
Assisté par: M. S. TANAKA

1.3.7 Commission 7 – Commission de rédaction

Président: Mme M.-T. ALAJOUANINE (France)
Vice-Présidents: M. V. AFFLECK (Royaume-Uni)
M. A. FERNANDEZ-PANIAGUA (Espagne)
Secrétaire: M. F. CANTERO
Assisté par: M. S. TRABULSI et M. A. PITT

2 – Rapports des séances plénières

(Florianópolis, 2004)

Cérémonie inaugurale

Mardi 5 octobre 2004, de 11 heures à 11 h 40

Président: M. José Leite Pereira Filho (Brésil) (Doyen de l'Assemblée)

Puis: M. Savio Pinheiro (Brésil)

Après l'hymne national brésilien, le **Président d'Anatel, M. Pedro Jaime Ziller de Araújo**, a souhaité la bienvenue aux délégués à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications à Florianópolis (Brésil) et a déclaré ouverte l'AMNT.

Son Excellence le Maire de Florianópolis, Mme Angela Amin, a souhaité la bienvenue aux délégués et déclaré que Florianópolis, capitale de Santa Catarina, était heureuse de recevoir les participants à l'AMNT. Elle a formulé le vœu que les délégués gardent un bon souvenir de la ville, de sa diversité et de sa beauté naturelle.

Son Excellence le Gouverneur de Santa Catarina, M. Luiz Henrique da Silveira, a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a déclaré qu'aujourd'hui nous vivons une ère nouvelle, celle du savoir. L'information se démocratise toujours davantage, grâce à des techniques comme la télévision ou l'Internet. Il a formulé le vœu que les décisions de l'Assemblée facilitent l'accès des pays les moins avancés au nouveau savoir scientifique et technique, pierre angulaire d'une société juste et prospère.

M. Paulo Lustosa da Costa, représentant le Ministère des communications du Brésil, a fait observer dans son allocution de bienvenue qu'une société démocratique a besoin d'un service universel. Le Brésil a fait de grands pas sur la voie de la fourniture de services de télécommunication à ses citoyens. On y dénombre aujourd'hui quelque 60 millions de lignes fixes et 74 millions de téléphones mobiles. L'UIT a un rôle important à jouer pour faire en sorte que tout un chacun bénéficie des avantages des services de télécommunication.

L'allocution d'ouverture du **Secrétaire général de l'UIT, M. Yoshio Utsumi**, est reproduite dans l'Annexe 1.

M. Paulo Lustosa da Costa et le **Directeur régional du Service postal brésilien, M. José Carlos Amorim**, ont lancé, en présence de M. Pedro Jaime Ziller de Araújo et M. Yoshio Utsumi, un timbre commémorant l'AMNT-04.

Annexe 1

Allocution d'ouverture

M. Yoshio UTSUMI
Secrétaire général de
l'Union internationale des télécommunications

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à tous les délégués à cette Assemblée et de remercier tout particulièrement nos hôtes brésiliens pour leur cordiale et généreuse hospitalité.

Une année ne s'est pas encore écoulée depuis le Sommet mondial sur la société de l'information qui a réuni à Genève 50 chefs d'Etat et tous les grands noms de l'industrie et de la société civile.

Ce Sommet, organisé par l'UIT au nom de l'ensemble des institutions du système des Nations Unies, a défini pour la première fois dans l'histoire de l'humanité une vision commune de l'avenir d'une société de l'information. Les leaders du monde entier ont été unanimes à reconnaître l'importance du rôle que peuvent jouer les technologies de l'information et de la communication dans le développement de l'humanité. Ils se sont également entendus sur les principes fondamentaux qui doivent régir cette future société de l'information, s'engageant à réduire la fracture numérique en prenant les mesures nécessaires, afin que tous les habitants de la planète puissent bénéficier des TIC. Ces efforts déboucheront sur une société plus juste et plus équitable.

Le Sommet a par ailleurs renforcé la mission essentielle de l'UIT, qui depuis près de 140 années aide le monde à communiquer.

La Déclaration de principes adoptée par le Sommet a souligné l'importance de la normalisation, mais elle a aussi fait apparaître que l'UIT doit modifier son approche de la normalisation.

Tout au long de l'histoire de l'Union, pour ainsi dire, les activités de normalisation sont demeurées relativement simples. Depuis qu'Alexander Graham Bell a montré au monde qu'il était possible de transmettre la voix humaine par l'intermédiaire d'impulsions électriques, c'est la propagation des signaux vocaux, au voisinage de 3,4 kHz, qui a dicté la nature de notre travail. Les activités de normalisation tendaient à l'élaboration de protocoles communément acceptés, propres à assurer la compatibilité des réseaux dans le domaine ainsi délimité.

Mais aujourd'hui, de nouvelles méthodes permettant de résoudre de façon très économique les différences de protocole entre technologies sont inventées presque quotidiennement. Ainsi, d'innombrables protocoles, technologies et entreprises coexistent sans aucun problème.

Et aujourd'hui, le marché des télécommunications n'est plus limité à la voix humaine. Quand on parle de télécommunications, on évoque aussi bien les images vidéo et les échanges de données que les interactions multimédias entre les personnes et même entre les machines et les circuits électroniques. Nous commençons à peine à entrevoir l'impact potentiel de cette diversité sur notre société et sur notre économie.

La réalité de ce nouveau monde passionnant des technologies de l'information et de la communication signifie que l'UIT doit également réexaminer la façon dont elle aborde ses activités de normalisation.

A mon sens, le rôle le plus important que l'UIT peut assumer aujourd'hui consiste à élaborer entre toutes les parties prenantes: gouvernements, opérateurs, fabricants et utilisateurs, des accords mondiaux sur les nouveaux services susceptibles de constituer une infrastructure mondiale de base. Pareille entreprise est du domaine du possible, car seule l'UIT, par sa composition, rassemble tous les partenaires requis pour mener à bien cette tâche.

Lorsque nous aurons cerné, puis défini, les spécifications de ces nouveaux services, nous pourrons élaborer les technologies concurrentes qui permettront de les assurer. L'industrie aura un rôle décisif dans la mise au point des technologies qui garantiront la compatibilité entre les services et les accords.

Nous avons déjà réalisé des progrès importants en la matière. Les IMT-2000 en sont un bon exemple. En définissant les IMT-2000, l'UIT a jeté les bases de l'évolution des technologies et des réseaux de troisième génération.

Nous ne devons jamais oublier le fait que nous sommes la seule organisation intergouvernementale au monde capable de rassembler les représentants des gouvernements et de l'industrie dans la recherche d'une entente commune sur les nouveaux services de communication qui sont nécessaires.

La nature même de cette Assemblée est à l'image de cette réalité. Les représentants de l'industrie et ceux des gouvernements sont nombreux dans cette salle, et les uns comme les autres sont totalement acquis à cette vision de la société de l'information que l'UIT a contribué à définir à l'occasion de notre Sommet de Genève.

Nous devons nous projeter au-delà de la tradition des activités de normalisation de l'UIT. Nous devons définir un ordre de priorité dans nos tâches, consacrer davantage de temps à formuler pour les services de communication une vision répondant aux besoins de l'humanité. Nous ne devons gaspiller ni temps ni ressources à faire ce que d'autres peuvent faire.

Je veux croire que vous serez à la hauteur de cette tâche et qu'au cours de ces prochaines journées vous vous adapterez à la mission dont l'UIT-T est appelée à s'acquitter dans un environnement qui évolue si rapidement.

Je souhaite que vos efforts soient couronnés de succès et je vous remercie de nouveau pour votre engagement vis-à-vis de notre Union.

Première séance plénière

Mardi 5 octobre 2004, de 11 h 45 à 12 h 40

Sujets traités

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Election du Président de l'Assemblée
- 4) Allocution du Président de l'Assemblée
- 5) Allocution du Directeur du TSB
- 6) Election des Vice-Présidents de l'Assemblée
- 7) Création des Commissions (Structure de l'Assemblée)
- 8) Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions
- 9) Secrétariat des Commissions de l'AMNT-04
- 10) Hommage aux délégués décédés
- 11) Informations générales sur le secrétariat et l'organisation de l'Assemblée
- 12) Rapport du Directeur du TSB
- 13) Attribution des documents aux Commissions
- 14) Projet de programme de travail

1 Ouverture de la première séance plénière

1.1 Le Secrétaire général de l'UIT, M. Yoshio Utsumi, a annoncé que, selon les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, le Brésil avait nommé M. José Leite Pereira Filho Doyen de l'Assemblée. Il a invité M. Pereira Filho à présider l'Assemblée. Celui-ci a déclaré l'Assemblée ouverte.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour (Document OJ/1) a été adopté.

3 Election du Président de l'Assemblée

Le Doyen de l'Assemblée a annoncé que le Brésil avait nommé M. Savio Pinheiro Président de l'Assemblée. M. Pinheiro a été élu par acclamation.

4 Allocution du Président de l'Assemblée

Le Président a prononcé son allocution (voir l'Annexe 1).

5 Allocution du Directeur du TSB

Le Directeur du TSB a prononcé son allocution (voir l'Annexe 2).

6 AMNT-04 – Livre jaune 2

6 Election des Vice-Présidents de l'Assemblée

Les Vice-Présidents suivants ont été élus par acclamation:

- S.E. M. David Gross (Etats-Unis)
- M. Anthony De Bono (Malte)
- M. Andrey N. Svechnikov (Fédération de Russie)
- M. Makhtar Fall (Sénégal)
- M. Ku Wen (Chine)
- M. Nabil Kisrawi (République arabe syrienne)

7 Création des Commissions (Structure de l'Assemblée)

L'Assemblée a approuvé la structure de l'Assemblée et les mandats des commissions indiqués dans les Documents DT/1 et DT/1(Add.1).

8 Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions

L'Assemblée a élu par acclamation les Présidents et Vice-Présidents des Commissions ci-après:

Commission 2 (Contrôle budgétaire)	Président: Vice-Présidents:	M. Bruce Gracie (Canada) M. Hans Meierhofer (Allemagne) M. Van Dung Dinh (Viet Nam)
Commission 3 (Méthodes de travail de l'UIT-T)	Président: Vice-Présidents:	M. Fabio Bigi (Italie) M. Yoichi Maeda (Japon) M. Brahim Khadiri (Maroc)
Commission 4 (Organisation et programme de travail de l'UIT-T)	Président: Vice-Présidents:	M. Patrick Masambu (Ouganda) M. John Visser (Canada) M. Ki-Shik Park (Rép. de Corée) M. Sherif Guinena (Egypte)
Commission 5 (Infrastructure des réseaux de télécommunication)	Président: Vice-Présidents:	M. Jean-Yves Monfort (France) M. Herbert Bertine (Etats-Unis) M. Roberto Pomponi (Italie) M. Olega Gofaizen (Ukraine)
Commission 6 (Services de télécommunication et questions liées à la tarification)	Président: Vice-Président:	M. Richard Thwaites (Australie) M. Carlos Merchán Escalante (Mexique)
Commission 7 (Commission de rédaction)	Président: Vice-Présidents:	Mme Marie-Thérèse Alajouanine (France) M. Vincent Affleck (Royaume-Uni) M. Antonio Fernandez-Paniagua (Espagne)

9 Secrétariat des Commissions de l'AMNT-04

Le Secrétaire général a informé les participants de la composition du secrétariat de la séance plénière et des commissions, à savoir:

Secrétaire de l'Assemblée		M. Y. Utsumi
Séance plénière et Commission 1 (Commission de direction)	assisté par	M. R. Scholl M. S. Tanaka
Commission 2 (Contrôle budgétaire)	assisté par	M. C. Sanchez M. T. Perewostchikow
Commission 3 (Méthodes de travail de l'UIT-T)	assisté par	M. P. Rosa M. G. Sebek M. A. Odedra
Commission 4 (Organisation et programme de travail de l'UIT-T)	assisté par	M. S. Campos Neto M. M. Niiya Mme T. Kurakova
Commission 5 (Infrastructure des réseaux de télécommunication)	assistée par	Mme J. Katona Kiss M. Y.-H. Choe
Commission 6 (Services de télécommunication et questions liées à la tarification)	assisté par	M. R. Hill M. S. Tanaka
Commission 7 (Commission de rédaction)	assisté par	M. F. Cantero M. S. Trabulsi M. A. Pitt

10 Hommage aux délégués décédés

L'Assemblée a observé une minute de silence en hommage aux délégués décédés depuis l'AMNT-2000 (Document 75 et Addendum).

11 Informations générales sur le secrétariat et l'organisation de l'Assemblée

Le secrétariat a informé les délégués sur certains aspects pratiques de l'Assemblée.

12 Rapport du Directeur du TSB

Le Directeur du TSB a présenté les Documents 33, 34, 35, 36, 41, 42 et 64. Il a été pris note de ces documents.

La République arabe syrienne a félicité le Directeur pour les résultats obtenus. Elle a suggéré que, dans l'avenir, l'on traite explicitement, dans le rapport du Directeur, de la coopération entre les Commissions d'études de l'UIT-T et les Commissions d'études de l'UIT-D. Elle a aussi demandé au Directeur de promouvoir les intérêts des pays en développement dans les réunions de collaboration avec des organisations de normalisation comme la collaboration pour la normalisation mondiale (GSC).

13 Attribution des documents aux Commissions (Document DT/3)

L'attribution des documents (Document DT/3) a été présentée. Plusieurs pays sont intervenus, comme suit:

- Document 72: La République arabe syrienne a déclaré que le Document 72 était attribué à la Commission 6 et a demandé qu'il soit présenté en plénière. Il a été décidé qu'il serait d'abord discuté en Commission 6 et que les résultats des débats seraient présentés à la plénière.
- Document 44: Le Viet Nam a suggéré que le document ne soit pas examiné seulement par la Commission 3 mais aussi par la Commission 4. Il a été décidé de laisser le soin à la Commission 3 de transmettre le document à la Commission 4.
- Document 59: La Fédération de Russie a dit que la proposition contenue dans le Document 59, confié à la Commission 3, aurait des incidences financières et devrait donc également être discutée en Commission 2. Il a été décidé que la Commission 3 commencerait par examiner le document puis, si elle le jugeait nécessaire, le transmettrait à la Commission 2.

L'attribution des documents figurant dans le Document DT/3 a été ainsi approuvée.

14 Projet de programme de travail (Document DT/2)

Le projet de programme de travail contenu dans le Document DT/2 a été approuvé.

Annexe 1

Allocution prononcée
à la première séance plénière de l'AMNT-04
Florianópolis (Brésil), le 5 octobre 2004
par M. Savio PINHEIRO,
Président de l'AMNT-04

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi que d'assumer la présidence de cette Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications. Je vous suis reconnaissant de la confiance que vous me témoignez et m'engage à faire tout mon possible pour assurer le succès de cette réunion. Bien évidemment, je n'ignore pas les grandes difficultés qui nous attendent.

Notre tâche sera, à de nombreux égards, ardue: nous aurons, d'une part, à nous colleter avec les problèmes que posent, tous les quatre ans, la restructuration et les méthodes de travail du Secteur de la normalisation de l'UIT et, d'autre part, à résoudre ceux qui sont les corollaires des progrès réalisés dans le domaine des télécommunications, rendus possibles par l'ingéniosité de l'homme, et qui ont toujours de profondes répercussions sociales, économiques, technologiques et politiques.

Pendant 25 années environ, j'ai été associé de très près aux activités de l'UIT. Tout au long de cette période, j'ai eu la possibilité de vivre, en qualité de délégué et de chef de la délégation brésilienne, la quasi-totalité des moments importants de l'UIT. J'ai eu aussi le redoutable honneur de présider une conférence, la Réunion de préparation à la Conférence mondiale des radiocommunications de 1995 (RPC-95), diverses commissions et un nombre incalculable de groupes de travail chargés de points vraiment épineux et stratégiques de l'ordre du jour d'un grand nombre de conférences mondiales et régionales. Je reconnais d'ailleurs dans cette salle plusieurs collègues avec qui j'ai vécu des journées difficiles et mémorables à l'UIT.

Les problèmes qui se généralisent dans le monde, de plus en plus placé sous le signe du relativisme, nous entraînent toujours plus loin dans le désaccord. Mais dans leur essence, les télécommunications, aujourd'hui comme au premier jour, ont le potentiel de rassembler les habitants du monde, de favoriser le dialogue et de promouvoir le développement social et économique des peuples.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons moins de deux semaines pour traiter et résoudre les questions inscrites à l'ordre du jour de cette Assemblée. Des efforts soutenus et une compréhension mutuelle seront pour nous les clés du succès. Au reste, la prise de décision par consensus est depuis toujours un aspect fondamental du travail de l'UIT. Il faudra qu'il en soit toujours ainsi, afin que l'Union, et en particulier son Secteur de la normalisation, maintienne sa prééminence dans le monde nouveau qui se dessine et demeure totalement capable de fournir aux Etats Membres les services dont ils ont besoin.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 2

Allocution prononcée
à la première séance plénière de l'AMNT-04
Florianópolis (Brésil), le 5 octobre 2004
par M. Houlin ZHAO,
Directeur du TSB

Excellences,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord, au nom du TSB et en mon nom propre, de vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications. Je suis particulièrement heureux de me retrouver ici avec de "vieux" amis et de nombreux collègues et tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères au Gouvernement brésilien, ainsi qu'à ANATEL, de nous avoir invités à tenir notre Assemblée à Florianópolis. Vous savez sans doute que le bâtiment du CICG à Genève, où se tiennent les conférences de l'UIT, est fermé pendant un an pour cause de travaux. L'UIT a été informée de ce projet il y a deux ans. On m'a ensuite fait savoir que le bâtiment du CICG ne pourrait être utilisé pour l'Assemblée que début septembre, ce qu'il nous était pratiquement impossible d'accepter, sachant que j'ignorais à l'époque que la dernière réunion du GCNT devait être déplacée de juin à juillet en raison de la tenue tardive de la session 2004 du Conseil. Le TSB a reçu l'invitation du Brésil une semaine à peine avant la PP-02. J'ai donc été particulièrement heureux d'accepter l'invitation de ce pays et de constater que la PP-02 l'avait elle aussi acceptée à l'unanimité. Je crois que nous avons pris une bonne décision.

Je tiens à présent à exprimer mes sincères remerciements ainsi que mes félicitations à M. Pinheiro, Président de l'Assemblée. M. Pinheiro connaît particulièrement bien les activités de l'UIT et il est connu pour ses qualités de dirigeant, son efficacité et sa personnalité. J'ai été informé qu'il lui est arrivé de présider une réunion de l'UIT qui se tenait le soir – il ne s'agissait pas d'une réunion de l'UIT-T – et qui a duré jusqu'à l'aube du jour suivant. Je ne pense pas qu'il sera confronté cette fois à ce scénario et suis convaincu que sous sa direction, l'Assemblée mènera à bien avec succès ses travaux. Monsieur le Président, soyez assuré du soutien total du TSB et de celui de l'UIT tout entière, œuvrant dans un esprit d'équipe dans le cadre de l'AMNT-04.

Avec la libéralisation du marché des télécommunications, l'essor de l'Internet, la mondialisation croissante des technologies mobiles et la rapidité avec laquelle de nouvelles technologies sont mises au point, l'UIT-T a dû évoluer pour demeurer l'organisation prééminente dans le domaine de la normalisation. Ces quatre dernières années, le Secteur de l'UIT-T a appliqué avec succès une nouvelle série de méthodes de travail et de procédures d'approbation. Il a intensifié ses efforts en vue de collaborer avec d'autres organisations et forums de normalisation et a renforcé sa présence dans les Régions, en particulier dans les pays en développement. Conformément au Plan stratégique de l'UIT, l'UIT-T s'est également employé à mieux faire connaître ses travaux.

En décembre 2003, j'ai convoqué une réunion des Directeurs techniques (CTO) à Genève, parallèlement au Sommet mondial sur la société de l'information. En dépit du calendrier de travail chargé auquel ils devaient faire face à la fin de cette année, quelque 90 Directeurs techniques, accompagnés de leurs collaborateurs, représentant des membres actifs de l'UIT-T ont participé à la réunion. Les participants se sont mis d'accord sur certains principes applicables aux technologies de l'information et de la communication de la prochaine génération. Permettez-moi de vous présenter la déclaration qui a été formulée à l'issue de cette réunion et qui se lit ainsi:

- 1) Nous sommes de plus en plus convaincus que le secteur des télécommunications sort d'une période de crise.
- 2) Cette constatation s'explique par le fait qu'il existe sur le marché une demande de services résultant d'une réelle convergence des technologies de l'information, de l'informatique et des télécommunications, qui s'articule autour d'une architecture convergente.
- 3) Il faut donc disposer d'un cadre cohérent pour l'élaboration de normes.
- 4) L'UIT est particulièrement bien placée pour faciliter l'établissement de ce cadre global et la mondialisation des normes, en raison:
 - a) de son envergure mondiale;
 - b) de ses relations traditionnelles avec les opérateurs de télécommunication et les fournisseurs de services de télécommunication;
 - c) de ses liens avec les gouvernements.
- 5) L'UIT doit collaborer avec d'autres organismes de normalisation et divers forums.

Je remercie les participants à cette réunion du soutien précieux qu'ils ont apporté à l'UIT et partage assurément l'avis selon lequel la période de crise qu'ont traversée les TIC est maintenant révolue. Je souhaiterais affirmer et peux désormais le faire, ce qui n'était pas le cas à l'époque de la réunion des Directeurs techniques à Genève en décembre dernier qu'une période de renouveau des TIC s'ouvre aujourd'hui, au moment où nous sommes réunis au Brésil.

Mesdames et Messieurs, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a tenu sa première phase à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et a déclaré que "la normalisation était l'un des éléments constitutifs indispensables de la société de l'information" (phrase d'introduction du § 44 de la Déclaration de principes du SMSI). Par ailleurs, dans sa "Déclaration de principes", le SMSI a souligné que la normalisation mondiale figurait au nombre des compétences fondamentales de l'UIT dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC). Au cours des huit prochains jours, nous serons amenés à aborder un grand nombre de questions qui revêtent une importance particulière pour l'avenir du Secteur de la normalisation de l'UIT. Je forme l'espoir que l'AMNT-04 créera un nouvel environnement dans lequel les Etats Membres, les Membres du Secteur et les autres protagonistes des TIC travailleront tous avec enthousiasme. L'avenir des activités de normalisation menées par l'UIT est entre vos mains. Je suis certain que grâce à cet enthousiasme et à la volonté de faire en sorte que l'UIT conserve un rôle prééminent, vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour contribuer au succès de cette Assemblée.

Enfin, je souhaiterais aussi exprimer mes sincères remerciements aux équipes de gestion des Commissions d'études de l'UIT-T, à l'équipe de gestion du GCNT, aux experts, à mes collègues du TSB et au personnel de l'UIT pour leur contribution et pour leur coordination efficace dans la préparation de la présente Assemblée. Je tiens, une fois encore, à adresser mes sincères remerciements à notre hôte.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux ainsi qu'un agréable séjour à Florianópolis.

Je vous remercie de votre attention.

Deuxième séance plénière

Vendredi 8 octobre 2004, de 16 heures à 17 h 15

Sujets traités

- 1 Examen et approbation du rapport de la Commission 5
- 2 Rapports d'activité présentés oralement par les Présidents des Commissions (Commissions 2, 3, 4, 6)
- 3 Rapport de la première séance de la Commission 7
- 4 Rapport du Symposium sur la cybersécurité

1 Examen et approbation du rapport de la Commission 5

1.1 Le Président de la Commission 5 a présenté le rapport de la Commission 5 (Document 92). La Commission 5 a examiné les rapports des Commissions d'études 4, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 15, 16 et 17 et de la CES. Elle a achevé ses travaux à l'issue de deux séances et n'a pas besoin de tenir une troisième séance.

1.2 La séance plénière a approuvé la reconduction du GCI-SAT (Groupe de coordination inter-sectorielle sur les questions liées aux satellites).

1.3 La séance plénière a approuvé la Recommandation Y.1271 dans la version du Document 73 modifiée conformément à l'Annexe A du rapport de la Commission 5 (Document 92).

1.4 S'agissant des Résolutions 101, 102 et 130, la République arabe syrienne a déclaré qu'elle était prête à renvoyer ces textes à la séance plénière au moment opportun, en fonction de l'état d'avancement des résolutions qu'elle aura proposées sur ces sujets.

1.5 Le rapport de la Commission 5 (Document 92) a été approuvé.

2 Rapports d'activité présentés oralement par les Présidents des Commissions

Les Présidents des Commissions 2, 3, 4 et 6 ont présenté oralement les rapports d'activité.

2.1 La Commission 2, qui a déjà tenu deux séances sur les trois prévues, a réalisé des progrès importants et aura donc besoin de disposer seulement de la moitié du temps imparti pour sa troisième séance. A l'AMNT-04, le mandat de la Commission 2, consacré traditionnellement au contrôle budgétaire, a été élargi et englobera en outre la diffusion de points de vue préliminaires sur le processus actuel de conception et de mise en œuvre d'une budgétisation axée sur les résultats et sur l'établissement d'un prototype permettant d'assurer la coordination entre les planifications stratégique, financière et opérationnelle. Les deux résolutions mentionnées au § 3 ci-après font partie des travaux de la Commission 2.

2.2 La Commission 3 a rédigé deux rapports sur les deux premières séances qu'elle a tenues (Documents 86 et 89). Le Président a indiqué qu'il souhaitait qu'un délai suffisant soit attribué à la Commission 3 au cours de la semaine suivante afin qu'elle puisse mener à bien ses travaux, compte tenu de la charge de travail qui lui a été confiée à l'AMNT-04.

2.3 La Commission 4 a tenu quatre séances jusqu'ici. La structure des commissions d'études a été approuvée dans tous les cas, sauf en ce qui concerne les Commissions d'études I (13) et L (11). De plus, le mandat de la plupart des commissions d'études a été approuvé. Seul celui des CE I (13), CE L (11) et CE M (2) reste en suspens. Par ailleurs, le texte des Questions a été approuvé pour la plupart d'entre elles, des consultations supplémentaires étant néanmoins nécessaires pour les CE I (13), L (11) et M (2).

De surcroît, il faudra débattre de la répartition des travaux concernant les télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe (TDR). Une résolution relative à la cybersécurité a été approuvée dans son principe, tout comme une résolution sur les groupes régionaux qui seront chargés de diffuser l'information aux pays en développement.

2.4 La Commission 6 a achevé la présentation des rapports des Commissions d'études 2 et 3 et se concentre désormais sur les quelque dix propositions qui lui ont été confiées, la plupart d'entre elles se rapportant à la Commission d'études 2. Les informations disponibles seront communiquées à la Commission 4 qui sera chargée d'élaborer le mandat de la CE M (2) durant le week-end. Il est prévu que la Commission 6 tienne une troisième et dernière séance le lundi et qu'elle soit ainsi en mesure d'achever ses travaux pendant le temps qui lui a été imparti.

3 Rapport de la première séance de la Commission 7

3.1 La Présidente de la Commission de rédaction (Commission 7) a présenté le premier rapport de la Commission (Document 91) et fait remarquer qu'à l'exception des deux Résolutions mentionnées ci-après, aucun autre texte n'a été soumis jusqu'ici à la Commission 7 de sorte qu'il sera pratiquement impossible à cette commission d'achever ses travaux. La Présidente a demandé instamment aux différentes commissions d'envoyer dès que possible leurs textes à la Commission 7.

3.2 Le Président de l'Assemblée a demandé que celle-ci approuve le projet de révision de la Résolution 34 "Contributions volontaires". La République arabe syrienne a indiqué qu'elle souhaiterait que cette Résolution contienne une référence à une Résolution proposée par le groupe des pays arabes et que la Commission 3 examine encore.

La séance plénière a approuvé le projet de révision de la Résolution 34 "Contributions volontaires", à condition qu'il y soit indiqué que cette résolution reste à l'étude.

3.3 La séance plénière a approuvé le projet de nouvelle Résolution [A] "Mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats – Incidence sur la planification à l'UIT-T".

Les modifications de forme ci-après ont été approuvées:

- Supprimer la référence au Document C04/42.
- Au *considérant en outre*, placer "i)" et "ii)" sur des lignes séparées.

4 Rapport du Symposium sur la cybersécurité

Le Président de la Commission de direction du Symposium sur la cybersécurité a présenté le Document 88.

Le Mexique a approuvé le rapport mais a fait remarquer que son pays avait indiqué lors du Symposium que la cybersécurité ne devait pas constituer une option pour laquelle l'utilisateur devait payer mais devait faire partie intégrante de l'ensemble de mesures proposées.

La République arabe syrienne a recommandé que la Résolution relative à la cybersécurité fasse référence, dans son *considérant*, au rapport sur la cybersécurité.

Les Etats-Unis ont appuyé le rapport et indiqué que les observations faites par les différentes délégations ne devraient pas être considérées comme reflétant le point de vue de l'Assemblée, sauf approbation explicite de celle-ci.

Le Brésil a remercié le Gouvernement canadien qui, le premier, a émis l'idée d'organiser un Symposium sur la sécurité conjointement avec l'AMNT-04 et a recommandé que chaque atelier donne lieu à l'établissement d'un rapport tel que celui-ci.

Troisième, quatrième et cinquième séances plénières

Mercredi 13 octobre 2004, de 11 heures à 12 heures, puis de 14 h 30 à 17 heures

Jeudi 14 octobre 2004, de 9 heures à 11 h 15

Sujets traités

- 1 Examen et approbation des rapports de la plénière
- 2 Examen et approbation du rapport de la Commission 2
- 3 Examen et approbation du rapport de la Commission 3
- 4 Examen et approbation du rapport de la Commission 4
- 5 Examen et approbation du rapport de la Commission 6
- 6 Examen et approbation des rapports de la Commission 7 (Commission de rédaction)
- 7 Remise d'un certificat de mérite aux Présidents des Commissions d'études de la période écoulée
- 8 Désignation des nouveaux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études

1 Examen et approbation des rapports de la plénière

L'Assemblée a approuvé le rapport de la séance inaugurale et de la première séance plénière (Document 103) ainsi que le rapport de la deuxième séance plénière (Document 104).

2 Examen et approbation du rapport de la Commission 2

L'Assemblée a approuvé le rapport de la Commission 2 (Document 106).

3 Examen et approbation du rapport de la Commission 3

L'Assemblée a approuvé le rapport de la Commission 3 (Document 128), en tenant compte des deux observations ci-après formulées par la République arabe syrienne: 1) au § 1.4 "Définition du consensus", la première phrase doit se lire "Des propositions de modification des Recommandations A.8 et A.13 et des suppléments concernant le nombre d'Etats Membres qui pourraient s'opposer à l'approbation de Recommandations ont été présentées"; 2) le titre du § 1.6 "Pays en développement" doit se lire "Besoins des pays en développement". De plus, il va de soi que ce paragraphe tient également compte des pays les moins avancés et des pays à économie en transition.

L'Assemblée a approuvé les nouvelles Résolutions ci-après:

- Résolution [B], "Travaux préparatoires régionaux pour les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications" (Document 122).
- Résolution [C], "Réduire l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés" (Document 127) avec quelques modifications de forme.
- Résolution [D], "Coordination efficace des travaux de normalisation entre les commissions d'études de l'UIT-T et rôle du GCNT" (Document 126).
- Résolution [R], "Création de groupes régionaux" (Document 127).

- Résolution [S], "Intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de l'UIT-T" (Document 122).

Bien que la République sudafricaine ait reconnu que la Résolution présentait de l'intérêt, ce pays a déclaré que le texte ne conférait pas une autonomie suffisante aux femmes et qu'il n'appuierait donc pas cette Résolution. Selon la République sud-africaine, la partie intitulée "*invite le Directeur du TSB...* à encourager les Etats Membres et les Membres du Secteur à contribuer à la réalisation des objectifs liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, en veillant à ce que des femmes et des hommes qualifiés participent aux activités de normalisation et occupent des postes à responsabilité" vide de sa substance la Résolution. Au lieu de cela, il est nécessaire de mener un effort concerté pour permettre une pleine participation des femmes.

- Résolution [Q], "Création d'un comité de coordination des séminaires et des ateliers" (Document 123).

La République arabe syrienne, l'Egypte, la Jordanie et le Liban ont proposé que le nouveau groupe soit présidé par le Brésil.

L'Assemblée est convenue de supprimer les Résolutions 36, 37 et 39.

L'Assemblée a approuvé les Résolutions révisées suivantes:

- Résolution 1, "Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)" (Document 125).
- Résolution 7, "Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale" (Document 121).
- Résolution 11, "Collaboration avec le Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle concernant l'étude de services intéressant à la fois le secteur de la poste et le secteur des télécommunications" (Document 121).
- Résolution 17, "Normalisation des télécommunications et intérêts des pays en développement" (Document 127):
 - L'Assemblée est convenue de supprimer du texte le "§ 4 du *décide* [de fournir à tous les pays en développement et à tous les pays les moins avancés un accès gratuit à toutes les Recommandations électroniques de l'UIT-T]" car tous les Etats Membres bénéficient déjà d'un accès gratuit aux Recommandations de l'UIT-T depuis janvier 2001.
 - L'Assemblée est convenue de supprimer au paragraphe "*notant*" le membre de phrase suivant: "en particulier les pays africains".
- Résolution 22, "Pouvoir conféré au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications" (Document 127):
 - Des modifications de forme ont été approuvées.
 - La République arabe syrienne a demandé qu'il soit pris note dans le rapport que le Groupe des Etats arabes n'est pas d'accord avec les termes "besoins du marché". Le Brésil a appuyé la République arabe syrienne.
- Résolution 26, "Assistance aux Groupes régionaux de tarification" (Document 121).
- Résolution 32, "Renforcement des méthodes de travail électroniques pour les travaux de l'UIT-T" (Document 113).
- Résolution 33, "Lignes directrices pour les activités stratégiques de l'UIT-T" (Document 122).

La République arabe syrienne et les Etats-Unis ont expliqué que la Commission 3 était convenue d'ajouter le texte ci-après dans le rapport de la plénière car il n'avait pas été décidé d'insérer le texte en question dans la Résolution: "[le Directeur du TSB devrait] continuer de participer aux réunions du Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale (GSC) en vue d'améliorer le processus de normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale à l'UIT et de tenir compte, entre autres, des intérêts stratégiques des pays en développement dans le cadre de ce processus".

- Résolution 35, "Désignation et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-T et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)" (Document 114).

Des discussions ont eu lieu au sujet de l'Annexe B "Qualifications des présidents et des vice-présidents":

- La modification ci-après a été acceptée: supprimer le mot "déterminante" dans l'alinéa commençant par les mots "En ce qui concerne la compétence...".
- Des débats ont eu lieu sur la question de savoir s'il fallait remplacer le mot "appropriée" par "proportionnelle" dans le membre de phrase "...il devrait y avoir une représentation appropriée de présidents et de vice-présidents issus de pays en développement". Il a été décidé de garder le mot "appropriée".
- Résolution 38, "Coordination entre l'UIT-T, l'UIT-R et l'UIT-D pour les activités relatives aux IMT-2000" (Document 121) avec des modifications de forme.
- Résolution 40, "Aspects réglementaires des travaux de l'UIT-T" (Document 122).

L'Assemblée a approuvé les Recommandations révisées suivantes:

- Recommandation A.2, "Présentation des contributions relatives à l'étude des Questions confiées à l'UIT-T" (Document 112).
- Recommandation A.8, "Variante de la procédure d'approbation pour les Recommandations nouvelles ou révisées" (Document 112).

Un long débat a eu lieu sur la question de savoir s'il fallait apporter des modifications au § 5.4 de la Résolution A.8, sur le nombre d'Etats Membres requis pour s'opposer à l'approbation d'une Recommandation n'ayant pas d'incidence réglementaire (c'est-à-dire celles qui sont soumises à la procédure AAP). Le Président de l'Assemblée a proposé une solution de compromis qui était différente de toutes les propositions présentées par les administrations. La proposition du Président était la suivante: 1) il faut deux Etats Membres pour s'opposer à l'approbation; 2) il sera demandé au GCNT de revoir la procédure et, le cas échéant, de la réviser.

L'Assemblée a accepté la solution de compromis.

- Recommandation A.11, "Publication des Recommandations de l'UIT-T et des actes des AMNT" (Document 113).
- Recommandation A.12, "Identification et présentation des Recommandations UIT-T" (Document 113).
- Recommandation A.7, "Groupes spécialisés: méthodes et procédures de travail" (Document 126).
- Recommandation A.1, "Méthodes de travail des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)" (Document 130).

L'Assemblée a approuvé le maintien des Résolutions suivantes:

- Résolution 18, "Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et à la coordination entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications".
- Résolution 31, "Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux de l'UIT-T".

L'Assemblée a approuvé le maintien des Recommandations A.4, A.5, A.6, A.9 (le GCNT examinera dans quelle mesure cette dernière Recommandation peut s'appliquer à l'ensemble des commissions d'études), A.13 et A.23.

4 Examen et approbation du rapport de la Commission 4

L'Assemblée a approuvé le rapport de la Commission 4 (Document 120).

L'Assemblée a approuvé la nouvelle structure des commissions d'études et notamment la proposition suivante:

- La proposition du Président de l'Assemblée sur les études relatives aux réseaux NGN (Document 118):

Commission d'études 13: L'AMNT-04 a approuvé le mandat indiqué dans le Document 118. Elle a également approuvé la répartition ci-après concernant la Question (voir le Document 118), à savoir: Q.A/13 à D/13, E1/13, F/13 à K/13, A/17, B/17, C1/17. Il a aussi été décidé que la CE 13 sur les réseaux NGN deviendrait la commission d'études dont relèvera le groupe spécialisé sur les réseaux NGN et déterminerait les activités futures de ce groupe. De plus, la CE 13 devra:

- Elaborer, conjointement avec la CE 11, une ou plusieurs Recommandations sur les prescriptions de signalisation applicables aux réseaux NGN. Les deux documents ci-après seront donc transférés de la CE 11 à la CE 13:
 - Rapport technique: spécifications fonctionnelles de haut niveau applicables à l'architecture de commande des réseaux en mode paquet.
 - Rapport technique TRQ.2840 – Prescriptions de signalisation relatives à la prise en charge de la téléphonie IP.
- Planification de la publication des Recommandations sur les réseaux NGN.
- Coordination des activités relatives aux réseaux NGN menées par les différentes commissions d'études.

Les relations entre la CE 13 et les autres commissions d'études ont été précisées.

- Sur la base des Recommandations élaborées par la CE 13, d'autres commissions d'études élaborent, le cas échéant, des Recommandations détaillées.
- Les CE 13, 2, 11 et 19 mènent des activités de coordination communes pour assurer la coordination des études de base sur les réseaux NGN et associent à leurs travaux, au besoin, d'autres commissions d'études comme les CE 4, 9, 16 et 17.
- La CE 13 devrait assurer une coordination étroite avec les CE 11 et 19 concernant les aspects liés à la convergence des réseaux fixes et des réseaux mobiles. Les CE 13, 11 et 19 mènent des activités de gestion communes pour décider de tenir des réunions de commissions d'études en parallèle, des réunions communes de groupes de travail, des réunions de groupes mixtes du rapporteur, etc.
- Dans un délai de deux ans, le GCNT déterminera s'il y a lieu de procéder à une nouvelle restructuration des commissions d'études.

Commission d'études 11: La CE 11 est intitulée "*Spécifications et protocoles de signalisation*". L'Assemblée a approuvé la répartition des Questions (voir le Document 118), à savoir Q.A/11 à G/11, plus la nouvelle Question H/11 intitulée "*Spécifications d'essai des protocoles pour les NGN*" (voir le texte dans le Document 119). La CE 11 contribuera aux études de la CE 13 sur les spécifications de signalisation applicables aux réseaux NGN du point de vue des technologies détaillées, en se fondant sur les prescriptions mises au point par la CE 13, comme cela sera le cas pour d'autres commissions d'études dans leurs domaines de compétence respectifs.

- Question A/2 modifiée et nouvelle Question H/11 (Document 119).
- Lors de l'approbation de l'attribution des Questions et du mandat général des commissions d'études, le groupe des Etats arabes demandera la modification d'une Question concernant les réseaux NGN ainsi que la modification de la description du projet relatif aux réseaux NGN à la prochaine réunion de la Commission d'études 13.
- Attribution de la Question H/11 (Document 119).
- Résolution 2 "Domaine de compétence et mandat des commissions d'études" (Document 124).

L'Assemblée a décidé de transmettre la proposition figurant dans le Document 65 et son Addendum 1, relative à la création d'une Commission d'études sur la société de l'information, au Conseil de l'UIT, au Groupe de travail sur le SMSI, au GCNT et aux Bureaux de l'UIT-T et de l'UIT-R pour un complément d'examen.

L'Assemblée est convenue de transmettre le Document 110 "Renforcement de l'étude des aspects NNAR pour les réseaux NGN dans le cadre de la Question A/2" à la CE 2 pour un complément d'examen.

L'Assemblée a approuvé la nouvelle Résolution L, "Cybersécurité" (Document 114). La modification de forme ci-après a été acceptée: supprimer "[les décisions prises]" dans "*reconnaissant en outre*".

5 Examen et approbation du rapport de la Commission 6

L'Assemblée a approuvé le rapport de la Commission 6 (Document 116).

L'Assemblée a approuvé les nouvelles Résolutions suivantes:

- Résolution F sur la lutte contre le pollupostage (spam) par des moyens techniques (Document 101).
- Résolution P sur la lutte contre le pollupostage (spam) (Document 114).

La République arabe syrienne, l'Egypte, la Jordanie et le Liban ont suggéré que le Conseil étudie l'utilisation possible d'un mémorandum d'accord conformément à la Résolution 100 de la PP-02 ("Rôle du Secrétaire général de l'UIT en tant que dépositaire de mémorandums d'accord").

- Résolution N, "Noms de domaine internationalisés" (Document 115).
- Résolution O, "Système ENUM" (Document 115).
- Résolution M, "Noms de domaine de premier niveau de type code de pays" (Document 115).
- Résolution G, "Contribution de l'UIT-T au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI" (Document 115).

Dans cette Résolution, il est décidé d'établir un groupe, de durée limitée, chargé de fournir à la première réunion du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI qui se tiendra en 2005 une définition relative aux aspects techniques des réseaux de télécommunication utilisés par l'Internet. La République arabe syrienne a suggéré que M. Pinheiro préside ce groupe, suggestion qui a été approuvée par les participants. M. Pinheiro a accepté de présider le groupe.

L'Assemblée est convenue de supprimer la Résolution 41, "Principes de taxes de répartition applicables aux services téléphoniques internationaux".

L'Assemblée a approuvé les Résolutions révisées suivantes:

- Résolution 20, "Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification pour les télécommunications" (Document 115).
- Résolution 29, "Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux" (Document 115).

6 Examen et approbation des rapports de la Commission 7

La Présidente de la Commission 7 (Commission de rédaction) a suggéré de tenir une réunion supplémentaire de cette commission à Genève immédiatement après l'AMNT-04 pour apporter les dernières modifications de forme aux différentes Résolutions et Recommandations du fait que la Commission 7 a été soumise à d'importantes contraintes en termes de délai. Cette suggestion a été approuvée par l'Assemblée.

Le Directeur du TSB a confirmé que les Résolutions et les Recommandations de la série A seraient traduites dans les six langues de l'UIT.

La République arabe syrienne a demandé que les Résolutions importantes et les Recommandations de la série A soient rendues disponibles à la première réunion des différentes commissions d'études.

S'agissant des références faites aux pays en développement dans n'importe quelle Résolution ou Recommandation de la série A, la Fédération de Russie souhaiterait l'adjonction de l'expression "pays à économie en transition" et la Tanzanie l'adjonction de l'expression "pays les moins avancés".

7 Remise d'un certificat de mérite aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études de la période écoulée

Le Directeur du TSB, M. Houlin Zhao, a remis un certificat de mérite aux Présidents des commissions d'études pour la période 2001-2004.

8 Désignation des nouveaux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études

L'Assemblée a désigné les Présidents et Vice-Présidents pour la période d'études 2005-2008 (Document 133).

Cérémonie de clôture

Jeudi 14 octobre 2004, de 12 heures à 12 h 50

Plusieurs délégations ont rendu hommage au Président qui a conduit avec beaucoup de compétence les travaux de l'Assemblée, permettant ainsi d'atteindre tous les objectifs que celle-ci s'était fixés. Ces délégations ont exprimé leurs remerciements au Directeur du TSB, au Secrétaire de l'AMNT-04, à tous les fonctionnaires ainsi qu'au personnel de l'UIT et ont adressé leurs vœux de succès pour les activités prévues pendant la prochaine période d'études. Elles ont également remercié leurs hôtes brésiliens, pour les excellents moyens mis à leur disposition dans le style du pays. Elles ont souligné que tous les Membres avaient travaillé sans relâche, animés de l'esprit de coopération multilatérale qui fait la force de l'UIT.

Le Président a exprimé ses remerciements pour les paroles aimables adressées par les Membres et a renouvelé ses remerciements aux Vice-Présidents de l'Assemblée qui l'ont aidé pendant toute la réunion.

Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications a prononcé l'allocution reproduite dans l'Annexe 1 et a remis un certificat de mérite au Président de l'Assemblée.

Le Vice-Secrétaire général a prononcé l'allocution reproduite dans l'Annexe 2 et a offert un souvenir au Président en guise de remerciement.

M. Leite, au nom du Gouvernement du Brésil et d'ANATEL, a prononcé l'allocution reproduite dans l'Annexe 3.

Le Président a prononcé la clôture de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Florianópolis, 2004).

Annexe 1

Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

M. le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Après 8 jours de travaux intensifs, le moment est venu de clore cette Assemblée. Je suis très heureux de voir que vous êtes tous présents à cette cérémonie de clôture.

Il n'a pas été facile de mener à bien les tâches auxquelles la présente Assemblée devait s'atteler. Au début de la réunion, les opinions de chacun sur la structure, les méthodes de travail et d'autres sujets étaient si divergents qu'il semblait être extrêmement difficile de pouvoir parvenir à un accord sur tous les points.

J'avais été informé que nous devrions peut-être nous acheminer vers un vote, voire un vote à plusieurs tours durant l'Assemblée. Par le passé, l'AMNT n'a jamais recouru au vote pour remédier à ses problèmes et je ne voulais pas que cette Assemblée crée un précédent. La volonté inébranlable que nous avons de renforcer le rôle de l'UIT et l'excellent esprit de compromis dont font preuve nos délégations m'ont donné à penser que nous devrions être en mesure de trouver des solutions sans recourir à un vote. Je n'ai donc cessé d'affirmer que nous n'avions pas besoin d'un vote.

Je suis très heureux de constater que nous avons finalement réussi à parvenir à un accord par voie de consensus. Je suis convaincu que grâce aux nouveaux outils mais aussi aux nouvelles résolutions, décisions et lignes directrices que nous avons adoptés, l'UIT-T sera encore plus efficace et beaucoup plus forte. L'AMNT-04 marquera de son empreinte l'histoire de l'UIT. Je souhaiterais ici exprimer mes sincères félicitations et adresser mes remerciements chaleureux à chacun d'entre vous.

M. le Président, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous adresser mes remerciements les plus vifs. Je suis persuadé que nos délégués ne me contrediront pas lorsque j'affirme que les qualités d'un Président sont le garant du succès d'une réunion. En effet, lorsque votre nom a été proposé l'année dernière pour assurer la présidence de l'Assemblée, j'étais convaincu que, compte tenu de vos qualités de dirigeant et de votre bonne connaissance de l'UIT, vous feriez un excellent Président de l'AMNT-04. Vous avez consacré une part importante de votre temps et de votre énergie à essayer de comprendre les opinions divergentes de nos membres avant la tenue de l'Assemblée, lors des deux dernières réunions du GCNT et enfin, au cours de la dernière réunion des Présidents des commissions d'études. A cette dernière réunion, les efforts personnels que vous avez déployés auprès des Présidents des commissions et des délégués ont contribué dans une large mesure au bon déroulement de l'Assemblée. Je n'oublierai certainement pas la façon dont vous avez dirigé les travaux de l'AMNT-04. Je souhaiterais vous offrir un cadeau spécial et vous prie de bien vouloir l'accepter en souvenir des moments que vous avez passés avec tous vos amis de la famille de l'UIT.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements aux Vice-Présidents de l'Assemblée, aux Présidents et Vice-Présidents des six commissions ainsi qu'aux Présidents des groupes ad hoc et des groupes informels grâce auxquels il a été possible d'élaborer des projets de texte en vue de leur adoption par l'Assemblée.

Permettez-moi aussi de saisir cette occasion pour exprimer tous mes remerciements à mes collègues du TSB, du BR, du BDT et des Bureaux régionaux ainsi qu'à ceux des autres Départements de l'UIT qui ont travaillé sans relâche pour cette Assemblée. Je souhaiterais par ailleurs remercier les interprètes et les traducteurs aussi bien à Florianópolis qu'à Genève et tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le bon fonctionnement de cette Assemblée.

Enfin, et cela a son importance, j'ai le grand plaisir d'adresser mes remerciements à nos hôtes brésiliens pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé à notre intention. Cela a été tout particulièrement vrai lorsqu'il a fallu améliorer la connectivité du réseau et à cet effet, poser immédiatement des câbles et améliorer le réseau LAN hertzien durant la première semaine, permettant ainsi de faciliter grandement le travail de l'Assemblée. Je remercie aussi le personnel d'appui et les volontaires qui ont assuré la fourniture des services avec beaucoup d'enthousiasme. Je me dois également d'adresser des remerciements particuliers à M. Leite, Directeur d'Anatel et à ses collaborateurs. M. Leite a non seulement ouvert les travaux de la présente Assemblée en sa qualité de Doyen et nous a rejoint à cette cérémonie de clôture, mais c'est aussi lui le principal artisan de la coordination avec Anatel en ce qui concerne l'invitation de tenir la présente Assemblée et lui qui, de surcroît, n'a pas ménagé ses efforts pour en faire un succès retentissant. Je vous remercie infiniment, M. Leite. J'adresse de nouveau mes sincères remerciements au Gouvernement brésilien, aux autorités locales ici à Florianópolis, à Anatel et au personnel de l'organisation hôte.

Mesdames et Messieurs, l'Assemblée est sur le point de s'achever. Faisons en sorte que les résultats et l'esprit de l'Assemblée nous accompagnent jusque dans nos pays et veillons à prendre les mesures qui s'imposent. Il nous faut en effet continuer d'œuvrer ensemble pour l'avenir de l'UIT!

Je souhaite à tous les délégués un bon voyage de retour dans leurs pays.

Merci de votre attention.

Annexe 2

Allocution du Vice-Secrétaire général

Mesdames et Messieurs,

La présente Assemblée a donné lieu à des débats d'une grande intensité. Telle est, en effet, la nature de la tâche complexe qui nous attend. Nous devons donc toujours nous attendre à des divergences d'opinion. Le fait que nous ayons réussi à résoudre ces problèmes atteste de la valeur et de la puissance de l'UIT en tant qu'architecte talentueux des normes qui forment la base des réseaux de communication du monde entier.

Grâce à la présidence éclairée de cette Assemblée, nous avons pu réaliser des progrès significatifs vers la mise en place de la société de l'information.

Je vous adresse mes remerciements pour le travail intense que vous avez tous fourni au sein des différentes commissions et des différents groupes ad hoc.

Nos hôtes brésiliens ont fait tout leur possible pour que nous puissions utiliser au mieux notre temps à Florianópolis et je leur suis extrêmement reconnaissant de l'aide qu'ils nous ont fournie. Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble du personnel de l'UIT qui, une fois encore, a prouvé qu'il constituait l'atout le plus précieux de l'Union.

Merci à vous, M. le Président, qui grâce à votre compétence dans la conduite des travaux, à vos qualités de dirigeant, à votre patience et à votre humour, avez su maintenir le cap en dépit de certaines turbulences.

J'ai l'honneur de vous remercier et souhaiterais vous remettre la médaille de l'UIT, comme témoignage de notre estime et de notre grande reconnaissance pour votre contribution.

Annexe 3

Allocution prononcée au nom du Gouvernement du Brésil et d'ANATEL par M. José Leite Pereira Filho Membre du Conseil d'administration, ANATEL

M. Blois, Vice-Secrétaire général de l'UIT,
M. Zhao, Directeur du TSB,
M. Pinheiro, Président de l'AMNT-04,
Mesdames et Messieurs,

A l'heure où la présente Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications est sur le point de conclure ses travaux et où nous cherchons à visualiser les résultats concrets de nos débats, il pourrait sembler, superficiellement, que ces résultats ont été obtenus sans difficulté. Cela n'a pas été le cas, bien au contraire. Il convient de souligner que le chemin que vous avez parcouru a été semé d'embûches, à telle enseigne que tous les participants qui sont intervenus dans les exposés, les débats et les négociations ont dû faire preuve d'abnégation, de compréhension et surtout d'une grande propension à la coopération. Il n'y a donc pas lieu de sous-estimer les efforts qui ont été déployés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de réunions. Ces efforts ont été indispensables pour assurer le succès de cette Assemblée car le consensus est un concept essentiel de l'UIT.

Parmi les décisions importantes prises par cette Assemblée, je suis particulièrement heureux d'en mentionner deux.

Premièrement, cette Assemblée a franchi une étape importante avec la création d'une Commission d'études relative aux réseaux de prochaine génération, sur la base d'un compromis négocié par le Président de l'Assemblée qui permet d'entreprendre immédiatement des travaux sur le sujet, avec la possibilité, dans deux ans, de revenir sur la nécessité de procéder à une nouvelle restructuration des commissions d'études.

Deuxièmement, je souhaiterais aussi insister sur l'approbation d'une nouvelle Résolution visant à réduire l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés, qu'accompagne un plan d'action détaillé pour l'implémentation de la Résolution 123 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires.

S'agissant des objectifs de l'Assemblée dans son ensemble, je pense que le sentiment général qui se dégage est celui de la "mission accomplie". Je crois pouvoir affirmer que la présente Assemblée a répondu aux attentes des Membres de l'UIT-T, y compris à celles des Membres du Secteur, en saisissant cette occasion exceptionnelle de revoir la structure et les méthodes de travail de l'UIT pour la prochaine période d'études. En réalité, cette Assemblée a permis au Secteur de la normalisation de l'UIT de suivre de très près les avancées illimitées de la technologie.

Mesdames et Messieurs,

L'Assemblée arrive à son terme et le moment est venu d'adresser des félicitations.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter tous les Etats Membres et Membres du Secteur qui ont assisté aux travaux de la présente Assemblée. Chacun d'entre vous a joué un rôle important dans les résultats obtenus.

Je suis également très heureux d'exprimer mes remerciements tout particuliers au Président de l'Assemblée, M. Pinheiro, pour la façon dont il a conduit les travaux de l'AMNT-04, y compris les réunions informelles qu'il a tenues dans l'espoir de dégager des solutions de compromis et de parvenir à un consensus. Je suis convaincu que son action a facilité les travaux et a permis de les mener à bien dans les délais impartis. Mes remerciements s'adressent en particulier aux Présidents des commissions et des groupes de travail qui ont dû déployer de grands efforts en matière de coordination.

Enfin et surtout, je souhaiterais remercier plus particulièrement tous les responsables de l'organisation et de la logistique ici à Florianópolis. Le personnel de l'UIT ainsi que le personnel brésilien chargés de l'infrastructure de cette Assemblée, travaillent depuis plus d'un an et demi à l'organisation de cette réunion, en veillant à chaque détail pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée. Et je sais combien toutes ces personnes ont donné le meilleur d'elles-mêmes et ont fait un travail remarquable.

Mesdames et Messieurs,

L'heure du départ est venue. Je vous souhaite à tous un bon voyage de retour dans vos pays et foyers respectifs.

Je vous remercie.

3 – Rapports des commissions à la plénière

3.1 – Rapport de la Commission 2 (tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée) **Commission de contrôle budgétaire**

1 Généralités

La Commission de contrôle budgétaire, présidée par M. B. Gracie (Canada), assisté de M. H. Meierhofer (Allemagne) et de M. V.D. Dinh (Viet Nam), a tenu trois séances au cours de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04) et a examiné les questions découlant de son mandat.

2 Mandat

Le mandat révisé a été présenté et approuvé (Document 82).

3 Accord entre l'Agence nationale des télécommunications de la République fédérative du Brésil et l'UIT

3.1 Conformément aux Résolutions 77 (Rév. Marrakech, 2002) et 5 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires ainsi qu'à la Résolution 83 (modifiée) du Conseil de l'UIT concernant l'organisation, le financement et la liquidation des comptes des conférences et réunions de l'UIT, l'Agence nationale des télécommunications de la République fédérative du Brésil et l'UIT ont conclu un accord relatif à l'organisation, à la tenue et au financement de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04).

3.2 La Commission de contrôle budgétaire a pris note de cet accord (Document 66) et a remercié chaleureusement l'Agence nationale des télécommunications de la République fédérative du Brésil pour la qualité de l'organisation de l'Assemblée et des moyens mis à disposition.

4 Responsabilités financières des conférences

L'attention de la Commission de contrôle budgétaire a été attirée sur l'article 34 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992), relative aux responsabilités financières des conférences (Document 55). Il a été souligné qu'une disposition analogue figure dans l'article 18 de la Constitution.

5 Contribution financière des organisations internationales et des Membres de Secteurs aux dépenses de l'Assemblée

5.1 La Commission a pris note du montant que les organisations internationales non exonérées et les Membres des Secteurs (sauf ceux du Secteur UIT-T) doivent payer au titre des dépenses de l'Assemblée (Document 57).

5.2 En date du 12 octobre 2004, aucune organisation ni aucun Membre de Secteur n'a été enregistré.

6 Budget de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04)

A sa session additionnelle de 2003, le Conseil a approuvé, par sa Résolution 1213, le budget de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04) pour l'exercice biennal 2004-2005, soit 1 027 000 CHF, dont 461 000 CHF pour la documentation (Document 56).

7 Estimation des dépenses de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04) au 11 octobre 2004

Les dépenses de l'AMNT-04 au 11 octobre 2004 font apparaître un solde positif de 49 000 CHF. Ce montant pourrait financer les heures supplémentaires pour lesquelles aucune provision n'a été prévue (Document 105 et Annexe 1 du présent Rapport).

8 Rapport sur les dépenses de l'UIT-T pendant la période d'études 2001-2004 et estimation des besoins financiers jusqu'à l'AMNT-08

8.1 Après l'examen du Rapport sur les dépenses de l'UIT-T pendant la période d'études 2001-2004 et de l'estimation des besoins financiers jusqu'à l'AMNT-08 (Document 36), conformément au mandat de la Commission 2 (examiner les estimations des besoins financiers de l'UIT-T jusqu'à la prochaine AMNT en vue d'établir le budget biennal suite à la convocation de l'Assemblée), il a été expliqué que ces estimations ont été faites sur la base du maintien du même niveau d'activité que pour la période d'études 2001-2004. Ce faisant, les limites des dépenses et de la valeur de l'unité contributive, fixées par la PP-02 (Décisions 5 et 6), ont été maintenues. Il est toutefois reconnu que si la PP-06 fixe de nouvelles limites, il faudra les prendre en compte.

8.2 Compte tenu de ce qui précède, il a été reconnu que la Résolution 1 de l'AMNT (Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)) doit traduire à tous égards les décisions de la Conférence de plénipotentiaires ainsi que d'autres instruments comme le Règlement financier pour ce qui est des questions budgétaires. En conséquence, une proposition de modification de la Résolution 1, Section 5 (Fonctions du Directeur), § 5.3 et 5.4, a été présentée dans le Document 79 et approuvée (voir le Document 94, Annexe 3); cela étant, la Section 1 de la Résolution 1 (Règlement intérieur du Secteur UIT-T) a été amendée (Document 97).

9 Examen des questions liées à la gestion financière actuelle à l'UIT

9.1 L'AMNT, ayant accepté d'étendre le mandat de la Commission 2 de manière qu'elle "élabore, sur la base du programme de travail de l'AMNT, des propositions préliminaires de l'UIT-T sur le processus actuel consistant à élaborer et à mettre en œuvre un système de budgétisation axé sur les résultats et un prototype pour la coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle" a confié cette question à la Commission 2.

9.2 Il a été expliqué que la raison principale d'examiner les questions liées à l'implémentation de la budgétisation axée sur les résultats était de donner aux Membres du Secteur UIT-T présents à l'Assemblée la possibilité de participer au processus, notamment en ce qui concerne l'identification des principales caractéristiques du système budgétaire axé sur les résultats. Ces caractéristiques, qui s'articulent autour de la notion d'alignement des ressources sur les résultats, comprennent les éléments suivants:

- La formulation de programmes et la justification des ressources supposent un ensemble d'objectifs prédéfinis, de résultats escomptés, de réalisations, de contributions et d'indicateurs de performance qui constituent un "cadre logique".
- Les résultats escomptés justifient les besoins de ressources qui sont calculés à partir des réalisations attendues et liés à ces réalisations.
- Les résultats effectifs sont mesurés au moyen d'indicateurs de performance prédéfinis.

9.3 Dans le contexte de l'UIT, l'incitation à implémenter une budgétisation axée sur les résultats procède essentiellement de la Résolution 107 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires, Résolution qui fait ressortir la nécessité de renforcer la coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle sur la base d'une budgétisation axée sur les résultats et définie selon les meilleures pratiques observées dans le système des Nations Unies, et de la Décision 7, relative à l'examen de la gestion de l'Union. Aux termes de la Décision 7, un Groupe de spécialistes a été constitué, et une série de recommandations a été présentée au Conseil de l'UIT à sa session de 2003. Ayant approuvé un certain nombre de recommandations à court terme, concernant notamment des aspects essentiels pour la gestion financière future de l'Union, le Conseil a autorisé le recrutement d'un consultant extérieur chargé d'établir un plan d'implémentation de ces recommandations. Ce plan, présenté sous forme de rapport au Conseil à sa session de 2004, comprenait un certain nombre de recommandations sur le resserrement de la relation entre, d'une part, la structure budgétaire et, d'autre part, la planification stratégique et opérationnelle, et sur la nécessité d'introduire une nouvelle structure et une nouvelle méthodologie d'imputation des coûts reposant sur un modèle budgétaire axé sur les résultats. Par ailleurs, il a été spécifiquement souligné que le budget devrait être strictement corrélé aux priorités définies dans le Plan stratégique, et couvrir toutes les activités spécifiées dans les plans opérationnels, ainsi que les coûts correspondants (voir en particulier la Recommandation 2 du Groupe de spécialistes).

9.4 La Résolution 1216, adoptée pendant la session 2004 du Conseil, prévoyait notamment de créer un nouveau Groupe de contrôle du Conseil ayant pour mandat de superviser l'implémentation de certaines recommandations du Groupe de spécialistes (notamment la Recommandation 2, concernant la méthode d'établissement et d'examen du budget, et la Recommandation 4, tendant à ce que la comptabilité analytique permette d'identifier et de vérifier le coût de chaque projet et de chaque activité de l'UIT). Par ailleurs, le nouveau Groupe de contrôle du Conseil a été chargé de veiller à ce que "le budget axé sur les résultats, la méthode de comptabilité analytique révisée ainsi que le système de comptabilisation du temps ... soient en place à temps pour l'établissement du budget de la période biennale 2006-2007" (lequel sera examiné et approuvé par le Conseil à sa session de 2005). Ces questions sont à leur tour étudiées de près par le Groupe du Conseil sur le Règlement financier et sur les questions de gestion financière connexes.

9.5 C'est dans ce contexte que la Commission 2 a considéré la question de l'implémentation d'une budgétisation axée sur les résultats dans une perspective UIT-T. Un exemplaire de la Recommandation 3 du Groupe de spécialistes, concernant le classement par ordre de priorité des activités des Secteurs, avait été remis à la Commission dans le souci de faciliter ses travaux (voir le Document 78). En l'occurrence, le Groupe de spécialistes recommandait que le Conseil charge les Directeurs des Bureaux (et le TSB), conformément aux résolutions de la Conférence de plénipotentiaires et aux dispositions de la Convention pertinentes concernant la planification opérationnelle, de classer leurs activités par ordre de priorité afin de permettre au Secrétariat et au Conseil de l'UIT de hiérarchiser toutes les activités et d'affecter les crédits budgétaires nécessaires aux activités classées comme hautement prioritaires. Mis à part le fait qu'il est absolument essentiel d'établir des priorités, l'UIT, et notamment son Secteur de la normalisation des

télécommunications, devra définir clairement des objectifs, des résultats et des indicateurs de performance dans le cadre de la présentation de la nouvelle structure budgétaire.

9.6 La question de l'implémentation d'une budgétisation axée sur les résultats ayant été traitée par le groupe ad hoc sur les finances du GCNT à sa réunion de juillet 2004 (réunion dont le rapport fait l'objet du Document temporaire 454), il a été noté que le Rapport sur le projet de mission des consultants à la session 2004 du Conseil (Document C04/42) proposait un premier ensemble d'objectifs et de résultats qui semblaient constituer un bon point de départ pour de nouvelles discussions (voir le Document 77). Le GCNT, souscrivant au projet de structure et d'éléments concernant les objectifs et résultats de l'UIT-T comme première étape du processus de planification et de budgétisation, a également donné son aval à un projet de Résolution de l'AMNT intitulé "Mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats: incidence sur la planification à l'UIT-T", soumis sous forme de projet de nouvelle Résolution [A] dans le Document 30. Ce projet de Résolution, appuyé comme proposition interaméricaine dans le Document 70(Add.2), et repris sous une forme légèrement modifiée dans le Document 52(Add.10), a été examiné par la Commission 2, qui l'a également avalisé. Par la suite, ce projet de Résolution a été approuvé par la plénière, à sa deuxième séance.

9.7 Basant la discussion sur l'implémentation imminente d'une budgétisation axée sur les résultats à l'UIT, les participants ont décidé de procéder à un examen préliminaire des objectifs, résultats et priorités de l'UIT-T pour faciliter l'adaptation des processus et pratiques actuels à la nouvelle méthodologie du RRB. Compte tenu de la proximité dans le temps de la prochaine Conférence de plénipotentiaires (2006), il est impératif que ce processus d'adaptation soit engagé dès que possible. En conséquence, il a été décidé d'examiner la mission de l'UIT-T, définie à la section 5 de l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Marrakech, 2002) (Plan stratégique de l'Union pour la période 2004-2007), en tenant compte de tous les éléments d'information pertinents rassemblés depuis la Conférence de 2002. L'une des sources d'information, à cet égard, est le § 44 de la Déclaration de principes du SMSI (que l'on retrouvera dans le Document 64), qui traite du rôle de la normalisation dans la société de l'information. Un groupe ad hoc a été créé, qui s'est réuni à l'initiative de la Fédération de Russie, afin de soumettre une déclaration de mission révisée propre à faciliter les débats futurs en vue de l'élaboration du Plan stratégique pour la période 2008-2011 (Document 94, Annexe 1).

9.8 Il a également été décidé d'examiner le texte actuel de la section 5 de la partie du Plan stratégique concernant les "priorités" de l'UIT (§ 5.3). D'une manière générale, il est apparu qu'il faudrait revenir sur la majorité de ces "priorités", et soit en faire des "objectifs", figurant dans la mission générale de l'Union, soit les supprimer tout simplement au motif qu'on ne peut ni les mesurer, ni les évaluer. Par ailleurs, dans la formulation d'objectifs adéquats pour l'UIT-T, les orientations stratégiques et objectifs visés au § 3.3 du Plan stratégique devraient être pris en compte. Une évaluation préliminaire des priorités définies aux § 5.3.1 à 5.3.18 a été effectuée (Document 94, Annexe 2).

10 Contributions volontaires

10.1 Le projet de révision de la Résolution 34, relative aux contributions volontaires, tel qu'il a été approuvé par le GCNT à sa dernière réunion (Document 29) a été présenté par le Président du GCNT à la Commission 2, qui l'a approuvé (voir le Document 91). Le projet de révision de la Résolution a été par la suite approuvé par la plénière à sa deuxième séance.

10.2 La Commission 2 a pris note de la liste préliminaire des projets susceptibles d'être financés sur des contributions volontaires, qui a été soumise pour examen par le Directeur du TSB (Document 41). Il a été souligné que cette liste pourra être réexaminée par le GCNT à sa prochaine réunion.

La plénière est priée d'examiner et d'approuver le présent Rapport, qui sera ensuite soumis par le Secrétaire général, avec les observations de la plénière, au Conseil à sa session de 2005.

Annexe 1

Estimation des dépenses de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications au 11 octobre 2004

	Budget initial 2004/2005 CHF	Budget actualisé 2004/2005 CHF	Engagements au 11/10/2004 CHF	Dépenses effectives au 11/10/2004 CHF	Crédits disponibles au 11/10/2004 CHF
Dépenses de personnel	417,000	417,000	345,757.82	22,937.18	48,305.00
Autres dépenses de personnel	42,000	42,000	41,802.75		197.25
Frais de missions		22,000	21,336.00		664.00
Services contractuels					
Location et entretien des locaux et des équipements	30,000	30,000	30,000.00		0.00
Matériels et fournitures	10,000	10,000	10,000.00		0.00
Acquisition locaux, mobilier et matériel					
Services publics et services intérieurs	42,000	20,000	19,703.66	296.34	0.00
Divers et imprévus	25,000	25,000	25,000.00		0.00
Budget total	566,000	566,000	493,600.23	23,233.52	49,166.25

Coût de la documentation

Traduction	216,062	216,062	111,948.82	104,113.18	0.00
Pool	143,789	143,789	76,676.99	67,112.01	0.00
Reprographie	101,055	101,055	86,174.15	14,880.85	0.00
Total du coût de la documentation	460,906	460,906	274,799.96	186,106.04	0.00
TOTAL	1,026,906	1,026,906	768,400.19	209,339.56	49,166.25

3.2 – Rapport de la Commission 3 (tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée) **Méthodes de travail de l'UIT-T**

1 Introduction

La Commission 3 a été créée en vue d'examiner les méthodes de travail de l'UIT-T et a tenu sept séances pendant l'AMNT-04 qui a eu lieu à Florianópolis.

A la première séance, les participants à la Commission ont décidé d'organiser leurs débats par thèmes sous les intitulés suivants: gestion des commissions d'études, gestion de la normalisation, questions relatives au traitement électronique des documents et à la publication, définition du consensus, questions relatives aux pays en développement, coordination et coopération, questions relatives aux AMNT.

Les participants ont pris note des rapports du GCNT soumis par le Directeur de ce Groupe (voir les Documents 28, 29, 30 et 31).

1.1 Gestion des commissions d'études

Dans le cadre de ce point, la Commission 3 a examiné la Résolution 1, la Recommandation A.1 (proposée par le GCNT) et la Résolution 35. A propos de l'entrée en vigueur des décisions de l'Assemblée, l'Unité des affaires juridiques de l'UIT a précisé que les décisions entrent en vigueur à compter de leur approbation ou à une date ultérieure s'il en est ainsi décidé.

1.2 Questions relatives à la gestion de la normalisation

Les Résolutions 22 et 40, la Recommandation A.7 et les nouvelles Résolutions [E], [I], [D] et [Q] ont été examinées.

De plus, les participants ont reconnu que la limitation, dans la mesure du possible, du nombre de séances tenues en parallèle pourrait faciliter la participation des petites délégations aux réunions. Dans cette optique, les équipes de gestion du GCNT et des commissions d'études sont invitées à trouver les meilleurs arrangements.

Les participants ont approuvé la révision de la Résolution 22 figurant dans le Document DT/13(Rév.1) avec des modifications mineures. La République arabe syrienne a déclaré ce qui suit: "La République arabe syrienne ne voit pas d'inconvénient à approuver la Résolution 22 à condition qu'il soit tenu compte, dans sa mise en œuvre, des résultats de la mise en œuvre de la Résolution 40, telle que révisée à Florianópolis". En outre, de l'avis général, les participants sont convenus de transmettre la nouvelle Résolution [Q] à la plénière.

1.3 Questions relatives au traitement électronique des documents et aux publications

Le GCNT a proposé une révision de la Résolution 32 et des Recommandations A.2, A.11 et A.12.

La principale question sur le sujet concernait la possibilité d'accéder gratuitement aux documents et Recommandations en ligne. L'Unité des affaires juridiques de l'UIT a précisé, afin de prendre des précautions et d'éviter les contradictions sur ce point, qu'outre le fait qu'il fallait l'accord en bonne et due forme des auteurs ou de la commission d'études pour rendre publics des documents, il fallait garder à l'esprit que la Résolution 66 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires traite explicitement la question de l'accès public aux Recommandations mais ne donne cette possibilité qu'aux seuls Etats Membres et Membres de Secteur.

Examinant d'éventuelles incidences financières, les participants sont convenus de ce qui suit:

- que le Directeur du TSB, dans son rapport au Conseil sur les résultats de l'Assemblée, rende compte du soutien de l'AMNT aux mesures visant à accroître la transparence des travaux de l'UIT-T et à promouvoir une plus grande participation aux activités de l'UIT-T, notamment grâce à l'accès gratuit en ligne aux Recommandations;
- que le Conseil soit invité à examiner cette question et, en particulier, les incidences financières de l'accès gratuit en ligne aux Recommandations en vue de son implémentation, comme il convient. Il est également demandé au Directeur de faire rapport au GCNT sur les résultats de l'examen par le Conseil.

Les participants ont appuyé, dans son principe, la proposition visant à établir des priorités dans la traduction des Recommandations. Ils ont décidé de modifier la Résolution 1 sur le Règlement intérieur de l'UIT-T pour qu'il soit pleinement tenu compte de l'article 29 de la Constitution sur les langues. Les participants ont toutefois reconnu que conformément à sa Résolution 115 (Marrakech, 2002), la Conférence de plénipotentiaires a fixé au 1^{er} janvier 2005 la date à laquelle tous les travaux de l'UIT-T se feraient dans les six langues officielles et de travail de l'Union sur un pied d'égalité.

1.4 Définition du consensus

Des propositions de modification des Recommandations A.8 et A.13 et des suppléments concernant le nombre d'Etats Membres qui pourraient s'opposer à l'approbation de Recommandations ont été présentées.

Les participants ont décidé que, dans le cadre de son nouveau mandat, le GCNT examinerait cette question à la lumière des différentes propositions soumises.

1.5 Autres méthodes de travail

Les participants ont décidé de ne pas supprimer la Recommandation A.9, même si la Commission d'études spéciale devenait une Commission d'études "normale", afin que le GCNT ait un point de comparaison pour procéder à des améliorations et puisse éventuellement appliquer cette Recommandation à d'autres commissions d'études.

1.6 Besoins des pays en développement

Dans plusieurs contributions il a été fait état des besoins des pays en développement et des pays à économie en transition qui doivent résoudre les difficultés que pose leur participation aux activités de normalisation et réduire la fracture numérique. La Commission 3 a révisé la Résolution 17 (les modifications sont indiquées dans le Document DT/20) et approuvé les nouvelles Résolutions ci-après: [R] (Document DT/18(Rév.1) avec modifications) et [C] (avec les modifications indiquées dans le Document DT/21).

Afin d'encourager la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux activités de l'UIT-T, les participants ont reconnu que des ressources du budget de l'UIT-T devraient être affectées à la diffusion des travaux du Secteur de la normalisation grâce à l'élaboration et à la mise au point de manuels et à la présentation d'applications de solutions fondées sur des Recommandations UIT-T. Cette diffusion pourrait être réalisée grâce à des mécanismes spécifiques tels que des sites Internet. De plus, en vue d'améliorer l'échange de connaissances et de données d'expérience entre l'ensemble des Membres de l'UIT-T et les organisations régionales, il a été décidé de renforcer la liaison entre l'UIT-T et les bureaux régionaux de l'UIT, pour assurer que les Membres et les organisations régionales participent plus activement et plus régulièrement aux travaux en faisant des propositions concernant l'élaboration de manuels et l'organisation de séminaires, de cours et d'ateliers.

1.7 Coordination et coopération

Au titre de ce point, le GCNT et d'autres membres ont présenté des contributions et formulé des observations visant à réviser les Résolutions 1 (section 5), 7, 11, 33 et 38.

1.8 Questions relatives aux AMNT

Les participants ont examiné la proposition concernant les modifications à apporter à la Résolution 1 (section 2 du Document 29) ainsi que le projet de nouvelle Résolution [B] sur les travaux préparatoires régionaux pour les AMNT (section 3 du Document 30) soumis par le GCNT. Les participants sont convenus de modifier la Résolution 1 en conséquence et d'approuver le projet de nouvelle Résolution [B] avec quelques modifications.

1.9 Divers

Les participants sont convenus de supprimer les Résolutions 36 et 39 et de réviser la Résolution 26. Ils sont également convenus d'approuver le projet de nouvelle Résolution [S] sur les questions de genre.

A la clôture de la réunion, le Président, M. Fabio Bigi, a remercié les Vice-Présidents de la Commission, MM. Yoichi Maeda et Brahim Khadiri, les Coordonnateurs des différentes activités de rédaction ainsi que le secrétariat du TSB: MM. Paolo Rosa, Georges Sebek, Arshey Odedra et Mme Isabelle Garde pour leur appui ainsi que tous les délégués pour leur coopération fructueuse.

2 Résultats de travaux de la Commission 3

2.1 Résolutions nouvelles et révisées

Les Résolutions 18 et 31 n'ont pas été proposées pour révision par le GCNT et les Membres ont estimé qu'elles ne nécessitaient aucune révision.

La Commission 3 a demandé à la séance plénière d'approuver la proposition visant à maintenir inchangées les Résolutions 18 et 31.

Les participants sont convenus de demander à la séance plénière de supprimer les Résolutions 36, 37 et 39.

2.1.1 Résolution 1

La Commission 3 est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 1 révisée telle qu'elle figure dans le Document 125.

2.1.2 Résolution 7

Les participants sont convenus de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 7 révisée telle qu'elle figure dans le Document 121.

2.1.3 Résolution 11

Les participants sont convenus de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 11 telle qu'elle figure dans le Document 121.

2.1.4 Résolution 17

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 17 telle qu'elle figure dans le Document 127.

2.1.5 Résolution 22

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 22 telle qu'elle figure dans le Document 127.

2.1.6 Résolution 26

Les participants sont convenus de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 26 telle qu'elle figure dans le Document 121.

2.1.7 Résolution 32

Les participants sont convenus de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 32 telle qu'elle figure dans le Document 113.

2.1.8 Résolution 33

Les participants sont convenus de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 33 telle qu'elle figure dans le Document 122.

2.1.9 Résolution 35

Les participants sont convenus de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 35 telle qu'elle figure dans le Document 114.

2.1.10 Résolution 38

Les participants sont convenus de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 38 telle qu'elle figure dans le Document 121.

2.1.11 Résolution 40

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution 40 telle qu'elle figure dans le Document 122.

2.1.12 Résolution [B]

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution [B] telle qu'elle figure dans le Document 122.

2.1.13 Résolution [C]

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution [C] telle qu'elle figure dans le Document 127.

2.1.14 Résolution [D]

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution [D] telle qu'elle figure dans le Document 126.

2.1.15 Résolution [Q]

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution [Q] telle qu'elle figure dans le Document 123.

2.1.16 Résolution [R]

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution [R] telle qu'elle figure dans le Document 127.

2.1.17 Résolution [S]

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Résolution [S] telle qu'elle figure dans le Document 122.

2.2 Recommandations de la série A

Les Recommandations A.4, A.5, A.6, A.9, A.13 et A.23 n'ont pas été proposées pour révision par le GCNT et les Membres ont estimé qu'elles ne nécessitaient aucune révision.

La Commission 3 a demandé à la séance plénière de maintenir inchangées les Recommandations A.4, A.5, A.6, A.9, A.13 et A.23.

2.2.1 Recommandation A.1

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Recommandation A.1 telle qu'elle figure dans le Document 130.

2.2.2 Recommandation A.2

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Recommandation A.2 telle qu'elle figure dans le Document 112.

2.2.3 Recommandation A.7

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Recommandation A.7 telle qu'elle figure dans le Document 126.

2.2.4 Recommandation A.8

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Recommandation A.8 telle qu'elle figure dans le Document 112.

2.2.5 Recommandation A.11

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Recommandation A.11 telle qu'elle figure dans le Document 113.

2.2.6 Recommandation A.12

La Commission est convenue de demander à la séance plénière d'approuver la Recommandation A.12 telle qu'elle figure dans le Document 113.

Statut des Recommandations de la série A

R = révisée; M = maintenue; D = supprimée; N = nouvelle

Recommandation	Titre	Statut AMNT
A.1	Méthodes de travail des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)	R
A.2	Présentation des contributions relatives à l'étude des Questions confiées à l'UIT-T	R
A.4	Processus de communication entre l'UIT-T et les Forums et Consortiums	M
A.5	Procédures génériques pour l'inclusion dans les Recommandations de l'UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations	M
A.6	Coopération et échange d'informations entre l'UIT-T et les organisations de normalisation régionales et nationales	M
A.7	Groupes spécialisés: Méthodes et procédures de travail	R
A.8	Variante de la procédure d'approbation pour les Recommandations nouvelles et révisées	R
A.9	Méthodes de travail pour la Commission d'études spéciale sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs	M
A.11	Publication des Recommandations de l'UIT-T et des actes des AMNT	R
A.12	Identification et présentation des Recommandations UIT-T	R
A.13	Suppléments aux Recommandations UIT-T	M
A.23	Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) dans le domaine des technologies de l'information	M

Statut des Résolutions

Résolution	Titre	Statut AMNT
1	Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)	R
7	Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale	M
11	Collaboration avec le Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle concernant l'étude de services intéressant à la fois le secteur de la poste et le secteur des télécommunications	R
17	Normalisation des télécommunications et intérêts des pays en développement	R
18	Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et à la coopération entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications	M
22	Pouvoir conféré au Groupe consultatif de normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications	R
26	Assistance aux Groupes régionaux de tarification	R
31	Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux de l'UIT-T	M
32	Renforcement des méthodes de travail électroniques pour les travaux de l'UIT-T	R
33	Lignes directrices pour les activités stratégiques de l'UIT-T	R
35	Désignation et durée maximale du mandat des présidents et des vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-T et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)	R
36	Réforme de l'UIT	D
37	Variante de la procédure d'approbation pour l'UIT-T	D
38	Coordination entre l'UIT-T, l'UIT-R et l'UIT-D pour les activités relatives aux IMT-2000 et aux systèmes postérieurs aux IMT-2000	R
39	Evolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications	D
40	Aspects réglementaires des travaux de l'UIT-T	R

Résolution	Titre	Statut AMNT
[B]/TSAG [B]/ATU [B]/CITEL	Projet de nouvelle Résolution relative aux travaux préparatoires régionaux pour les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications	N
[C]/APT [C]/ARB	Réduire l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés	N
[D]/APT	Coordination efficace des travaux de normalisation entre les commissions d'études de l'UIT-T et rôle du GCNT	N
[Q]	Création d'un comité de coordination des séminaires et des ateliers	N
[R]	Création de groupes régionaux	N
[S]	Intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de l'UIT-T	N

3.3 – Rapport de la Commission 4 (tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée) **Organisation et programme de travail de l'UIT-T**

1 Introduction

1.1 Le mandat de la Commission 4 est reproduit dans le Document 82.

1.2 La Commission 4 (Organisation et programme de travail de l'UIT-T) a tenu six séances entre les 5 et 8 octobre et les 11 et 12 octobre 2004, sous la présidence de M. P. Masambu (Ouganda), assisté des Vice-Présidents de la Commission, MM. S. Guinena (Egypte), K. Park (Corée) et J. Visser (Canada). Le Président était secondé par M. S. Campos-Neto du TSB.

1.3 Les participants ont tenu compte de l'attribution des documents à la Commission 4 (Document DT/3) et de la liste des questions donnée dans le Document DT/5 (modifiée comme indiqué au § 1.3 du Document 90).

2 Structure des commissions d'études

2.1 Résultats généraux

2.1.1 Les discussions concernant la structure et le mandat des commissions d'études ainsi que l'attribution des Questions ont été basées sur les Documents 28 et 39 ainsi que sur leurs corrigendums, qui contiennent le rapport du GCNT sur la question, la proposition du GCNT concernant la structure des commissions d'études ainsi que des contributions directes des Etats Membres. Les résultats finals sont reproduits dans le Rapport de la Commission 7 dans lequel figure la version révisée de la Résolution 2 de l'AMNT.

2.1.2 Les accords conclus concernant la structure des commissions d'études, leurs titres, leurs numéros, leurs mandats et l'attribution des Questions sont énumérés au § 2.3 ci-après.

2.1.3 En ce qui concerne les études sur les réseaux NGN, la Commission 4 a décidé de créer une commission d'études centrée sur ces réseaux qui reprendrait, pour l'essentiel, une partie des Questions actuellement attribuées aux Commissions d'études 13 et 17 (à savoir, les Questions A/13 à D/13, E1/13, F/13 à K/13, A/17, B/17 et C1/17). La décision de fusionner tout ou partie des études relatives à la signalisation (à savoir, les Questions A/11 à G/11) a été renvoyée à la plénière de l'Assemblée car le compromis proposé, exposé par le Président de l'Assemblée dans le Document 118, ne pouvait pas être communiqué aux délégués à temps pour la séance de clôture de la Commission 4. Il est proposé de créer une commission d'études sur les réseaux NGN (CE I ou CE 13) ayant un mandat directif et responsable des études sur les réseaux NGN (apparentée au groupe spécialisé sur les réseaux NGN) et de conserver une commission distincte qui coordonnerait les études sur la signalisation (CE L ou CE 11).

Il est demandé à la plénière d'analyser le compromis proposé dans le Document 118 et de prendre une décision finale concernant la structure et le mandat des Commissions d'études 11 et 13.

2.1.4 Lors de l'examen du mandat de la Commission d'études 2, l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne ont demandé que la déclaration suivante apparaisse dans le rapport de la séance:

"La CE 2 devrait être responsable des études relatives à la mise en œuvre des Résolutions 101, 102, 130 et 133 de la Conférence de plénipotentiaires, en coopération étroite avec d'autres commissions d'études techniques, conformément à son mandat, pour les questions ayant des incidences politiques ou réglementaires".

2.1.5 Les participants ont confirmé que la Commission d'études 2 était responsable des études sur la définition des spécifications applicables aux télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe.

2.1.6 En ce qui concerne le mandat de la Commission d'études 3, la Commission 4 a reconnu l'importance des travaux sur les indicateurs de connectivité communautaire (Résolution 131 de la Conférence de plénipotentiaires) et appelle le Directeur du TSB à encourager la réalisation d'activités dans ce domaine au sein des commissions d'études concernées, en particulier la Commission d'études 3.

2.1.7 Lors de l'examen du mandat des Commissions d'études 12 et 17, l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne ont demandé que la déclaration suivante apparaisse dans le rapport de la séance:

"Tout en souscrivant au mandat des Commissions d'études 12 et 17, la République arabe syrienne a demandé qu'il soit rappelé à ces Commissions d'études que certaines des Recommandations, dont l'étude lui est confiée ou lui sera confiée dans l'avenir, pourraient comporter des questions politiques ou réglementaires pour lesquelles il faudra peut-être avoir recours à la procédure d'approbation traditionnelle, en application des dispositions du numéro 246 H de la Convention de l'UIT."

2.1.8 Lors de l'examen du mandat de la Commission d'études 19, la République arabe syrienne a demandé que la déclaration suivante apparaisse dans le rapport de la séance:

"La création de la Commission d'études spéciale à la dernière Assemblée (Montréal, 2000) avait été motivée essentiellement par la volonté de résoudre le problème de l'interopérabilité et de l'harmonisation des Recommandations et normes en vigueur concernant les IMT-2000. Toutefois, aucune contribution écrite n'a été reçue pour les Questions relatives à ce problème qui ont été adoptées par l'Assemblée et modifiées ultérieurement par la Commission d'études. La République arabe syrienne regrette cette situation et espère que dans l'avenir la Commission d'études 19 trouvera une solution appropriée à ce problème."

2.1.9 Après avoir examiné la proposition de création d'une commission d'études sur la société de l'information (Document 65(Add.1)), la Commission 4 a décidé de la transmettre au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI, au GCNT et aux autres Bureaux (UIT-D et UIT-R) pour examen. ***La Commission 4 demande à la plénière d'approuver cette façon de procéder.***

2.2 Questions intéressant plusieurs commissions d'études

Les participants se sont mis d'accord sur les points suivants:

- a) les études relatives aux réseaux NGN, aux réseaux de télécommunication mobiles, à la signalisation et aux protocoles devraient être étroitement coordonnées. Les équipes de direction des commissions d'études devraient décider, de manière souple, comment coordonner au mieux ces études, par exemple, colocalisation de réunions aux niveaux appropriés, groupes mixtes de Rapporteurs, etc., et comment utiliser les mécanismes de collaboration à distance (cyberréunions, etc.);
- b) il convient d'encourager chaque fois que cela est possible et compte tenu des besoins identifiés, la colocalisation des réunions de la Commission d'études 5 (Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique) et de la Commission d'études 6 (Installations extérieures et installations intérieures connexes), comme l'ont décidé les équipes de direction des deux commissions d'études;
- c) il convient d'encourager la Commission d'études 9, pour certaines activités, à se réunir au même endroit que d'autres commissions d'études, chaque fois que cela est possible, comme l'ont décidé les équipes de direction des commissions d'études.

Il a été décidé de refléter ces décisions dans les parties pertinentes de la Résolution 2.

2.3 Titres, mandats, Questions, etc., des commissions d'études

2.3.1 La Commission 4 s'est mise d'accord sur les points suivants:

Commission d'études 2	Le titre de la CE 2 est <i>Aspects opérationnels de la fourniture des services, des réseaux et qualité de fonctionnement</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études M). Elle a approuvé également l'attribution des Questions présentées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études M), à savoir: A/2 à G/2. Le texte de A/2 a été modifié et le libellé complet est reproduit dans le Document 119.
Commission d'études 3	Le titre de la CE 3 est <i>Principes de tarification et de comptabilité et questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études A). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études A), à savoir: A/3 à D/3.
Commission d'études 4	Le titre de la CE 4 est <i>Gestion des télécommunications</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études H). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études H), à savoir: A/4 à L/4.
Commission d'études 5	Le titre de la CE 5 est <i>Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études B). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études B), à savoir: A/5 à P/5.
Commission d'études 6	Le titre de la CE 6 est <i>Installations extérieures et installations intérieures connexes</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études C). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études C), à savoir: A/6 à I/6.
Commission d'études 9	Le titre de la CE 9 est <i>Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études E). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études E), à savoir: A/9 à O/9.
Commission d'études 12	Le titre de la CE 12 est <i>Qualité de fonctionnement et qualité de service</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études G). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études G), à savoir: A/12 à O/12 et L/13 à O/13.
Commission d'études 15	Le titre de la CE 15 est <i>Infrastructures des réseaux optiques et autres réseaux de transport</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études D). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études D), à savoir: A1/15, A2/15, C1/15 à C5/15, D1/15 à D5/15, E1/15, E2/15, E2/13, P/13 et C2/17.
Commission d'études 16	Le titre de la CE 16 est <i>Terminaux, systèmes et applications multimédias</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études F). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études F), à savoir: B1/15 à B4/15, A/16 à C/16, E/16 à K/16, 1/16, 2/16, 3/16 (révisée), 4/16, 5/16 (révisée), 6/16, 9/16 à 11/16 et 14/16.
Commission d'études 17	Le titre de la CE 17 est <i>Sécurité, langages et logiciels de télécommunication</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études K). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études K), à savoir: D/17 à R/17.
Commission d'études 19	Le titre de la CE 19 est <i>Réseaux de télécommunication mobiles</i> . La Commission 4 a approuvé le mandat présenté dans le Doc. 39, Annexe 5 (Commission d'études J). Elle a approuvé également l'attribution des Questions exposées dans le Doc. 39, Annexe 4 (Commission d'études J), à savoir: A/SSG à E/SSG.

2.3.2 *Il est demandé à la plénière d'approuver la structure des commissions d'études présentée en détail au § 2.3.1.*

2.3.3 La Commission 4 n'a pas examiné le titre, le mandat et l'attribution de Questions des Commissions d'études I (*Réseaux de la prochaine génération – architecture, évolution et convergence*) et L (*Spécifications et protocoles de signalisation*) dans l'attente d'une décision sur la structure des travaux consacrés aux réseaux de la prochaine génération et à la signalisation (voir le § 2.1.3 ci-dessus).

2.3.4 La Commission 4 a approuvé l'instauration de la nouvelle Question H/11 proposée, intitulée "Spécifications d'essai des protocoles pour les NGN" présentée dans le Document 119. La Question est attribuée à titre provisoire à la Commission d'études 11, dans l'attente de la décision sur les points visés au § 2.1.3 ci-dessus. ***Il est demandé à la plénière d'approuver l'attribution finale de cette Question.***

2.3.5 Lors de l'examen de la proposition du Canada présentée dans le Document 110, l'avis général a été que cette dernière relève des activités consacrées au nommage, numérotage, adressage et acheminement (NNAR) et que le document en question devrait être soumis à la première réunion de la Commission 2 après l'AMNT-04 aux fins d'approfondissement. ***La Commission 4 demande à la plénière d'approuver cette façon de procéder.***

4 Résolutions

4.1 Résolution existante

La Commission 4 a approuvé la Résolution 2 révisée, à l'exception du mandat spécifique destiné aux Commissions d'études 11 et 13, qui dépendent de la décision qui sera prise sur les points visés au § 2.1.3 ci-dessus. ***Le texte final fait l'objet du Document 124, diffusé par la Commission 7, qui est soumis à la plénière pour approbation.***

4.2 Nouvelle Résolution

La Commission 4 a décidé de proposer à l'AMNT-04 l'adoption du projet de nouvelle Résolution [L] sur la cybersécurité (Document 114).

Remerciements

Le Président de la Commission 4 tient à exprimer ses sincères remerciements à tous les auteurs de documents attribués à la Commission 4, et à ses participants, et remercie en particulier de leur soutien et de leur engagement les Vice-Présidents et éminents délégués M. B. Ramos (Brésil) pour avoir dirigé les travaux du Groupe ad hoc chargé d'élaborer le texte révisé de la nouvelle Résolution [L] sur la cybersécurité, M. N. Kisrawi (République arabe syrienne) en tant que Président du Groupe ad hoc sur le mandat de la CE M (2), M. M. Ghazal (Liban) pour avoir dirigé le Groupe ad hoc sur la Commission d'études sur la société de l'information, M. J. Visser (Canada) en tant que Coordonnateur du travail de révision de la Résolution 2. Il exprime également ses remerciements au personnel du TSB, à M. S. Campos-Neto, M. M. Niiya, Mme T. Kurakova et Mme I. Frost pour leur concours.

3.4 – Rapport de la Commission 5 (tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée) **Infrastructure des réseaux de télécommunication**

1 Introduction

La Commission 5 (Infrastructure des réseaux de télécommunication) a tenu sa première séance le 7 octobre 2004 à partir de 9 h 30 et sa deuxième séance l'après-midi du même jour, sous la présidence de M. J.Y. Monfort (France), assisté des trois Vice-Présidents, M. H. Bertine (Etats-Unis), M. O. Gofaizen (Ukraine) et M. R. Pomponi (Italie).

Le Président a ouvert la séance et a rappelé aux participants le mandat de la Commission 5, tel qu'il lui a été confié par la plénière (Document DT/1).

L'ordre du jour général publié en tant que Document DT/7, ainsi que les ordres du jour des différentes séances, à savoir les Documents OJ/8 (C5-1) et OJ/10 (C5-2) ont été acceptés tels quels.

Le Président a rappelé aux délégués que même s'il était prévu que la Commission 5 tienne trois séances, les travaux étaient censés être terminés à la fin de la deuxième séance. Si tel est le cas, l'équipe de direction de la Commission examinera à la fois le rapport des séances de la Commission (le présent document) et le rapport présenté à la plénière avant publication.

2 Rapports des Commissions d'études 4, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17 et de la Commission d'études spéciale

Le Président a indiqué qu'au lieu d'examiner en détail les rapports écrits de chaque commission d'études, les Présidents des commissions d'études en feraient une présentation succincte (10 minutes au maximum) pour souligner les points principaux. Toutes ces présentations peuvent être consultées sur:

<http://www.itu.int/ITU-T/wtsa-04/sgpres.asp>

Le Document 27 donne des informations sur les activités des Commissions d'études entre leurs dernières réunions et le 31 juillet 2004; ces activités ne sont donc pas mentionnées dans les rapports présentés par chaque commission d'études à l'AMNT-04. Il a été pris note de ce document.

Les rapports des Commissions d'études 4, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17 et de la Commission d'études spéciale ont été présentés par les Présidents de chacune d'entre elles et ont été approuvés par la Commission 5. Le tableau suivant donne la référence des documents pour chaque rapport:

Numéro de la Commission d'études	Titre de la Commission d'études	Président	Document
4	Gestion des télécommunications, y compris le RGT	D. Sidor (Etats-Unis)	5, 27
5	Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique	R. Pomponi (Italie)	7, 27
6	Installations extérieures	F. Montaldi (Italie)	9, 27
9	Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore	R. Green (Etats-Unis)	11, 27
11	Spécifications et protocoles de signalisation	Y. Hiramatsu (Japon)	13, 27
12	Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux	J.Y. Monfort (France)	15, 27
13	Réseaux multiprotocoles et réseaux utilisant le protocole IP et leur interréseautage	B. Moore (Royaume-Uni)	17, 27
15	Réseaux optiques et autres réseaux de transport	P. Wery (Canada)	19 + Corr.1, 27
16	Services, systèmes et terminaux multimédias	P.A. Probst (Suisse)	21, 27
17	Réseaux de données et logiciels de communication	H. Bertine (Etats-Unis) A. Sarma (Allemagne)	23, 27
Commission d'études spéciale	IMT-2000 et systèmes ultérieurs	J. Visser (Canada)	25, 27

En réponse à une question concernant la collaboration entre la Commission d'études 5 et la CEI sur les questions relatives à la compatibilité électromagnétique, le Président de la Commission d'études 5 a souligné la bonne coopération entretenue par les Rapporteurs des Commissions d'études assurant la liaison avec la CEI, afin d'éviter le chevauchement des travaux.

A la fin de la présentation de la CE 17, le Président a invité M. Bertine à présenter un bref rapport sur le Symposium sur la cybersécurité organisé le 4 octobre 2004 à Florianópolis. M. Bertine a fait observer que le Symposium a reconnu qu'il n'y avait pas de recette miracle en matière de sécurité, mais que tous les partenaires devaient consentir un effort concerté. Le rapport détaillé présentant les principales conclusions du Symposium sur la cybersécurité est reproduit dans le Document 88.

Après la présentation du rapport de la Commission d'études 11, le délégué de la Fédération de Russie a demandé des éclaircissements concernant la poursuite des travaux sur les essais de protocole, de compatibilité et d'éléments, travaux à l'origine effectués dans le cadre de la Question 14/11. Le Président de la Commission d'études 11 a rappelé qu'il a été mis fin à l'étude de cette Question faute de rapporteur et de contributions. Ce problème sera soulevé de nouveau à la Commission 4, qui est chargée du programme des travaux futurs. Le délégué de la Fédération de Russie a pour sa part proposé d'établir une coordination étroite avec le Secteur UIT-R.

Le délégué du Liban a remercié sincèrement, au nom du groupe des Etats arabes, la Commission d'études spéciale pour l'aide précieuse qu'elle a apportée aux pays en développement en élaborant le Manuel sur les IMT-2000 et en fournissant des lignes directrices. Il a également proposé de mettre davantage l'accent sur les questions de connexion et d'interopérabilité des réseaux pendant la prochaine période d'études.

3 Rapport du GCI-SAT

Le rapport du GCI-SAT est reproduit au § 10.4 du Document 17.

Concernant l'avenir du groupe GCI-SAT, il a été indiqué que ce groupe reste utile et qu'il doit donc être reconduit. Cette opinion – partagée à l'unanimité par les membres de la Commission 5 et reprise par la Commission d'études 13 et par l'Assemblée des radiocommunications – sera soumise à la plénière pour approbation.

4 Conclusions

Les séances de la Commission 5 ont été l'occasion de résumer les travaux techniques réalisés par les commissions d'études au cours de la période d'études précédente et d'évaluer la qualité des résultats obtenus. Il a été souligné qu'un nombre important de nouvelles technologies et de nouveaux réseaux, basés sur des Recommandations récentes de l'UIT-T, étaient maintenant implémentés dans le monde entier. L'attention a également été attirée sur les nombreux ateliers et séminaires organisés par l'UIT-T pour améliorer la coordination entre les commissions d'études et d'autres organismes, pour développer de nouvelles activités et à des fins de formation. Il a été pris note du resserrement de la collaboration entre les commissions d'études de l'UIT-T et d'autres organes, l'objectif principal étant d'éviter tout chevauchement des travaux. Cette collaboration a également permis de créer différents groupes spécialisés au sein des commissions d'études.

Les présentations des commissions d'études comportaient également des détails sur les travaux futurs, donnant ainsi un aperçu des plans d'action élaborés par les commissions d'études pour la période d'études à venir et mettant l'accent sur le rôle de premier plan que l'UIT-T est appelé à jouer pour le développement des technologies et des réseaux.

Les délégués de l'AMNT-04 sont encouragés à utiliser tous les rapports et les présentations associées pour informer leurs pays et leurs compagnies des activités passées et futures de l'UIT-T.

Le Président de la Commission 5 a remercié tous les Présidents des commissions d'études pour leur participation et a félicité les commissions d'études des excellents résultats qu'elles ont obtenus pendant la période d'études.

5 Présentation du Groupe spécialisé sur les réseaux NGN

Le rapport du Groupe spécialisé sur les réseaux NGN n'entrait pas dans le mandat de la Commission 5 mais, pour avoir un tableau complet des travaux techniques réalisés par l'UIT-T, M. Chae-Sub Lee, modérateur de ce Groupe spécialisé, a fait un exposé à la fin de la deuxième séance de la Commission 5. Cet exposé peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-T/secured/wtsa-04/otherdocs/inf/ot-INF-Com05.ppt>

6 Approbation de la Recommandation Y.1271

A sa réunion de février 2004, la Commission d'études 13 a envisagé d'approuver le projet de Recommandation Y.1271, selon la procédure classique. Ce projet de Recommandation traite des capacités des réseaux pour la prise en charge de communications d'urgence et a été "déterminé" à la réunion de juillet 2003 de la Commission d'études 13. Toutefois, la Recommandation n'a pas été approuvée en raison d'une objection de l'Administration syrienne et la Commission d'études 13 a décidé de renvoyer la question à l'AMNT.

Le projet de Recommandation a été présenté dans le Document COM 13-R 50, une première version modifiée ayant été proposée dans le Document 53 par les Etats arabes et une seconde par l'Allemagne dans le Document 73.

Ces documents ont été examinés et après débat, le texte, tel qu'il a été publié dans le Document 73, a été accepté avec les modifications indiquées dans l'Annexe A du présent rapport.

Il a été décidé à l'unanimité de demander à la plénière d'approuver le projet de Recommandation Y.1271 *"Cadre(s) applicable(s) aux spécifications et aux capacités des réseaux évolutifs à commutation de circuits et à commutation par paquets afin de leur permettre de prendre en charge les télécommunications d'urgence"*, tel qu'il est publié dans le Document 73, avec les modifications indiquées dans l'Annexe A.

7 Résultats concernant les Résolutions 101, 102 et 130 de la Conférence de plénipotentiaires de 2002

La Conférence de plénipotentiaires de 2002 a souligné qu'il était à la fois important et nécessaire que l'UIT participe activement aux études consacrées aux réseaux utilisant le protocole Internet et qu'il fallait renforcer le rôle de l'UIT dans la sécurisation des réseaux d'information et de communication. Les participants ont pris note avec satisfaction des activités entreprises par l'UIT-T pour le suivi de la Résolution 101 (§ 10.3 du Document 17, § 9.2 du Document 33) et de la Résolution 130 (§ 10.2 du Document 23).

Le suivi de la Résolution 102 (Gestion des noms de domaine et des adresses Internet) de la Conférence de plénipotentiaires de 2002 a été traité dans le cadre de la Commission 6, conformément à la décision prise à la séance plénière d'ouverture de l'AMNT-04 (voir Document DT/3).

Annexe A

Modifications apportées au projet de Recommandation Y.1271 dans la version du Document 73

1 Section 1, Introduction

Modifier la première phrase comme suit:

"Les télécommunications d'urgence doivent faciliter les opérations de secours visant à rétablir les infrastructures collectives et des conditions de vie normales pour les populations après des catastrophes graves."

2 Section 6, Sécurité

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe:

"Il se peut que d'autres Recommandations de l'UIT-T complètent la présente Recommandation en ce qui concerne les aspects "sécurité"."

3 Historique

La partie "Historique des documents fondant le projet de Recommandation Y.1271" à la fin du Document 73, ne faisant pas partie de la Recommandation, doit être supprimée.

3.5 – Rapport de la Commission 6
(tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée)
Services de télécommunication et questions liées à la tarification

1 Introduction

La Commission a tenu quatre séances, sous la présidence de M. R. Thwaites (Australie) et la vice-présidence de M. Carlos Merchan (Mexique). Les ordres du jour ont été publiés sous la cote OJ/5, 11, 17 et 19 et les rapports font l'objet des Documents 87, 98 et 108. Les ordres du jour indiquent les documents qui ont été examinés et les rapports traitent des questions étudiées.

2 Rapports

La plénière est priée d'approuver le rapport de la CE 2 (Document 1).

La plénière est priée d'approuver le rapport de la CE 3 (Document 3).

3 Résolution 41

La plénière est priée de supprimer la Résolution 41.

4 Résolutions 20 et 29

La plénière est priée d'approuver la Résolution 20 révisée, qui sera soumise officiellement par la Commission 7 dans le Document 115.

La plénière est priée d'approuver la Résolution 29 révisée, qui sera soumise officiellement par la Commission 7 dans le Document 115.

5 Questions relatives à l'Internet

La plénière est priée d'approuver la nouvelle Résolution [F] relative à la lutte contre le pollupostage (spam) par des moyens techniques, qui sera soumise officiellement par la Commission 7 dans le Document 101.

La plénière est priée d'approuver la nouvelle Résolution [P] sur la lutte contre le pollupostage (spam), qui sera soumise officiellement par la Commission 7 dans le Document 114.

La plénière est priée d'approuver la nouvelle Résolution [G] relative à la contribution de l'UIT-T au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI, qui sera soumise officiellement par la Commission 7 dans le Document 115.

La plénière est priée d'approuver la nouvelle Résolution [N] sur les noms de domaine internationalisés, qui sera soumise officiellement par la Commission 7 dans le Document 115.

La plénière est priée d'approuver la nouvelle Résolution [O] sur le système ENUM, qui sera soumise officiellement par la Commission 7 dans le Document 115.

La plénière est priée d'approuver la nouvelle Résolution [M] sur les noms de domaine de premier niveau de type de code de pays, qui sera soumise officiellement par la Commission 7 dans le Document 115.

4 – Rapport de réunion des commissions

4.1 – Commission 2 – Contrôle budgétaire

Président: M. B. Gracie (Canada)

Première et deuxième séances de la Commission 2

Mardi 5 octobre 2004, à 14 h 30

Mercredi 6 octobre 2004, à 9 h 30

1 Première séance

1.1 La Commission 2 (COM 2) a tenu sa première séance sous la présidence de M. B. Gracie (Canada) assisté des Vice-Présidents MM. H. Meierhofer (Allemagne) et V.D. Dinh (Viet Nam). Le Président était secondé par M. C. Sanchez du Département des finances et M. T. Perewostchikow du TSB. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à la première séance de la Commission 2 de l'AMNT-04.

1.2 Les participants ont adopté l'ordre du jour (Document OJ/2).

1.3 Le mandat de la Commission 2, tel qu'il a été modifié dans le Document DT/1(Add.1), a été présenté et approuvé.

1.4 Il a été pris note de l'Accord conclu entre l'Agence nationale des télécommunications de la République fédérative du Brésil et l'UIT (Document 66).

1.5 L'attention de la Commission 2 a été attirée sur l'Article 34 de la Convention relatif aux responsabilités financières des conférences (Document 55). Il a été souligné qu'une disposition analogue existe dans l'Article 18 de la Constitution.

1.6 La Commission 2 a pris note du montant que les organisations internationales et les Membres des Secteurs (autres que les Membres de l'UIT-T) non exonérés devront acquitter au titre de leur contribution aux dépenses de l'Assemblée (Document 57). Aucune organisation de ce type ni aucun Membre de Secteur n'était enregistré au moment de la tenue de la réunion.

1.7 Il a été pris note du budget de l'AMNT-04 (Document 56), tel qu'il a été approuvé par le Conseil à sa session additionnelle de 2003 (Résolution 1213), budget qui se chiffre à 1 027 000 CHF.

1.8 Le rapport concernant les dépenses de l'UIT-T pendant la période d'études 2001-2004 et les estimations des besoins financiers jusqu'à l'AMNT-08 (Document 36) a été examiné en détail. Il a été souligné que les besoins financiers jusqu'à l'AMNT-08 étaient de simples projections, étant donné que le budget pour l'exercice 2006-2007 devra être approuvé par le Conseil, à sa session de 2005 et qu'à compter de 2008, le Plan financier devra être établi par la prochaine Conférence de plénipotentiaires, en 2006.

1.9 Le Président a ensuite présenté brièvement tous les documents relatifs à l'examen des questions liées à la gestion financière actuelle à l'UIT (Documents 77, 78, 79, 80 et 64, § 1) qui pourront faciliter les débats sur les priorités, les objectifs et les réalisations. Le processus de consultation a également été expliqué.

1.10 La séance a été levée à 17 h 30.

2 Deuxième séance

2.1 Le projet de révision de la Résolution 34 relative aux contributions volontaires, tel qu'il a été approuvé par le GCNT à sa dernière réunion (Document 29), a été présenté par le Président du GCNT à la Commission 2. La Commission l'a approuvé (voir le Document 91).

2.2 La Commission 2 a pris note de la liste préliminaire des projets susceptibles d'être financés sur des contributions volontaires, qui a été soumise pour examen par le Directeur du TSB (Document 41). Il a été souligné que cette liste pourra être réexaminée par le GCNT à sa prochaine réunion.

2.3 La Commission 2 a examiné la question de l'implémentation de la budgétisation axée sur les résultats, du point de vue de l'UIT-T. Le GCNT a approuvé, à sa dernière réunion, un projet de Résolution intitulé: "Mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats – Incidence sur la planification à l'UIT-T" qui a été présenté comme projet de Résolution [A] révisée (Document 30, point 2). Le projet de Résolution reproduit dans l'Addendum 2 du Document 70 (Propositions interaméricaines) et, sous une forme légèrement modifiée, dans l'Addendum 10 du Document 52 (Propositions communes des Etats arabes) a été examiné et approuvé, avec quelques modifications (voir le Document 91).

2.4 Dans le contexte de cette nouvelle Résolution [A] qui invite le Directeur du TSB à prendre conseil auprès du GCNT sur une série d'objectifs et de résultats de l'UIT-T prédéfinis, la Commission 2 a fourni l'ensemble préliminaire d'objectifs et de résultats définis dans le Rapport des consultants Dalberg, ensemble que le GCNT considère comme un point de départ utile pour de nouvelles discussions (Document 77).

2.5 Comme source d'information, la Commission 2 a examiné le § 44 de la Déclaration de principes du SMSI (Document 64) qui traite du rôle de la normalisation dans la société de l'information. Un groupe ad hoc a été créé. Il s'est réuni à l'initiative de la Fédération de Russie afin de soumettre une déclaration de mission révisée propre à faciliter les débats futurs en vue de l'élaboration du Plan stratégique pour 2008-2011 (voir l'Annexe 1).

2.6 Il a également été décidé d'examiner les orientations et objectifs stratégiques ainsi que les missions et priorités de l'UIT-T énoncées dans le Plan stratégique de l'Union pour la période de 2004-2007 (§ 3 et 5) (Document 80). Une évaluation préliminaire des priorités énoncées aux § 5.3.1 à 5.3.18 a été faite; elle fait l'objet de l'Annexe 2 du présent Rapport.

2.7 La Commission 2 a été saisie d'une recommandation du Groupe de spécialistes concernant le classement par ordre de priorité des activités des Secteurs (Document 78).

2.8 Il a été proposé de modifier la section 5 de la Résolution 1 relative aux fonctions du Directeur du TSB (Document 79) pour refléter les décisions de la Conférence de plénipotentiaires ainsi que les dispositions du Règlement financier dans la mesure où des questions budgétaires sont concernées. Cette proposition a été soumise à la Commission 2. Le texte modifié fait l'objet de l'Annexe 3 du présent Rapport.

2.9 La séance a été levée à 12 h 30.

Annexe 1

Propositions de modification du texte du Plan stratégique pour l'UIT-T (§ 5 de l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Marrakech, 2002))

Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T)

5.1 La normalisation est l'un des éléments constitutifs essentiels de la société de l'information. Il faudrait mettre l'accent tout particulièrement sur l'élaboration et l'adoption de normes internationales. L'élaboration et l'utilisation de normes ouvertes, compatibles, non discriminatoires et axées sur la demande qui tiennent compte des besoins des usagers et des consommateurs constituent un élément capital pour développer et diffuser les TIC et en rendre l'accès plus abordable, en particulier dans les pays en développement. Les normes internationales ont pour objet de créer des conditions permettant aux consommateurs d'avoir accès aux services, partout dans le monde, et quelle que soit la technologie utilisée.

5.2 Le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT a pour mission d'être l'instance mondiale unique au sein de laquelle les représentants de l'industrie et ceux du secteur public œuvrent ensemble à l'élaboration, à l'adoption, à la fourniture et à la promotion de recommandations (normes) sur les télécommunications, consensuelles et d'application mondiale, pour la société de l'information. Le principal atout de l'UIT-T réside dans sa capacité à réunir toutes les parties prenantes dans un environnement mondial pour élaborer des recommandations dans les domaines dont ses membres reconnaissent qu'ils relèvent de sa compétence.

Annexe 2

Examen préliminaire des "Priorités" de l'UIT-T par la Commission 2 (§ 5.3 de l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Marrakech, 2002)) Plan stratégique pour l'Union, 2004-2007

- 5.3.1 Offrir une organisation susceptible d'inciter les entités du secteur privé à participer aux activités de normalisation (*"objectif possible"*).
- 5.3.2 Créer un environnement dans lequel les parties intéressées puissent travailler en partenariat, de manière efficace et efficiente (*"objectif possible"*).
- 5.3.3 Elaborer et mettre en application un plan proactif, en collaboration avec le secrétariat, afin de mettre en avant l'utilité de l'UIT-T, compte tenu de la concurrence exercée par d'autres organismes de normalisation, et continuer à renforcer les efforts déployés à cet égard (*"objectif possible"*).
- 5.3.4 Favoriser une participation active des membres actuels et attirer de nouveaux participants en les amenant à se convaincre de l'intérêt de travailler au sein de l'UIT-T ou avec ce Secteur et en mettant l'accent sur sa reconnaissance et sa crédibilité à l'échelle mondiale, sur la qualité de ses recommandations ainsi que sur sa volonté de changement (*"objectif possible"*).
- 5.3.5 Déterminer les domaines dans lesquels des recommandations devraient être élaborées pour la société de l'information (*"objectif possible"*).
- 5.3.6 Elaborer de manière efficace des recommandations de qualité, consensuelles et d'application mondiale, dans les domaines relevant de ses compétences principales, en fonction des besoins du marché et dans les meilleurs délais (*"objectif possible"*).
- 5.3.7 Faciliter l'interopérabilité des réseaux et des services (*pourrait être repris dans le texte de la mission*).
- 5.3.8 Pouvoir élaborer des recommandations susceptibles d'avoir des incidences réglementaires ou politiques (*pourrait être repris dans le texte de la mission*).
- 5.3.9 Prendre dûment en considération les besoins particuliers des pays en développement (*devrait être repris dans le texte de la mission*).
- 5.3.10 Adopter un mode de fonctionnement et de production ascendant (et non descendant) (*modification d'ordre rédactionnel nécessaire dans le texte anglais; ne peut être mesuré*).
- 5.3.11 Employer des méthodes de travail et des processus clairs et transparents, afin d'encourager la transparence, la participation et la représentation de participants et de points de vue variés, en favorisant notamment la représentation des femmes et des jeunes (*énoncé repris dans d'autres textes; ne peut être mesuré*).
- 5.3.12 Faire preuve de souplesse et chercher constamment à s'améliorer (*énoncé repris dans d'autres textes; ne peut être mesuré*).
- 5.3.13 Définir et établir des relations officielles avec le plus grand nombre possible d'organismes compétents. A cet égard, l'UIT-T devrait:
 - a) s'informer davantage sur les activités d'autres organismes (organisations de normalisation, forums, consortiums, etc.);
 - b) coopérer et assurer une coordination avec ces organismes afin d'éviter la répétition des tâches, d'éviter les incohérences et de s'assurer que ses travaux apportent une valeur ajoutée;
 - c) continuer de participer aux travaux d'organismes de coordination compétents.(*difficile à mesurer; ne constitue ni une priorité, ni un objectif*)

- 5.3.14** Faire preuve de souplesse lorsqu'il répond aux demandes du marché (*devrait être repris dans le texte de la mission*).
- 5.3.15** Coopérer et assurer une coordination avec les Secteurs des radiocommunications et du développement des télécommunications ainsi qu'avec le Secrétariat général (*devrait être repris dans un "objectif"*).
- 5.3.16** Collaborer avec l'UIT-D, en accordant une attention particulière au développement des télécommunications dans les pays en développement, en soutenant les efforts déployés à l'UIT-D pour améliorer l'accès à la société de l'information dans les pays en développement et en élaborant les manuels nécessaires (*réflexion générale à prendre en compte dans le texte de la mission*).
- 5.3.17** Développer et renforcer la coordination des planifications financière, stratégique et opérationnelle (*devrait être supprimé*).
- 5.3.18** Contrôler, par le biais du groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT), les résultats du Secteur en fonction de critères définis et proposer au besoin des modifications du Plan stratégique (*ne constitue ni une priorité, ni un objectif*).

Annexe 3

Proposition de révision de la Résolution 1

(AMNT, Montréal 2000)

SECTION 5

Fonctions du directeur

5.3 Dans son estimation des besoins financiers de l'UIT-T jusqu'à l'AMNT suivante, dans le cadre du processus de préparation du budget biennal, le Directeur communique à l'AMNT (à titre d'information), d'une part, les résumés des comptes des années écoulées depuis la précédente AMNT et, d'autre part, les prévisions de dépenses destinées à couvrir les besoins financiers de l'UIT-T jusqu'à l'AMNT suivante pour les budgets biennaux et le Plan financier suivants, selon qu'il conviendra, compte tenu des résultats pertinents de l'AMNT, y compris des priorités.

5.4 Le Directeur du TSB établira les estimations financières conformément à l'Article 7 du Règlement financier, en tenant compte des résultats pertinents de l'AMNT, y compris des priorités fixées pour les travaux du Secteur.

4.2 – Commission 3 – Méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Président: M. F. Bigi (Italie)

Première séance de la Commission 3

Mercredi 6 octobre 2004, à 14 h 30

1 Organisation des travaux

Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à la première séance de la Commission 3 de l'AMNT-04.

L'ordre du jour général (DT/6), dans lequel est indiquée l'attribution des documents, a été approuvé par les participants, moyennant un changement d'ordre des points 6 et 7 et de légères modifications dans l'attribution des documents. La version finale révisée sera jointe au rapport de la Commission 3 à la plénière. L'ordre du jour de la première séance (OJ/7) a été modifié en conséquence et approuvé.

Le mandat de la Commission 3 (Document 82) a été présenté.

Il a été convenu qu'en l'absence de contributions relatives à la suppression ou à la modification des Résolutions ou des Recommandations existantes, celles-ci resteront inchangées.

2 Discussion

Les points suivants ont été présentés et examinés:

- Rapport du GCNT
- Documents généraux
- Gestion des Commissions d'études
- Rôle de coordination du GCNT

3 Résultats

3.1 Rapport du GCNT

Il a été pris note du rapport du GCNT (Document 28). L'accent a été mis sur le succès de la variante de la procédure d'approbation (AAP), qui a permis de réduire les délais d'approbation des Recommandations. Il a été constaté en outre que seules deux Recommandations sur 800 environ n'avaient pas été approuvées en raison de l'opposition de certains Etats Membres.

3.2 Gestion des Commissions d'études

Après avoir examiné les documents correspondant à ce point dans le DT/6, les participants ont décidé de créer un Groupe de rédaction dirigé par la France en vue d'élaborer un texte commun pour la révision de la Résolution 35, sur la base des diverses propositions formulées.

3.3 Rôle de coordination du GCNT

La discussion a porté sur la révision des Résolutions 22 et 40. Les participants ont décidé que l'Australie élaborerait une synthèse pour la Résolution 22. L'examen de la Résolution 40 se poursuivra à la prochaine séance de la Commission 3.

Deuxième séance de la Commission 3

Jeudi 7 octobre 2004, à 14 h 30

1 Organisation des travaux

L'ordre du jour de la deuxième séance figure dans le Document OJ/10.

Les participants ont accepté l'organisation d'une présentation sur les sujets et les objectifs de chaque partie de l'ordre du jour général.

Ils ont confirmé que les textes des Résolutions et des Recommandations proposés dans les Documents 29, 30 et 31 du GCNT ont servi de base pour la révision desdites Résolutions et Recommandations et ont décidé de transmettre à la plénière les Résolutions et Recommandations qui n'ont pas été modifiées.

2 Discussion

Les points discutés, faisant suite à la séance précédente, ont été les suivants:

- Gestion des commissions d'études
- Rôle de coordination du GCNT
- Autres groupes

3 Résultats

3.1 Gestion des commissions d'études

Les travaux sur la Résolution 35 et sur les parties pertinentes de la section 3 de la Résolution 1 ont avancé. La France a présenté les résultats (DT/8) des travaux du Groupe de rédaction établi à la première séance, sur la base du Document 38(Add.1)(Rév.1) de la CEPT. Compte tenu des commentaires supplémentaires qui ont été formulés, les participants ont décidé de poursuivre le travail de rédaction pour aligner aussi la Résolution 35 et les parties pertinentes de la Résolution 1.

3.2 Rôle de coordination du GCNT et autres groupes

Les débats sur la Résolution 22 et les parties pertinentes de la Résolution 1 ont avancé. Compte tenu de la nécessité d'aligner les deux Résolutions et des commentaires formulés par les participants, il a été décidé que le Groupe de rédaction continuerait de travailler sur la Résolution 22. En ce qui concerne la proposition des Etats arabes figurant dans le Document 52(Add.3), l'accord obtenu à la première séance a été confirmé, à savoir que "tout en limitant le plus possible le nombre de séances parallèles, il convient de laisser le soin à la direction du GCNT et des commissions d'études de trouver les meilleurs arrangements pour faciliter la participation des petites délégations aux réunions".

En ce qui concerne le point 2.2 de l'ordre du jour, "Autres groupes", les participants ont décidé d'incorporer, lorsque cela est nécessaire, les parties pertinentes des projets de nouvelle Résolution [E] (50) et [I] (61(Add.3)) dans la révision de la Résolution 22. L'Australie s'en chargera dans le Groupe de rédaction.

S'agissant de la Résolution 40, les Documents 29 section 12 et 52(Add.9) ont été examinés. Les participants ont approuvé la proposition figurant au point 1 (*supprimer* le point d) du *considérant* modifié) du Document 52(Add.9). Pour certains, compte tenu du mandat actuel du GCNT et des responsabilités des commissions d'études, il pourrait être inutile de créer un nouveau groupe sur les aspects réglementaires des travaux de l'UIT-T. Il a été décidé de charger un Groupe de rédaction, présidé par le Maroc, d'étudier plus avant cette question.

La nouvelle Résolution [D] (47) a été généralement appuyée par les participants. Il a été décidé d'ajouter les mots "et des pays à économie en transition" après "pays en développement" au point b) du *considérant* et au point iv) du *décide*. Il a été décidé de confier à l'Australie l'alignement du texte de la Résolution [D] sur celui de la Résolution 22.

Le Document 52(Add.20) contient une proposition de révision de la Recommandation A.7. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par cette proposition, aussi a-t-il été décidé de charger un Groupe présidé par la République arabe syrienne d'étudier la question.

Troisième et quatrième séances de la Commission 3

Lundi 11 octobre, à 9 h 30 et 14 h 30

1 Organisation des travaux

1.1 L'ordre du jour des troisième et quatrième séances (Document OJ/15) a été adopté.

1.2 Les rapports des première et deuxième séances (respectivement, Documents DT/89 et 96) ont été approuvés.

2 Discussion

Les sujets ci-après ont été présentés et discutés:

- Autres activités (point 7.3 – ancien point 6.3 – de l'ordre du jour général).
- Questions relatives au traitement électronique des documents, règles de publication et de présentation (point 8 de l'ordre du jour général).
- Rapports des groupes de rédaction ad hoc.
- Définition du consensus (point 9 de l'ordre du jour général).
- Autres méthodes de travail (point 10 de l'ordre du jour général).
- Questions relatives aux pays en développement (point 11 de l'ordre du jour général).

3 Résultats

3.1 Autres activités

Ce point concernait différentes propositions: la création d'un forum de la normalisation technique (FNT) (Document 81) pour l'organisation d'ateliers et de séminaires, la création d'une fonction de veille technologique à l'UIT (Document 49) et l'élaboration d'une nouvelle Résolution [Q] sur le FNT (Document 86). Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire d'accroître la transparence en ce qui concerne les activités des ateliers et des séminaires. Afin d'harmoniser, quant à leur esprit, les différentes propositions, sans occasionner de charge administrative inutile, il a été décidé d'organiser des travaux de rédaction sous la présidence de M. P.A. Probst (Suisse).

3.2 Questions relatives au traitement électronique des documents, règles de publication et de présentation (point 8 de l'ordre du jour général)

3.2.1 Accès gratuit aux documents et Recommandations

Ce sujet, qui est traité dans les sections 1 et 9 du Document 29, a une incidence sur les Résolutions 1 et 32.

Les sections 2 et 3 du Document 31 se rapportent aux Recommandations A.1 et A.2.

L'Addendum 6 au Document 61 propose un accès public gratuit aux contributions et aux documents temporaires (DT); l'Addendum 4 au Document 65 vise à rendre les projets de Recommandation librement accessibles et, enfin, le Document 67 et son Corrigendum 1 proposent dans un projet de nouvelle Résolution [K] un accès gratuit aux Recommandations en ligne. Le Conseiller juridique de l'UIT a précisé que, conformément à sa proposition, il est nécessaire d'avoir l'accord des auteurs des documents ou de la

Commission d'études. Toutefois, il attire l'attention des participants de la réunion sur la Résolution 66 (PP-02) qui prévoit l'accès public aux Recommandations mais n'autorise l'accès aux documents qu'aux seuls Etats Membres et Membres de Secteur, de sorte qu'il convient de faire preuve de prudence sur ce point, car la décision qui sera prise sur l'accès public aux documents pourrait être incompatible avec le texte de la Résolution 66 (PP-02).

Les participants ont reconnu qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'une nouvelle Résolution spécifique sur le sujet et que l'AMNT devait demander au Directeur du TSB d'indiquer, dans le rapport sur les résultats de l'Assemblée qu'il adressera au Conseil, que l'Assemblée est favorable à une plus grande transparence des travaux de l'UIT-T et qu'elle encourage une plus large participation aux activités de l'UIT-T, y compris l'accès en ligne gratuit aux Recommandations.

L'AMNT invite le Conseil à étudier cette question et, en particulier, à examiner les incidences financières de l'accès en ligne gratuit aux Recommandations, en vue de son implémentation, le cas échéant. Le Directeur est invité en outre à faire rapport au GCNT sur les résultats des délibérations du Conseil en la matière.

Les participants ont adopté la Résolution 32 ainsi que la Recommandation A.2, telles qu'elles ont été proposées par le GCNT. Aucune observation n'a été formulée sur la proposition du GCNT (section 5 du Document 31) de réviser la Recommandation A.11 qui a donc été adoptée.

3.2.2 Questions de traduction

Le Document 59 présente une proposition, fondée sur la Résolution 115 (PP-02) visant à instaurer un ordre de priorité pour la traduction des documents. Bien que la proposition ait été appuyée dans son principe, il convient de prendre garde à toute dérogation à la pratique actuelle et à ses incidences financières qui pourraient grever le budget du Secteur. L'attention de la Commission 2 est attirée sur ce point.

3.2.3 Les participants ont également adopté la proposition formulée par le GCNT (section 6 du Document 31) visant à réviser la Recommandation A.12 et notamment à apporter quelques modifications aux titres des séries M et X.

3.3 Rapports des groupes de rédaction

Les résultats présentés par les groupes de rédaction en ce qui concerne les Résolutions 22, [I] et [D] et la Recommandation A.7 ont montré qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux de rédaction, l'objectif étant de ne pas augmenter la complexité des règles applicables aux activités du GCNT et d'examiner les éventuelles incidences sur la Résolution 37. Le groupe relatif à la Résolution 40 est toujours actif.

Le Danemark a présenté le rapport (Document DT/8(Rév.1)) concernant le groupe ad hoc travaillant sur la section 3 de la Résolution 1 et sur la Résolution 35. Aucun accord n'a été trouvé sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au § 3.1.2 de la section 3 de la Résolution 1 et au nouveau point 1 d) de l'Annexe A de la Résolution 35. En ce qui concerne les conditions que doivent remplir les candidats à la présidence et à la vice-présidence des commissions d'études, énoncées dans la Résolution 35, le Conseiller juridique de l'UIT a précisé que les décisions de l'AMNT entrent généralement en vigueur à compter de la date de leur approbation ou à une date ultérieure s'il en est ainsi décidé par l'AMNT.

Le Président a décidé de demander l'avis des participants sur les deux questions susmentionnées. Une majorité de participants s'est prononcée pour le maintien des deux adjonctions (§ 3.1.2 de la Résolution 1 et Annexe A de la Résolution 35). En outre, la suppression de "dans l'idéal" dans les propositions de modification de l'Annexe B de la Résolution 35 et de la section 3 de la Résolution 1 ont été approuvées.

3.4 Définition du consensus (point 9 de l'ordre du jour général)

Les participants ont exprimé des opinions divergentes quant à la modification des procédures existantes applicables à l'approbation des Recommandations compte tenu des résultats positifs de la variante de la

procédure d'approbation (AAP) qui a été appliquée avec succès à quelque 800 Recommandations. "Il a été convenu que le GCNT continuera d'examiner cette question à la lumière des différentes propositions."

Compte tenu de ce qui précède, les participants ont adopté la Recommandation A.8, telle qu'elle est proposée dans la section 4 du Document 31, et ont convenu qu'il n'était pas nécessaire de modifier la Recommandation A.13.

3.5 Autres méthodes de travail (point 10 de l'ordre du jour général)

Dans le Document 52(Add.14) (ARB), il est proposé d'apporter des modifications à la Résolution 1 afin d'y ajouter une nouvelle section 10 relative à la variante de la procédure d'approbation en faisant référence à la Recommandation A.8 et par ailleurs de supprimer la Résolution 37. Ce point est lié à la Résolution 37. Les participants ont décidé d'examiner cette question dans le cadre du Groupe de rédaction ad hoc, sur la Résolution 22, présidé par l'Australie.

En ce qui concerne la Recommandation A.9, Méthodes de travail pour la Commission d'études spéciale sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs, les participants ont décidé de confier l'examen de cette question au GCNT.

3.6 Questions relatives aux pays en développement (point 11 de l'ordre du jour général)

La révision de la Résolution 17 est proposée dans la section 5 du Document 29. De nombreuses contributions ont été soumises sur ce point. En outre, deux nouvelles Résolutions [C] et [J] ont été proposées afin de faciliter la participation des pays en développement aux activités du Secteur. Il a été décidé d'ajouter le membre de phrase "et des pays à économie en transition" après toute occurrence des mots "pays en développement". Par ailleurs, la section 7.1.11 de la Résolution 1 a été jugée pertinente pour cette question. Les participants ont décidé de créer un Groupe de rédaction sur la Résolution 17, présidé par le Brésil, et sur les projets de nouvelles Résolutions [C] et [J] dans le but, si possible, de les regrouper en une seule Résolution.

Cinquième, sixième et septième séances de la Commission 3

Mardi 12 octobre à 9 h 30 et 14 h 30

Mercredi 13 octobre à 9 h 30

1 Organisation des travaux

1.1 L'ordre du jour des cinquième et sixième séances (Document OJ/20) a été adopté. La dernière séance qui s'est tenue le 13 octobre a été convoquée à bref délai pour terminer les travaux de la Commission. L'ordre du jour a été présenté oralement et adopté.

1.2 Les rapports des troisième et quatrième séances (Document 117) ont été approuvés.

2 Discussion – cinquième et sixième séances

Les questions suivantes ont été présentées et discutées:

- Rapports des groupes de rédaction ad hoc.
- Coordination et coopération.
- Questions relatives à l'AMNT.
- Divers.

2.1 Résultats

2.1.1 Les participants ont examiné les divers documents à approuver comme modifications des diverses sections de la Résolution 1. Il s'agissait des documents suivants:

- Document 29 section 2 GCNT (document de base) pour toutes les sections.
- Document 97 et Corr.1 pour la Résolution 1, section 1 avec les modifications apportées au § 1.4.2 destinées à harmoniser les références avec les numéros 340C et 239 de la Convention (PP-02).
- Document 38(Rév.1)(Add.6) pour la Résolution 1, sections 2 et 4.
- Document 94 Annexe 3 pour la section 5 avec la déclaration suivante:
"Le Directeur veillera à encourager la coopération et la coordination avec les autres organisations de normalisation dans l'intérêt de tous les Membres", ce qui remplace la proposition de nouvelle Résolution [H].
- Document DT/8 pour la section 3 de la Résolution 1.
- Aux sections 1 et 9, le libellé "langues officielles" a été remplacé par "langues officielles et de travail" chaque fois qu'il apparaissait, comme l'avait proposé l'Unité des affaires juridiques de l'UIT. Ce point a été soulevé lors de la discussion sur le Document 102 et la même modification devrait être apportée pour la Résolution 1 et pour les Recommandations A.1 et A.8, s'il y a lieu.

Les participants, examinant les incidences financières possibles, ont convenu de demander que:

- le Directeur du TSB, dans le rapport sur les résultats de l'Assemblée qu'il adressera au Conseil, reflète le fait que l'AMNT est en faveur d'une plus grande transparence des travaux de l'UIT-T et encourage une plus large participation aux activités de l'UIT-T, y compris par le biais de l'accès gratuit en ligne aux Recommandations; et
- le Conseil soit invité à examiner cette question, et en particulier, les incidences financières de la gratuité de l'accès en ligne aux Recommandations, en vue de l'implémentation de cette mesure, selon qu'il conviendra. Il est en outre demandé au Directeur de faire rapport au GCNT sur les résultats des discussions du Conseil.

2.1.2 Groupes de rédaction ad hoc

Les Présidents des groupes de rédaction ont présenté leurs rapports basés eux aussi sur les modifications apportées aux Résolutions pertinentes et à la Recommandation A.7. Les résultats, pour certains de ces groupes, sont présentés ci-après dans d'autres paragraphes du rapport.

La Résolution 40 a été approuvée, telle qu'elle est reproduite dans le Document DT/19. La Résolution A.7 a été modifiée, puis approuvée avec quelques modifications à l'Addendum 20 du Document 52. La Résolution [D] a été approuvée, telle qu'elle est reproduite dans le Document DT/14(Rév.1). Les participants ont décidé de supprimer la Résolution 37.

2.1.3 Coordination et coopération

Les participants se sont mis d'accord sur les textes suivants:

- Résolution 1, section 5.
- Résolution 7 à modifier, comme proposé dans l'Addendum 1 du Document 52.
- Résolution 33 à modifier, comme proposé dans l'Addendum 5 du Document 52, points 1 à 5, à l'exception des points 6 a) et 6 b). Les participants ont décidé de reprendre l'idée du point 6 a) et celle du projet de nouvelle Résolution [H] dans un point de la section 5 de la Résolution 1 (Fonctions du Directeur).
- Résolution 11, telle qu'elle est proposée dans le Document 29, section 4.
- Résolution 38, telle qu'elle est proposée dans le Document 29, section 11.

2.1.4 Questions relatives à l'AMNT

Les participants ont décidé d'adopter la révision de la Résolution 1, relative à l'AMNT, telle qu'elle est proposée dans le Document 29, section 2 et dans le Document 38(Rév.1)(Add.6). Par ailleurs, ils ont approuvé la nouvelle Résolution [B] sur les travaux préparatoires régionaux pour les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications, avec quelques modifications par rapport à la version de base reproduite dans le Document 30, section 3.

2.2 Divers

Les Recommandations 36 et 39 ont été supprimées; la Résolution 26 a été approuvée telle qu'elle figure dans le Document 29, section 7 et la nouvelle Résolution [S] sur les questions de genre a été approuvée avec des modifications. Une réduction de l'intervalle de temps séparant deux AMNT est proposée dans le Document 65(Add.2). Les participants ont décidé d'inclure dans le rapport la décision prise selon laquelle cette question sera examinée au sein du GCNT qui élaborera des propositions en vue de la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

3 Séance du 13 octobre

La séance a été convoquée pour proposer l'approbation des Résolutions restantes.

Les participants ont décidé d'approuver avec quelques modifications la Résolution [R] relative à la création de groupes régionaux, telle qu'elle est reproduite dans le Document DT/18(Rév.1). La Résolution [22] a été approuvée, telle qu'elle est reproduite dans le Document DT/13(Rév.1), avec quelques modifications et la déclaration suivante de la République arabe syrienne: "La République arabe syrienne n'a pas de problème pour approuver la Résolution 22 à condition qu'il soit tenu compte, lors de la mise en œuvre de cette Résolution, des résultats de la mise en œuvre de la Résolution 40, telle qu'elle a été révisée à Florianópolis."

Par ailleurs, les participants ont à l'unanimité décidé de transmettre la nouvelle Résolution [Q] à la plénière pour examen, avec avis favorable de la Commission, car le texte traduit n'était pas disponible.

Pour le projet de Résolution [J], il a été décidé d'inclure la déclaration suivante dans le présent rapport:

"Dans le budget de l'UIT-T, allouer des ressources pour la diffusion des travaux de ce Secteur, par le biais de manuels conçus et élaborés pour présenter la mise en œuvre de solutions fondées sur les Recommandations de l'UIT-T et établir à cette fin un moyen de diffusion de ces solutions, par exemple un site Internet. Par ailleurs, il a été décidé de renforcer les liens entre l'UIT-T et les Bureaux régionaux de l'UIT afin d'améliorer l'échange de connaissances et de données d'expérience au sein de l'UIT-T ainsi qu'entre ses Membres et les organisations régionales, pour que les Membres et les organisations régionales participent plus activement et régulièrement à l'élaboration des manuels et à l'organisation des séminaires, des cours et des ateliers."

La Résolution 17 a été approuvée avec quelques modifications. La Résolution [C] a elle aussi été approuvée.

4.3 – Commission 4 – Organisation et programme de travail de l'UIT-T

Président: M. P. Masambu (Ouganda)

Première et deuxième séance de la Commission 4

Mardi 5 octobre 2004, à 14 h 30

Mercredi 6 octobre 2004, à 9 h 30

1 Première séance

1.1 La Commission 4 (COM 4) a tenu sa première séance sous la présidence de M. P. Masambu (Ouganda) assisté des Vice-Présidents MM. S. Guinena (Egypte), K. Park (Corée) et J. Visser (Canada). Le Président était secondé par M. S. Campos-Neto du TSB. La réunion s'est réunie le mardi 5 octobre 2004 de 14 h 30 à 17 h 30.

1.2 Les participants ont adopté l'ordre du jour (OJ/3). Après une brève déclaration du Président, ils ont examiné les Documents DT/2, 3 et 5, le dernier étant l'ordre du jour général pour la Commission.

1.3 L'attribution des documents (DT/5) a été acceptée avec les modifications suivantes:

- Adjunction du point 4.3 "Réduction de l'écart qui existe en matière de normalisation" (Documents 44 et 52(Add.11)).
- Adjunction du Document 38(Add.3)(Rév.1) au point 5.3.3 ("Options de mobilité").
- Suppression du point 5.5.2.

Il a été précisé que la Commission 4 devait simplement prendre note de tous les points relevant du point 4 de l'ordre du jour (*Questions intéressant plusieurs Commissions*) étant donné qu'ils risquaient d'avoir une incidence sur ses travaux, selon les décisions prises par la Commission 3. Il a également été précisé que les documents relevant du point 5.1.1 de l'ordre du jour donnaient des éléments de référence pour l'attribution des Questions aux différentes commissions d'études mais ne seraient pas présentés individuellement.

1.4 Les participants ont ensuite procédé à une brève présentation (sans délibérations) de tous les documents attribués à la Commission 4, à l'exception du Document 65 (Ouzbékistan), pour lequel aucun représentant n'était présent à la séance, ainsi que des Documents 44, 46, 47, 48, 49, 50, 52(Add.11), 52(Add.21) dont il a été pris note.

1.5 La séance a été levée à 17 h 30.

2 Deuxième séance

2.1 La Commission 4 a tenu sa deuxième séance sous la présidence de M. P. Masambu (Ouganda) assisté des Vice-Présidents de la Commission, MM. S. Guinena (Egypte), K. Park (Corée) et J. Visser (Canada). Le Président était secondé par M. S. Campos-Neto du TSB. La Commission s'est réunie le mercredi 6 octobre 2004 de 9 h 30 à 12 h 30. L'ordre du jour (OJ/5) a été adopté.

2.2 Le Président a présenté un résumé de toutes les propositions (voir <http://www.itu.int/ITU-T/secured/wtsa-04/otherdocs/inf/ot-INF-Com04.ppt>) relatives à la structure des commissions d'études (les questions se rapportant au mandat, aux points de repère et à l'attribution des Recommandations n'ont **pas** été examinées pendant cette séance et le seront ultérieurement).

2.3 Après examen, il a été décidé de constituer les commissions d'études suivantes, conformément aux définitions figurant dans l'Annexe 2 du Document 39:

- CE A (Principes de tarification et de comptabilité et questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications), CE 3.
- CE D (Infrastructures des réseaux optiques et autres réseaux de transport), CE 15 et parties des CE 13 et 17.
- CE E (Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore), CE 9.
- CE G (Qualité de fonctionnement et qualité de service), CE 12 et partie de la CE 13.
- CE K (Sécurité, langages et logiciels de télécommunications), CE 17.

2.4 Il a également été décidé que les CE B (Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique; CE 5) et C (Installations extérieures et installations intérieures connexes; CE 6) devaient rester des commissions d'études distinctes. Cela étant, il convient d'organiser conjointement les réunions de ces deux commissions d'études chaque fois que cela est possible et compte tenu des besoins identifiés, comme l'ont établi leurs équipes de gestion respectives.

2.5 Les participants ont été unanimes à penser que la CE F (Terminaux, systèmes et applications multimédias; CE 16 et partie de la CE 15) devait rester une commission d'études distincte. Ils ont fait observer qu'il faudra peut-être revoir le programme de travail de cette commission, au cas où l'Option 1 concernant la CE 2 serait adoptée (Bloc 2D – Facteurs humains).

2.6 Les participants ont été d'accord sur le fait que la CE H (Gestion des télécommunications; CE 4) devait elle aussi continuer d'être une commission d'études distincte. Toutefois, son programme de travail sera peut-être modifié en fonction de l'option qu'adoptera l'AMNT concernant la CE 2, si l'Option 1 concernant la CE 2 est retenue (Bloc 2Bx – Service et évaluation du réseau et ingénierie du trafic).

2.7 Les participants ont également été d'accord pour que la CE J (Réseaux de télécommunication mobiles; Commission d'études spéciale) continue d'être une commission d'études distincte. Ils ont fait observer que les études sur les réseaux NGN, les réseaux de télécommunication mobiles, les aspects de commande et de signalisation devaient faire l'objet d'une coopération étroite. Les équipes de gestion des Commissions d'études devraient décider, avec la souplesse voulue, des modalités permettant d'assurer la meilleure coordination possible des études, par exemple, en organisant des réunions conjointes, aux niveaux appropriés, de Groupes mixtes du Rapporteur et en ayant recours à des mécanismes de collaboration à distance (réunions électroniques, etc.).

2.8 L'attribution des travaux relatifs aux télécommunications pour les secours en cas de catastrophe a été reportée étant donné que ces travaux sont intrinsèquement liés aux discussions sur les différentes options concernant la signalisation et la CE 2.

2.9 Les participants sont tombés d'accord sur le fait qu'il devait y avoir une commission d'études chargée des réseaux NGN (CE I) qui s'occuperait au minimum des Blocs 13B, 13C et d'une partie du Bloc 17A. Le débat sur les options concernant la CE 2 ainsi que sur les options relatives à la signalisation pourrait englober d'autres éléments du programme de travail de la CE I.

2.10 Un accord n'a toujours pas été trouvé sur l'option de signalisation à adopter. Un certain nombre de points de vue ont été exprimés en faveur des trois différentes options.

2.11 Les participants ont été d'accord pour que la CE 2 reste une commission d'études "spécifique" – CE M (Aspects opérationnels de la fourniture des services, des réseaux et qualité de fonctionnement) même si son programme de travail précis devra être examiné plus avant. Certains participants ont été d'avis que l'actuel mandat de la CE 2 pourrait servir de point de départ pour les discussions qui auront lieu ultérieurement au sein de la COM 4. Les questions à examiner sont les suivantes: attribution du Bloc 2A (numérotage, nommage, adressage et acheminement), du Bloc 2Bx (Service et évaluation du réseau et ingénierie du trafic) et du Bloc 2D (Facteurs humains) et autres contributions qui n'ont pas encore été examinées.

2.12 La séance a été levée à 12 h 30.

Troisième séance de la Commission 4

Jeudi 7 octobre 2004, à 9 h 30

La troisième séance de la Commission 4 a été présidée par M. P. Masambu (Ouganda), qui était assisté des Vice-Présidents de la Commission, MM S. Guinena (Egypte), K. Park (Corée) et J. Visser (Canada). Le Président était secondé par M. S. Campos-Neto du TSB. La séance a eu lieu le jeudi 7 octobre 2004 de 9 h 30 à 12 h 45. L'ordre du jour (OJ/9) a été adopté et les principaux résultats sont indiqués ci-après. La séance s'est achevée à 12 h 45.

1 Examen de l'état d'avancement des travaux effectués pendant les séances 1 et 2 et poursuite de l'examen de la structure des Commissions d'études

1.1 Le Président a présenté un résumé de l'état d'avancement des travaux effectués pendant les séances 1 et 2 à l'aide d'une présentation en PowerPoint (voir <http://www.itu.int/ITU-T/secured/wtsa-04/otherdocs/inf/ot-INF-Com4-02.ppt>) sur la structure des Commissions d'études. Après la présentation, des délégués ont fait remarquer qu'un certain nombre de questions laissées en suspens dans l'attente d'un accord ont été approuvées, en particulier en ce qui concerne les Commissions d'études B, C, F, H et J.

1.2 A la suite de la présentation du rapport des première et deuxième séances (Doc. 90), un certain nombre d'observations ont été faites en faveur d'une mise à jour du Document 90, l'objectif étant d'inscrire les CE susmentionnées dans la liste des Commissions d'études à créer. Comme ce point sera abordé notamment à la troisième séance, il en est question dans le présent rapport. La liste actualisée serait la suivante:

- CE A (Principes de tarification et de comptabilité et questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications), de la CE 3.
- CE B (Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique), de la CE 5.
- CE C (Installations extérieures et installations intérieures connexes), de la CE 6.
- CE D (Infrastructures des réseaux optiques et autres réseaux de transport), de la CE 15 et parties des CE 13 et 17.
- CE E (Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore), de la CE 9.
- CE F (Terminaux, systèmes et applications multimédias), de la CE 16 et partie de la CE 15.
- CE G (Qualité de fonctionnement et qualité de service), de la CE 12 et partie de la CE 13.
- CE H (Gestion des télécommunications), de la CE 4.
- CE J (Réseaux de télécommunications mobiles), de la SSG.
- CE K (Sécurité, langages et logiciels de télécommunication), de la CE 17, et
- CE M (Aspects opérationnels de la fourniture des services, des réseaux et qualité de fonctionnement), de la CE 2.

1.3 Il a été rappelé aux participants qu'aucun débat n'a eu lieu au sujet des documents présentés à la première séance (§ 1.4 du Document 90).

1.4 S'agissant du § 2.6 du Document 90, il a été signalé qu'il conviendrait de coordonner les travaux effectués au sein de la CE H et dans le cadre du Bloc 2Bx s'ils devaient continuer d'être assurés par des Commissions d'études différentes.

1.5 S'agissant de la CE J, il a été demandé de modifier le libellé du § 2.7 du Document 90 pour indiquer, conformément aux débats de la séance, qu'il appartenait aux équipes de gestion respectives de décider des meilleures modalités de coordination à appliquer en ce qui concerne les études sur les réseaux NGN, les réseaux de télécommunication mobiles et les aspects de signalisation et de commande.

1.6 Il a été décidé d'élaborer un corrigendum au rapport pour préciser les questions débattues aux points 1.3 et 1.5 ci-dessus.

1.7 La proposition visant à désigner un coprésident, en tant qu'option supplémentaire de la série d'options relatives à la signalisation n'a pas été jugée appropriée par les participants car cela aurait pour effet de combiner deux aspects séparés, celui de la structure des CE et de leurs dirigeants.

1.8 Après avoir vérifié les différents points laissés en suspens, le Président a invité les participants à formuler des observations sur les progrès éventuels réalisés sur la question de savoir s'il y a lieu de fusionner les études sur les aspects de signalisation et de commande (CE L, de la CE 11) dans le cadre de la CE I. Aucune observation n'ayant été formulée, le Président a invité toutes les parties intéressées à tenir des discussions informelles sur le sujet et à proposer des solutions possibles.

2 Identification des points d'accord et questions appelant un examen complémentaire concernant les Résolutions

2.1 S'agissant de la proposition concernant la Résolution [G]/ARB (Document 52(Add.19)), le Président a noté qu'elle a déjà été présentée à la Commission 6 et que des délibérations doivent se tenir au sein de cette Commission. Par conséquent, afin d'éviter toute répétition inutile des tâches, la proposition ne sera pas examinée pour l'instant par la Commission 4, dans l'attente des conclusions de la Commission 6.

2.2 Le Document 70(Add.3) de la CITELE a été présenté par le Brésil au nom des pays de la CITELE. Ce document contient une proposition de projet de nouvelle Résolution [L] dans laquelle l'UIT-T est chargé de revoir les Recommandations (notamment les Recommandations concernant les protocoles de signalisation et de communication) du point de vue de leur vulnérabilité sur le plan de la sécurité et de poursuivre son travail de sensibilisation en matière de cybersécurité. La proposition a recueilli un large soutien de la part des participants et des suggestions ont été formulées en vue d'en améliorer le contenu, en particulier pour rendre compte des résultats obtenus dans le cadre du Symposium sur la cybersécurité qui a eu lieu le 4 octobre 2004 (voir le Document 88). Les participants ont chargé un Groupe ad hoc, présidé par le Brésil, d'élaborer un projet révisé aux fins d'examen complémentaire.

3 Début des discussions sur le mandat des Commissions d'études de l'UIT-T

3.1 Les participants ont examiné le mandat des Commissions d'études proposées en s'appuyant sur l'Annexe 2 du Document 39 et sur les contributions pertinentes.

3.2 Les mandats des CE A (CE 3), CE B (CE 5), CE C (CE 6), CE D (CE 15), CE E (CE 9), CE F (CE 16), CE G (CE 12), CE H (CE 4), CE J (SSG) et CE K (CE 17) ont été adoptés sans modification par rapport à l'Annexe 2 du Document 39.

3.3 Lors de l'examen du mandat de la CE G, la République arabe syrienne a demandé que la phrase suivante soit incluse dans le rapport de la séance:

"Tout en approuvant le mandat de cette Commission d'études, la République arabe syrienne a demandé qu'il soit rappelé à la CE G que certaines Recommandations élaborées par cette CE ou qui seront élaborées par elle à l'avenir pourraient faire intervenir des questions de politique générale et de réglementation susceptibles de conduire à l'utilisation de la procédure d'approbation traditionnelle."

3.4 La République arabe syrienne a demandé que la même phrase s'applique à la CE H (CE 4) si le Bloc 2Bx était transféré de la CE M (CE 2) à la CE H.

3.5 Lors de l'examen du mandat de la CE J, la République arabe syrienne a demandé que la phrase ci-après soit incluse dans le rapport de la séance:

"La décision de créer la CES, prise à la dernière Assemblée qui s'est tenue à Montréal 2000, visait essentiellement à résoudre le problème de l'interopérabilité et de l'harmonisation des Recommandations et normes existantes concernant les IMT-2000. Toutefois, les Questions adoptées par l'Assemblée qui ont été modifiées ultérieurement par la Commission d'études sur ce sujet n'ont pas donné lieu à des contributions écrites. La République arabe syrienne regrette cet état de choses et espère que ce problème sera dûment résolu à l'avenir par la CE J."

3.6 Prenant la parole au nom des Etats arabes, la République arabe syrienne s'est réservée le droit de revenir sur le mandat de la CE K (CE 17), en fonction des résultats obtenus en ce qui concerne la proposition formulée par ces pays sur la définition de la sécurité (Doc. 52(Add.15)). Voir les délibérations ci-après.

3.7 Il faudra peut-être que le mandat de la CE H (CE 4), y compris son titre, soit modifié compte tenu des discussions qui ont lieu actuellement au sujet du Bloc 2Bx.

3.8 Le mandat de la CE I (CE 13) et de la CE L (CE 11) sera réexaminé plus en détail à mesure que les délibérations sur l'option de signalisation progressent.

3.9 Les participants ont examiné le Document 52(Add.15) que la République arabe syrienne a présenté au nom des Etats arabes et dans lequel il est proposé d'apporter des modifications au mandat de la CE M (CE 2) comme indiqué aux points 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.8, 3.9 et 3.10 de cette contribution. Après délibérations, les participants n'ont pas pu se mettre d'accord sur les propositions initiales, en particulier sur les points 3.2, 3.3 et 3.4. Compte tenu de l'heure tardive, le Président a invité les parties intéressées à discuter de la question officiellement et à faire rapport à la séance de la Commission 4 qui se tiendra le lundi 11 octobre 2004.

Quatrième séance de la Commission 4

Vendredi 8 octobre 2004, à 9 heures

La Commission 4 a tenu sa quatrième séance sous la présidence de M. Masambu (Ouganda), assisté des Vice-Présidents MM. S. Guinena (Égypte), K. Park (Corée) et J. Visser (Canada). Le Président était secondé par M. S. Campos-Neto du TSB. La séance a eu lieu le vendredi 8 octobre 2004 de 9 heures à midi. L'ordre du jour figurant dans le Document OJ/14 a été adopté et les principaux résultats sont exposés ci-après. La séance s'est terminée à midi.

1 Examen de l'avancement des travaux aux séances antérieures

1.1 Lorsqu'il a ouvert la séance, le Président a récapitulé l'avancement des travaux à l'aide d'une présentation PowerPoint concernant la structure des commissions d'études. Il a également indiqué les résultats des travaux sur les mandats des commissions d'études. Les corrections qu'il avait été décidé d'apporter au Document 90, qui font l'objet de son Corrigendum 1, ont été examinées et approuvées.

1.2 Plus tard au cours de la séance, lorsque le rapport de la troisième séance de la Commission 4 a été mis à la disposition des délégués, le document a été examiné et approuvé avec les corrections indiquées ci-après.

1.3 Le Président et le Secrétaire ont signalé aux participants que, dans la liste des commissions d'études figurant dans les Documents 90 et 93, la désignation numérique des commissions d'études n'est donnée qu'à titre indicatif, dans un souci de commodité à l'intention des délégués qui ne connaissent pas la correspondance entre la désignation alphabétique et la désignation numérique des commissions d'études. Par exemple, le quatrième alinéa en retrait du § 2.3 du Document 90 et le septième alinéa en retrait du § 1.2 du Document 93 devraient se lire "CE 12 et partie de la CE 13". La référence définitive des blocs composant les nouvelles commissions d'études approuvées figure dans l'Annexe 2 du Document 39.

1.4 Il manque la Commission d'études M dans la liste des commissions d'études approuvées au § 1.2 du Document 93.

2 Poursuite de l'examen de la structure des commissions d'études

2.1 Les participants ont examiné le Document 65(Add.1) dans lequel l'Ouzbékistan propose de manière générale la création d'une nouvelle commission d'études sur la société de l'information qui serait chargée d'élaborer des recommandations sur l'évolution récente des technologies électroniques et leur implémentation dans tous les domaines de la vie sociale. La proposition en ce qui concerne l'objectif, à savoir que la société de l'information est un aspect fondamental de la vie quotidienne, a été généralement appuyée mais il a été jugé prématuré d'en conclure qu'une nouvelle Commission serait le meilleur moyen d'aborder la question, compte tenu du grand nombre d'activités déjà en cours sur ce sujet à l'UIT. Un petit groupe de rédaction, présidé par le Liban, a été chargé de rédiger un texte à présenter à la séance suivante de la Commission 4, texte qui sera ensuite ajouté au rapport de la Commission 4 et contiendra des indications sur la manière d'étudier la question.

3 Discussions sur le mandat des commissions d'études de l'UIT-T

3.1 Les participants ont examiné le Document 62 du Sénégal en ce qui concerne l'idée de créer des groupes régionaux pour les commissions d'études chargées des NGN, de la mobilité et de la sécurité, dans le cadre de la révision du mandat des commissions d'études. La proposition a été largement appuyée pour ce

qui est du principe de diffusion de l'information pour combler le fossé qui existe entre les pays développés et les pays en développement dans ce domaine, mais il a été jugé prématuré de tirer des conclusions sur la meilleure manière d'implémenter ce principe, compte tenu des contraintes budgétaires, des activités des ateliers dans le Secteur de la normalisation et des activités du Secteur du développement. Les participants ont approuvé l'établissement d'un groupe ad hoc présidé par le Sénégal et chargé de rédiger un projet de Résolution pour donner au secteur des indications sur la manière de procéder.

3.2 En ce qui concerne le mandat des commissions d'études, plusieurs contributions ont été examinées sur la question de la tenue de réunions en parallèle. Le Président a fait observer que la question avait déjà été examinée en détail lors de séances précédentes et que les discussions devraient se limiter aux modifications à apporter à la Résolution 2.

3.3 Le Document 38(Add.5), présenté par la Finlande au nom de la CEPT, propose des modifications du corps de la Résolution 2 comme indiqué dans l'Annexe 5 du Document 39. Après un débat et quelques légères modifications, les participants ont approuvé l'adjonction des modifications suivantes:

- au point b) du *considérant*, deuxième alinéa en retrait, remplacer "limiter les" par "réduire la nécessité d'échanger des";
- sous *décide* 3, modifier comme indiqué ci-après: "... que la direction des commissions d'études ... (par exemple, des réunions plénières, des réunions de groupes de travail et/ou des réunions de Groupes du Rapporteur) ...".

3.4 Les Documents 71, 51(Corr.1) et 60, qui traitent de la nécessité de tenir en parallèle des réunions de certaines commissions d'études, ont été brièvement examinés. Aucune modification dans le corps principal de la Résolution 2 à cet égard n'a été demandée pendant la séance.

4 Discussions sur l'attribution des Questions

4.1 Les textes de base pour l'attribution des Questions aux nouvelles commissions d'études figurent dans la Partie II des rapports des commissions d'études à l'AMNT (Documents 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24 et 26), dans l'Annexe 1 du Document 28 et dans son Corrigendum 1 pour le texte des Questions modifiées, et dans l'Annexe 4 du Document 39 pour l'attribution dans la nouvelle structure des commissions d'études des Questions figurant dans les documents antérieurs.

4.2 Dans le Document 70(Add.1), la CITEL a approuvé les Questions proposées par la Commission d'études 3 (voir également les Documents 4, 28 et 39).

4.3 L'attribution des Questions indiquée dans l'Annexe 4 du Document 39 a été confirmée pour les commissions d'études suivantes: A, B, C, D, E, F, G, H, J et K. L'attribution de Questions aux autres commissions d'études a été approuvée en principe, mais elle dépend de la structure finale décidée par la Commission 4 après réception et examen des résultats des consultations informelles.

4.4 Dans le Document 95, la Russie proposait une Question H/11 intitulée "Spécifications d'essai des protocoles pour les NGN" qui est une suite de la Question 14/11, dont l'étude avait été interrompue par la Commission d'études 11, faute de contributions pendant la période 2001-2004. L'Inde, l'Ukraine et le Liban ont approuvé la création de la Question. Les participants ont approuvé la proposition, mais ont noté le peu d'activité au cours de la période d'études en cours et ont demandé aux Membres de contribuer activement aux travaux au cours de la période suivante. L'attribution exacte de la Question sera décidée à l'issue des débats sur les options de signalisation.

4.5 Les discussions sur l'amendement de la Question A/2 figurant au § 3.6 du Document 52(Add.15) ont été différées en attendant l'issue des consultations informelles sur le mandat de la CE M.

Cinquième séance de la Commission 4

Lundi 11 octobre 2004, à 14 h 30

La Commission 4 a tenu sa cinquième séance sous la présidence de M. P. Masambu (Ouganda) assisté des Vice-Présidents MM. S. Guinena (Égypte), K. Park (Corée), et J. Visser (Canada). Le Président était secondé par M. S. Campos-Neto du TSB. La séance a eu lieu le lundi 11 octobre 2004 de 14 h 30 à 17 heures. L'ordre du jour figurant dans le Document OJ/16 a été adopté et les principaux résultats sont exposés ci-après. La séance s'est terminée à 17 heures.

1 Etat de l'avancement des travaux aux séances antérieures

1.1 Le Secrétaire a présenté le rapport de la quatrième séance de la Commission 4 (Document 99). Ce rapport a été approuvé avec les corrections suivantes:

- § 1.4: la correction ne concerne que la version anglaise;
- § 3.4: modifier la seconde phrase comme suit: "Aucune modification dans le corps principal de la Résolution 2 n'a été demandée à cet égard pendant la séance".

2 Résolutions relevant de la Commission 4

2.1 Les participants ont examiné le texte révisé de la Résolution [L] (Document DT/11) qui avait été élaboré par un groupe ad hoc. Après avoir examiné les modifications, ils ont adopté le projet de nouvelle Résolution qui sera transmis à la Commission 7.

2.2 Le Président a informé les participants des résultats des travaux du groupe ad hoc concernant un projet de nouvelle Résolution sur les groupes régionaux (Document DT/18). Il a fait observer que le texte de cette Résolution traite maintenant des méthodes de travail et qu'il a donc été attribué à la Commission 3 pour complément d'examen.

3 Poursuite de l'examen de la structure des commissions d'études

3.1 Le Président du groupe ad hoc qui a examiné le texte concernant la création d'une commission d'études sur la société de l'information, à ajouter au rapport de la Commission 4, a présenté oralement le rapport suivant.

Le Groupe ad hoc a examiné le Document 65(Add.1) émanant de la République de l'Ouzbékistan et formulé les observations suivantes: la proposition de création d'une nouvelle commission d'études sur la société de l'information est une bonne idée. La Commission 4 a souscrit à l'esprit de la contribution, en particulier à l'idée que l'UIT-T est appelé à jouer un rôle important dans le développement de la société de l'information.

Le Groupe ad hoc ainsi que les délégués ont noté que dans la Déclaration de principes, le SMSI reconnaît que la normalisation est l'un des éléments constitutifs indispensables de la société de l'information. Toutefois, il est prématuré, pour l'instant, de créer une nouvelle commission d'études, en l'absence de questions à étudier et d'un mandat clair. Par ailleurs, la création d'une nouvelle commission d'études est subordonnée aux contraintes budgétaires de l'UIT-T.

Le Groupe ad hoc a également examiné la Résolution 1222 du Conseil (Travaux de l'UIT-T relatifs au SMSI) qui donne les précisions importantes concernant cette question, en particulier dans la "Partie 1: Activités de l'Union aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action" et dans la "Partie 2: Activités de l'Union aux fins de la préparation de la seconde phase (Tunis)".

Enfin, le Groupe ad hoc propose de soumettre la présente proposition au groupe de travail du Conseil sur le SMSI, au GCNT et aux autres Bureaux (UIT-D et UIT-R) pour examen.

Le rapport a été approuvé par les participants.

3.2 Le Président du groupe ad hoc sur le mandat de la Commission d'études M (2) a présenté les résultats des discussions du groupe (Document DT/16). Le mandat de la CE M (2) a été accepté tel qu'il a été présenté à l'AMNT dans la Partie 1 de l'Annexe A de la Résolution 2 (Document 39, Annexe 5), sans autres modifications. Par ailleurs, il a été convenu d'accepter les points de repère à l'intention de la CE M (2) tels qu'ils ont été présentés à l'AMNT dans l'Annexe B de la Résolution 2 (Document 39, Annexe 5).

3.3 Il a été reconnu dans le Document DT/16 que les définitions des services de télécommunication relèvent du mandat de la CE M (2) y compris, le cas échéant, les définitions relatives au pollupostage (spam), aux télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe (TDR), au service de télécommunication d'urgence (ETS) et à la sécurité. Par ailleurs, il a été reconnu que le point 3.4 de l'Addendum 15 du Document 52 est traité par les propositions de nouvelles Résolutions sur le pollupostage (spam) et que les points 3.5 et 3.10 de l'Addendum 15 du Document 52 sont pris en compte par le texte révisé de la Résolution 20.

Les participants ont reconnu l'importance des travaux sur les indicateurs de connectivité communautaire (Résolution 131 de la Conférence de plénipotentiaires) et ont invité le Directeur du TSB à encourager les commissions d'études concernées, en particulier la Commission d'études A (3) à mener à bien des activités dans ce domaine.

Il a été décidé que tous les autres points abordés dans l'Addendum 15 du Document 52 avaient été traités. Par conséquent, l'examen de ce document est terminé.

La République arabe syrienne a demandé que la déclaration suivante apparaisse dans le rapport de la séance plénière:

La CE M (2) devrait être responsable des études relatives à la mise en œuvre des Résolutions 101, 102, 130 et 133 de la Conférence de plénipotentiaires, en coopération étroite avec d'autres commissions d'études techniques, conformément au mandat de cette commission d'études, pour les questions ayant des incidences politiques ou réglementaires.

3.4 Le Président de la Commission 4 a invité les participants à rendre compte de l'état d'avancement des consultations informelles sur l'éventuelle fusion des activités relatives à la signalisation (CE L) et des activités de la commission d'études chargée des réseaux NGN (CE I). Le Royaume-Uni et le Japon ont indiqué leurs positions et le Président les a invités à examiner la question plus avant, avec la médiation du Président de l'Assemblée, pendant la pause-café. A la reprise de la séance, le Président de l'Assemblée a indiqué que des progrès avaient été faits mais qu'aucune solution finale n'avait pu être trouvée et que les parties concernées continueraient donc d'œuvrer pour trouver une solution, au plus tard pour la séance plénière de l'Assemblée, compte tenu des opinions très diverses.

3.5 Les questions en suspens concernant le mandat des commissions d'études sur la signalisation et sur les réseaux NGN ainsi que l'attribution des Questions à ces commissions d'études seront examinées ultérieurement, une fois la solution trouvée. Pour ce faire, on pourrait éventuellement convoquer un groupe ad hoc spécial que présidera le Président de la Commission 4.

4 Poursuite de l'examen de la Résolution 2

4.1 Le Document 100 (Canada) regroupe un certain nombre de points en discussion ainsi que des accords obtenus à la séance précédente de la Commission 4. Il propose en outre un certain nombre de modifications pour améliorer le texte. Le texte a été examiné et accepté par les participants avec un petit nombre de modifications qui sont reproduites dans le Document 100(Corr.1).

4.2 Les participants ont pris note du fait que la Résolution 22 (qui est citée dans la Résolution 2) est actuellement à l'étude au sein de la Commission 3 et que, si nécessaire, d'autres modifications seront peut-être apportées dans le corps principal de la Résolution 2.

5 Discussions sur l'attribution des Questions (Sujet 7 – Document DT/5)

5.1 Les participants ont confirmé la recommandation (DT/16) visant à modifier le texte de la Question A/2 (M), tel qu'il a été présenté à l'AMNT dans l'Annexe 1.2 du Document 28 (points 3.1 et 3.2 de l'Addendum 15 du Document 52) et à ajouter la tâche 14 avant le dernier paragraphe:

Ce projet permettra d'évaluer l'incidence de la mise en œuvre des réseaux IP (y compris les réseaux NGN) ainsi que l'interfonctionnement avec les réseaux IP (y compris les réseaux NGN) afin de déterminer quels types de nouveaux services, de caractéristiques de service et de principes de service doivent être définis pour l'interfonctionnement si l'on veut tirer parti de cette technologie, notamment pour ce qui est des éléments suivants:

- Besoins associés au plan international de priorité en période de crise et aux services de télécommunication pour les opérations de secours en cas de catastrophe à l'échelle nationale.
- Spécifications de la qualité de service.
- Spécifications de sécurité.

6 Identification des points en suspens pour la séance de clôture de la Commission 4

6.1 Les points suivants restent en suspens pour la séance de clôture de la Commission 4:

- Groupe de coordination pour les travaux sur les réseaux NGN (point 6.5)
- Mandat de la CE I (point 6.6)
- Mandat de la CE L
- Attribution des Questions à la CE I et à la CE L (point 7)
- Finalisation de la Résolution 2
- Questions intéressant plusieurs commissions

Sixième et dernière séance de la Commission 4

Mardi 12 octobre 2004, à 14 h 30

La Commission 4 a tenu sa sixième et dernière séance sous la présidence de M. P. Masambu (Ouganda) assisté des Vice-Présidents, MM. S. Guinena (Egypte), K. Park (Corée) et J. Visser (Canada). Le Président était secondé par M. S. Campos-Neto du TSB. La séance a eu lieu le mardi 12 octobre 2004 de 14 h 30 à 15 heures. L'ordre du jour figurant dans le Document OJ/21 a été adopté et les principaux résultats sont exposés ci-après. La séance s'est terminée à 15 heures.

1 Etat de l'avancement des travaux à la séance antérieure

Le Secrétaire a présenté le rapport de la cinquième séance de la Commission 4 (Document 111). Ce rapport a été approuvé avec la modification suivante:

Enfin, le Groupe ad hoc propose de soumettre la présente proposition au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI, au GCNT et aux autres Bureaux (UIT-D et UIT-R), pour examen.

2 Poursuite de l'examen de la structure des commissions d'études

2.1 En ce qui concerne les consultations menées sur les options de signalisation, le Président de la Commission 4 a indiqué qu'une proposition de compromis avait été élaborée lors des consultations informelles dont le Président de l'Assemblée a assuré la coordination (voir le Document 118). Malheureusement, il n'a pas été possible de rédiger un document susceptible d'être examiné à la présente séance, de sorte que la présentation officielle de la proposition a été reportée aux séances plénières. Le Président a indiqué certains éléments de la proposition, à savoir qu'il a été décidé de créer une Commission d'études sur les réseaux NGN (CE I) dotée d'un mandat bien arrêté pour conduire les études relatives aux réseaux NGN (CE dont relèvera le Groupe spécialisé sur les réseaux NGN), et de maintenir une commission d'études distincte, responsable des études relatives à la signalisation (CE L).

2.2 Les participants ont approuvé le système de correspondance entre les lettres et les chiffres pour désigner les commissions d'études tout en conservant le système des chiffres tel qu'il est appliqué actuellement. La structure ci-après a donc été adoptée:

- La CE M devient la CE 2 (Aspects opérationnels de la fourniture des services, des réseaux et qualité de fonctionnement).
- La CE A devient la CE 3 (Principes de tarification et de comptabilité et questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications).
- La CE H devient la CE 4 (Gestion des télécommunications).
- La CE B devient la CE 5 (Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique).
- La CE C devient la CE 6 (Installations extérieures et installations intérieures connexes).
- La CE E devient la CE 9 (Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore).
- La CE K devient la CE 17 (Sécurité, langages et logiciels de télécommunication).
- La CE G devient la CE 12 (Qualité de fonctionnement et qualité de service).
- La CE D devient la CE 15 (Infrastructures des réseaux optiques et autres réseaux de transport).
- La CE F devient la CE 16 (Terminaux, systèmes et applications multimédias).

2.3 La CE J reçoit le premier numéro disponible jamais encore utilisé et devient la CE 19 (Réseaux de télécommunication mobiles).

2.4 Si la solution de compromis proposée dans le Document 18 est adoptée par la séance plénière de l'AMNT-04, la Commission d'études I deviendrait la Commission d'études 13 et la Commission d'études L deviendrait la Commission d'études 11.

3 Examen de la Résolution 2

3.1 Les participants ont revu et adopté les modifications apportées à la Résolution 2 (Document 100 et son Corrigendum 1).

3.2 Il a été indiqué que les discussions menées au sujet de la solution de compromis applicable aux Commissions d'études 11 et 13 n'ont pas permis d'achever les travaux relatifs à la Résolution 2 et les participants sont convenus de charger M. J. Visser (Canada) d'élaborer un projet de texte pour le mandat des Commissions d'études 11 et 13, aux fins d'inclusion provisoire dans la Résolution 2, conformément à la proposition de compromis formulée dans le Document 118.

3.3 Les participants ont confirmé que la définition des spécifications relatives aux opérations de secours en cas de catastrophe relevait du mandat de la Commission d'études 2.

4 Discussions sur l'attribution des Questions

4.1 L'attribution des Questions aux Commissions d'études 11 et 13 dépend de l'accord final qui sera trouvé sur les réseaux NGN et la signalisation et n'a pas pu être résolue entièrement par la Commission 4.

4.2 Lors de l'examen de la proposition présentée dans le Document 110 du Canada, il a été reconnu de l'avis général que ce document se rapportait aux travaux concernant le nommage, le numérotage, l'adressage et l'acheminement (NNAR) et que ce document devrait être envoyé, pour complément d'examen, à la première réunion de la Commission d'études 2 qui se tiendra après l'AMNT-04.

5 Questions intéressant plusieurs commissions

5.1 Aucun point n'a été porté à l'attention de la Commission 4 à la clôture de la séance.

6 Divers

6.1 Il a fallu mettre fin, contre toute attente, aux travaux de la séance à la demande des services de sécurité qui ont prié les participants d'évacuer les locaux. Toutefois, comme tous les autres points inscrits à l'ordre du jour étaient déjà traités, il n'a pas été jugé nécessaire de tenir une séance supplémentaire de la Commission 4.

4.4 – Commission 5 – Infrastructure des réseaux de télécommunication Première et deuxième séance de la Commission 5

Jeudi 7 octobre 2004, à 9 h 30 et 14 h 30

(Voir le Chapitre 3.4 pour les rapports)

**4.5 – Commission 6 – Services de télécommunication
et questions liées à la tarification
Président: M. R. Thwaites (Australie)
Première séance de la Commission 6**

Mercredi 6 octobre, à 14 h 30

1 Remarques liminaires du Président

Le Président a ouvert la séance et a rappelé aux participants le mandat confié par la plénière à la Commission 6. Il a noté qu'il était nécessaire de coordonner les travaux de cette Commission avec ceux de la Commission 4. Il a également rappelé aux participants que les séances de la Commission seraient menées conformément aux Règles de procédure de l'UIT. En particulier, une proposition ne serait débattue que si elle était appuyée par au moins un Etat Membre, un amendement à une proposition ne serait examiné que s'il était appuyé, un amendement serait débattu avant la proposition originale, une proposition pourrait être librement amendée par ses auteurs, et le vote se ferait par appel nominal ou au scrutin secret. Il a fait observer que la présente Commission faisait rapport à la plénière et a formulé le vœu que, en conséquence, il ne soit pas nécessaire de recourir au vote. Il a également indiqué que, dans la Convention de l'UIT, il est demandé aux Etats Membres de s'efforcer, dans la mesure du possible, de se rallier à l'opinion de la majorité.

Le Président a attiré l'attention sur deux documents d'information traitant respectivement des Résolutions 20 et 29 et de questions relatives à l'Internet. Comme d'autres documents d'information, ils sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-T/wtsa-04/otherinf.asp>

En réponse à une question du Président, les participants ont indiqué qu'ils préféreraient que la Commission 6 ne se réunisse pas en parallèle avec la Commission 4 et ont demandé au Président de transmettre cette demande à la Commission de direction.

2 Adoption du plan de travail et de l'ordre du jour

2.1 Adoption du plan de travail

Le Président a proposé que tous les documents soient présentés avant d'être débattus.

Le Président a proposé que soient examinés en premier lieu les points relatifs au mandat des commissions d'études afin que des contributions puissent être fournies à la Commission 4, si nécessaire.

Les participants ont approuvé ce plan de travail.

Après discussion, il a été décidé de créer des groupes informels (qui se réuniraient en dehors des heures de séance normales) afin de faire avancer l'examen par des propositions sur les questions particulières suivantes:

- a) le spam (groupe présidé par M. Kisrawi de la délégation de la République arabe syrienne, Casier 266);
- b) les Résolutions 20 et 29 (groupe présidé par M. Henninot de la délégation de la France, Casier 809).

2.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance

Les participants ont adopté l'ordre du jour figurant dans le Document OJ/4.

3 Rapports

3.1 Présentation des documents

3.1.1 Document 1 (CE 2) – Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Considérations générales.

Le rapport a été présenté par le Président de la CE 2.

3.1.2 Document 3 (CE 3) – Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Considérations générales.

Le rapport a été présenté par le Président de la CE 3.

En réponse à une question, le Président a déclaré que l'utilisation du terme "défini" à la page 7 du rapport, à la fin du point b), signifiait que le terme "externalités de réseau" était utilisé pour la suite des débats mais n'était pas approuvé officiellement comme définition à utiliser dans des Recommandations.

3.1.3 Document 27 (TSB) – Rapport sur les activités des commissions d'études de l'UIT-T après leur dernière réunion.

Le rapport a été présenté par le Secrétaire de la Commission 6.

3.1.4 Document 42 (TSB) – Rapport sur les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) au titre des Résolutions 101, 102 et 133 de la Conférence de plénipotentiaires.

Le rapport a été présenté par le Secrétaire de la Commission 6.

3.2 Discussion

Le Président a ouvert la discussion. Aucune observation n'a été faite.

3.3 Résumé de l'examen des rapports

Il a été pris note des rapports sans observations.

4 Résolution 41

4.1 Présentation des documents

4.1.1 Document 52(Add.18) (Etats arabes) – Proposition de suppression de la Résolution 41.

Le document a été présenté par la République arabe syrienne.

4.2 Discussion

Reportée à la séance suivante.

4.3 Résumé des débats et accords relatifs à la Résolution 41

Reporté à la séance suivante.

5 Résolutions 20 et 29

5.1 Présentation des documents relatifs à la Résolution 20 – Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage

5.1.1 Document 29 (TSB) – Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications à l'AMNT-04 – Partie II-A: Projets de Résolutions révisées, *partie relative à la Résolution 20 (page 3 du Document 29)*.

Le document a été présenté par le Secrétaire de la Commission 6.

5.1.2 Document 38(Add.4) (CEPT) – Proposition de révision de la Résolution 20.

Le document a été présenté par la France. En réponse à une question, il a été indiqué que les termes "règles" et "acceptées de tous" figurant au point c) du *notant* signifiaient que des règles acceptées devraient être respectées par toutes les parties concernées, ces règles étant les critères d'utilisation associés aux ressources de numérotage lorsqu'elles sont attribuées.

5.1.3 Document 52(Add.2) (Etats arabes) – Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage.

Le document a été présenté par la République arabe syrienne. En réponse à une question, il a été indiqué que le terme "nommage" a été ajouté aux nouveaux points 3 et 4 du *charge*, en tant que modification de forme, afin de tenir compte du titre et du contenu des Résolutions 102 et 133 de la Conférence de plénipotentiaires.

5.2 Présentation des documents relatifs à la Résolution 29 – Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux

5.2.1 Document 29 (TSB) – Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications à l'AMNT-04 – Partie II-A: Projets de Résolutions révisées, *partie relative à la Résolution 29 (page 39 du Document 29)*.

Le document a été présenté par le Secrétaire de la Commission 6. Les participants ont accepté les modifications proposées et toute nouvelle modification de la Résolution 29 comprendrait celles figurant dans le Document 29.

5.2.2 Document 52(Add.4) (Etats arabes) – Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux.

Ce document a été présenté par la République arabe syrienne.

5.2.3 Document 68 (Kenya) – Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux internationaux.

Le document a été présenté par le Kenya. L'expression "identité internationale d'abonné mobile" devrait être remplacée par "identificateur de réseau de rattachement".

6 Questions relatives à l'Internet

6.1 Présentation des documents relatifs au pollupostage (spam)

6.1.1 Document 52(Add.12) (Etats arabes) – Projet de nouvelle Résolution [F] en vue de lutter contre le pollupostage (spam) par des moyens techniques.

Le document a été présenté par la République arabe syrienne. En réponse à une question, il a été indiqué qu'il n'était pas fait mention du protocole SMTP car ce n'était pas un protocole de l'UIT-T, mais il était entendu que le protocole SMTP serait couvert par les références faites aux groupes MARID et IETF.

6.1.2 Document 72(Add.4) (République arabe syrienne) – Lutte contre le pollupostage (spam).

Le document (et les motifs exposés dans le Document 72) a été présenté par la République arabe syrienne. Il est appuyé par l'Egypte, la Jordanie et le Liban.

6.2 Présentation des documents traitant des questions relatives à l'Internet

6.2.1 Document 52(Add.19) (Etats arabes) – Projet de nouvelle Résolution sur la mise en œuvre des Résolutions 101 (Minneapolis, 1998), 102 (Rév. Marrakech, 2002) et 133 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires.

Le document a été présenté par la République arabe syrienne.

6.2.2 Document 72(Add.1) (République arabe syrienne) – Projet de nouvelle Résolution sur les noms de domaine de premier niveau de type code de pays.

Le document a été présenté par la République arabe syrienne. Il bénéficie de l'appui de l'Egypte, de la Jordanie et du Liban.

6.2.3 Document 72(Add.2) (République arabe syrienne) – Projet de nouvelle Résolution sur les noms de domaine internationalisés.

Le document a été présenté par la République arabe syrienne. Il bénéficie de l'appui de l'Egypte, de la Jordanie et du Liban.

6.2.4 Document 72(Add.3) (République arabe syrienne) – Projet de nouvelle Résolution sur le système ENUM public.

Le document a été présenté par la République arabe syrienne. Il bénéficie de l'appui de l'Egypte, de la Jordanie et du Liban. En réponse à une question, il a été indiqué que le terme "système ENUM public" est utilisé pour différencier l'utilisation du système ENUM pour des réseaux publics par opposition à celle pour des réseaux privés.

Deuxième séance de la Commission 6

Vendredi 8 octobre, à 9 heures

1 Remarques liminaires du Président

Après avoir ouvert la séance, le Président a renvoyé les participants à un document d'information (sur support électronique uniquement) qui regroupait des extraits des propositions relatives aux tâches confiées à la Commission d'études 2. Il a demandé aux participants d'indiquer si, à leur sens, l'une quelconque de ces propositions allait au-delà de l'actuel mandat de cette Commission.

Ces questions devant être examinées samedi par un groupe ad hoc, le Président a indiqué que la Commission 6 devra fournir au groupe ad hoc les contributions qu'elle a élaborées sur les documents dont elle a été saisie. La Commission a fait part des observations suivantes à propos des documents énumérés ci-après:

Document 38(Add.4): concerne la Résolution 20; le texte initial proposé est actuellement modifié; la proposition initiale et la proposition révisée attendue relèvent toutes les deux de l'actuel mandat de la CE 2.

Document 52(Add.12): concerne le pollupostage (spam); aucun consensus n'est dégagé sur la question de savoir si et dans quelle mesure ces questions relèvent de l'actuel mandat de la CE 2.

Document 52(Add.19): concerne les définitions relatives à l'Internet; aucun consensus ne s'est dégagé sur la question de savoir si et dans quelle mesure ces questions relèvent de l'actuel mandat de la CE 2.

Document 52(Add.2): concerne la Résolution 20; le texte initial proposé est actuellement modifié; la proposition initiale et la nouvelle proposition attendue relèvent toutes les deux de l'actuel mandat de la CE 2.

Document 52(Add.4): concerne les procédures d'appel alternatives; le texte initial proposé est actuellement modifié; la proposition initiale et la nouvelle proposition attendue relèvent toutes les deux de l'actuel mandat de la CE 2.

Document 72(Add.1): concerne les noms de domaine de premier niveau de type code de pays; aucun consensus ne s'est dégagé sur la question de savoir si et dans quelle mesure ces questions relèvent de l'actuel mandat de la CE 2.

Document 72(Add.2): concerne les noms de domaine internationalisés; aucun consensus ne s'est dégagé sur la question de savoir si et dans quelle mesure ces questions relèvent de l'actuel mandat de la CE 2.

Document 72(Add.3): concerne le protocole ENUM; le protocole ENUM relève du mandat de la CE 2; il y a toutefois une partie du texte de la proposition actuelle (concernant les serveurs racine) pour laquelle aucun consensus ne s'est dégagé sur la question de savoir si et dans quelle mesure elle relevait de l'actuel mandat de la CE 2.

2 Adoption du rapport et de l'ordre du jour

2.1 Adoption du rapport

Le Président a présenté le Document 87, rapport de la première séance et demandé aux participants de l'adopter.

Le rapport a été adopté.

2.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance

Les participants ont adopté l'ordre du jour (Document OJ/11).

4 Résolution 41

4.2 Discussion

Document 52(Add.18). Un pays a indiqué que le questionnaire était très utile; s'il pose un problème quelconque, il devrait être modifié. Toutefois, plusieurs Etats ont appuyé la proposition et il n'y a pas eu d'objections à l'acceptation de la proposition.

La discussion concernant le Document 52(Add.18) a ainsi été close.

4.3 Résumé des débats et accords relatifs à la Résolution 41

Il sera demandé à la plénière de supprimer la Résolution 41.

5 Résolutions 20 et 29

5.3 Discussion des propositions de révision de la Résolution 20

Le Président du groupe ad hoc a présenté le Document DT/10 contenant un avant-projet de révision de la Résolution 20 révisée. Il a indiqué que le groupe ad hoc avait convenu de nouvelles modifications et qu'une nouvelle révision était en cours d'élaboration.

Il a été décidé que le groupe ad hoc poursuivra ses travaux et soumettra un projet final à la prochaine séance de la Commission 6 à moins que le Président n'ait la conviction qu'il ne reste plus aucun point en suspens, auquel cas le texte sera transmis directement à la Commission 7, pour soumission à la plénière.

La discussion concernant le Document 38(Add.4) et le Document 52(Add.2) a ainsi été close.

5.4 Discussion des propositions de révision de la Résolution 29

Le Président du groupe ad hoc a indiqué qu'aucun consensus ne s'était encore dégagé concernant la Résolution 29. Le Président de la Commission 6 a précisé que tout éventuel nouveau projet devra être disponible le samedi; sinon il ne pourra pas être examiné par la Commission 6. En l'absence d'un nouveau projet, la Commission 6 examinera la proposition du Kenya (Document 68) et toute éventuelle proposition de modification, conformément aux Règles de procédure.

5.5 Résumé des débats et accords relatifs aux Résolutions 20 et 29

La Commission 6 a estimé qu'il appartiendra à son Président de décider si le nouveau projet du groupe ad hoc concernant la Résolution 20 devra être soumis à la Commission 6 pour nouvel examen ou transmis directement à la Commission 7 en vue de sa soumission à la plénière. La nouvelle version sera publiée dans le Document DT/10(Rév.1).

La Commission 6 examinera à sa prochaine séance un nouveau projet de Résolution 29 ou, en l'absence d'un nouveau projet, la proposition du Kenya (Document 68) et toute éventuelle proposition de modification, conformément aux Règles de procédure.

6 Questions relatives à l'Internet

6.3 Discussion des propositions concernant le pollupostage (spam)

Le représentant du Président du groupe ad hoc a présenté le Document DT/9 contenant un projet de révision d'une nouvelle Résolution relative aux moyens techniques en vue de lutter contre le pollupostage (spam). Il a été indiqué que la référence à l'Article 4 du Règlement des télécommunications internationales n'était peut-être pas judicieuse. Il a été également signalé que d'autres organes travaillent actuellement à l'élaboration de définitions, ce qui devrait être pris en compte dans l'avenir afin d'éviter tout chevauchement des travaux. Sur la base des discussions, il a été décidé d'organiser une nouvelle consultation pour se mettre d'accord sur le texte définitif concernant la référence à l'Article 4 du Règlement des télécommunications internationales, référence qui pourrait être remplacée par une référence à la Constitution ou à la Convention.

La discussion concernant le Document 52(Add.12) a ainsi été close.

6.4 Discussion des propositions concernant les questions relatives à l'Internet

Document 52(Add.19): Plusieurs délégations ont été d'avis qu'aucune discussion concernant la gouvernance de l'Internet ne devrait avoir lieu à l'UIT tant que les discussions au sein du groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet (WGIG) ne seraient pas terminées, cela afin d'éviter tout chevauchement des travaux. D'autres, par contre, ont appuyé la proposition selon laquelle l'UIT-T devrait engager des discussions immédiatement, dans son domaine de compétence, afin d'aider le Conseil à préparer les contributions de l'UIT aux discussions ayant lieu au sein du WGIG, conformément à la Résolution du Conseil concernant le SMSI.

Aucun consensus ne s'est dégagé sur cette question. Le Président a fait observer que la proposition comporte trois aspects:

- a) convient-il de créer un ou plusieurs groupes ayant un mandat de durée limitée, ce qui pose des questions de double emploi et d'attribution des ressources;
- b) des discussions devraient-elles avoir lieu au sein de la Commission d'études 2, en particulier concernant les définitions de la "gouvernance de l'Internet";
- c) des discussions concernant les aspects techniques, notamment les définitions techniques de "l'Internet" et son rôle de support des télécommunications, devraient-elles avoir lieu au sein de la Commission d'études 2.

Le Président a invité les parties concernées à examiner entre elles cette question ainsi que les questions découlant du Document 72(Add.1, 2 et 3), à essayer de trouver un consensus et à faire rapport à la prochaine séance de la Commission 6. La République arabe syrienne coordonnera les discussions au nom des auteurs des différentes propositions.

6.5 Résumé des débats et accords relatifs au pollupostage (spam) et aux questions relatives à l'Internet

Le Président de la Commission 6 décidera si le nouveau projet du groupe ad hoc concernant la lutte contre le pollupostage (spam) par différents moyens techniques devra être transmis à la Commission 6 pour nouvel examen ou transmis directement à la Commission 7, en vue de sa soumission à la plénière. La nouvelle version sera publiée dans le Document DT/9(Rév.1).

Les parties concernées examineront les questions relatives à l'Internet et feront rapport à la Commission 6.

Troisième séance de la Commission 6

Lundi 11 octobre, à 9 h 30

1 Remarques liminaires du Président

Le Président a remercié tous les participants ayant travaillé le samedi, ainsi que le pays hôte et le TSB qui ont assuré les services nécessaires de secrétariat.

2 Adoption du rapport et de l'ordre du jour

2.1 Adoption du rapport

Le Président a présenté le Document 98, rapport de la deuxième séance et demandé aux participants de l'approuver.

Le rapport a été approuvé.

2.2 Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour présenté dans le Document OJ/17.

5 Résolutions 20 et 29

5.3 Examen des propositions de révision de la Résolution 20

Le Président du Groupe ad hoc a présenté le Document DT/10(Rév.1), contenant un avant-projet de révision de la Résolution 20 révisée.

Comme décidé précédemment, le Document DT/10(Rév.1) a été soumis par le Président de la Commission 6 à la Commission 7 pour transmission à la plénière.

D'autres modifications ont été approuvées par les participants et reproduites dans le Document DT/10(Rév.2), version au propre.

D'autres modifications ont été proposées et seront indiquées dans le Document DT/10(Rév.2) par des marques de révision en vue de leur examen à la prochaine séance.

5.4 Examen des propositions de révision de la Résolution 29

Le Président a fait observer que le Document DT/15, document du Groupe ad hoc sur la Résolution 29, a été modifié par le secrétariat en vue: 1) d'apporter au *rappelant* des modifications approuvées pendant la première séance de la Commission 6 et reproduites dans le Document 29, et 2) d'indiquer par des marques de révision uniquement les modifications par rapport au texte initial de la Résolution 29.

Le Président du Groupe ad hoc a présenté le Document DT/15, contenant une version révisée de la Résolution 29. Il a présenté en outre d'autres propositions de modification. Les participants ont accepté de supprimer le texte entre crochets.

D'autres modifications ont été proposées, mais n'ont pas été approuvées. Le texte arrêté est reproduit dans le Document DT/15(Rév.1), et d'autres discussions auront lieu à la séance suivante.

La République arabe syrienne a réservé sa position en ce qui concerne la Résolution 29 révisée.

Ainsi a été clos l'examen des Documents 52(Add.4) et 68.

5.5 Résumé des débats et accords relatifs aux Résolutions 20 et 29

D'autres discussions seront nécessaires comme il est indiqué ci-dessus au sujet des Documents DT/10(Rév.2) et DT/15(Rév.1).

6 Questions concernant l'Internet

6.3 Examen des propositions concernant le pollupostage (spam)

Le Président du Groupe ad hoc a présenté le Document DT/9(Rév.1), contenant un projet révisé de nouvelle Résolution destinée à lutter contre le pollupostage (spam) par des moyens techniques et le Document DT/12, contenant un projet de nouvelle Résolution sur la lutte contre le pollupostage (spam). Sur la base des délibérations, des modifications ont été approuvées et le texte approuvé sera soumis à la Commission 7 en tant que révision du Document DT/12.

Il a été noté que la République arabe syrienne fera à la plénière la déclaration suivante:

Une des actions de suivi possibles que devra prendre en compte le Conseil devrait être un Mémoire d'accord. Par ailleurs, la disposition *invite* de la Résolution s'applique à des activités à l'intérieur de l'UIT-T et la République arabe syrienne encourage tous les Etats Membres, de surcroît, à soumettre des contributions directement au Conseil sur cette question.

Comme convenu précédemment, le Document DT/9(Rév.1) a été soumis par le Président de la Commission 6 à la Commission 7 pour transmission à la plénière.

6.4 Examen des propositions concernant les questions relatives à l'Internet

Le Président du Groupe ad hoc a présenté le Document DT/17 contenant des projets révisés de nouvelle Résolution sur les questions relatives à l'Internet. Il a présenté en outre les modifications apportées aux Annexes du Document DT/17 qui ont été approuvées après la séance formelle du Groupe ad hoc. Parmi les modifications figure une révision approuvée du Document 71(Add.1); cette révision approuvée y sera incluse.

Les modifications ont été acceptées et seront transmises à la Commission 7 en tant que révision du Document DT/17 pour transmission à la plénière.

Ainsi a été clos l'examen des Documents 52(Add.19), 72(Add.1), 72(Add.2) et 72(Add.3).

6.5 Résumé des débats et accords concernant le pollupostage (spam) et les questions relatives à l'Internet

Il sera demandé à la plénière d'approuver la nouvelle Résolution sur la lutte contre le pollupostage (spam) par des moyens techniques, qui sera officiellement soumise par la Commission 7 sous la cote du Document X (le projet soumis à la Commission 7 figure dans le Document DT/9(Rév.1)).

Il sera demandé à la plénière d'approuver la nouvelle Résolution sur la lutte contre le pollupostage (spam) qui lui sera officiellement soumise par la Commission 7 sous la cote du Document X (le projet soumis à la Commission 7 figure dans le Document DT/12, modifications approuvées comprises).

Il sera demandé à la plénière d'approuver les Résolutions révisées qui lui seront officiellement soumises par la Commission 7 sous la cote du Document X (le projet soumis à la Commission 7 figure dans le Document DT/17, modifications approuvées comprises).

Quatrième et dernière séance de la Commission 6

Mardi 12 octobre, à 11 heures

1 Observations liminaires du Président

Le Président a ouvert la séance et a remercié tous les participants de leur contribution aux travaux. Il a également adressé ses remerciements au pays hôte ainsi qu'au personnel du TSB.

2 Adoption du rapport et de l'ordre du jour

2.1 Adoption du rapport

Le Président a présenté le rapport de la troisième séance (Document 108) et a demandé aux participants de l'approuver.

Le rapport a été approuvé.

2.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance

Les participants ont adopté l'ordre du jour présenté dans le Document OJ/19.

5 Résolutions 20 et 29

5.3 Examen des propositions de révision de la Résolution 20

Le Président a présenté le Document DT/10(Rév.2), qui contient de nouvelles propositions de modification de la Résolution 20.

Sur la base des délibérations, de nouvelles modifications ont été approuvées et la version finale qui sera approuvée sera communiquée à la Commission 7 pour transmission à la plénière.

5.4 Examen des propositions de révision de la Résolution 29

Le Président a présenté le Document DT/15(Rév.1), qui contient de nouvelles propositions de modification de la Résolution 29.

Sur la base des discussions, de nouvelles modifications ont été approuvées et la version finale qui sera approuvée sera communiquée à la Commission 7 pour transmission à la plénière.

5.5 Résumé des débats et des accords relatifs aux Résolutions 20 et 29

Le texte approuvé par les participants sera soumis à la Commission 7 pour transmission à la plénière.

5 – Rapport du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

5.1 – Rapport sur les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) – Aperçu général, résumé et projets pour l'avenir

1 Introduction

Dans la Convention de l'Union internationale des télécommunications, il est demandé au Directeur du TSB de soumettre à l'examen et à l'approbation de chaque Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) un rapport sur les activités du Secteur depuis la dernière Assemblée. En conséquence, le Directeur du TSB soumet à l'AMNT-04 son rapport, qui se compose des quatre documents suivants:

- Document 33 de l'AMNT-04 – Rapport sur les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) [il s'agit du présent document];
- Document 34 de l'AMNT-04 – Statistiques générales concernant l'activité de l'UIT-T pendant la période d'études 2001-2004;
- Document 35 de l'AMNT-04 – Rapport sur le Bureau de la normalisation des télécommunications;
- Document 36 de l'AMNT-04 – Rapport sur les dépenses de l'UIT-T au cours de la période d'études 2001-2004 et estimation des besoins financiers jusqu'à l'AMNT-08.

2 Le Secteur de la normalisation de l'UIT d'après la Convention de l'UIT et la Constitution de l'UIT

L'article 17 de la Constitution de l'UIT (Minneapolis, 1998) dispose que:

"Les fonctions du Secteur de la normalisation des télécommunications consistent, en gardant à l'esprit les préoccupations particulières des pays en développement, à répondre à l'objet de l'Union concernant la normalisation des télécommunications, tel qu'il est énoncé à l'article 1 de la présente Constitution, en effectuant des études sur des questions techniques, d'exploitation et de tarification et en adoptant des recommandations à leur sujet en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale."

Ces fonctions sont actuellement exercées par 13 commissions d'études qui, en pratique, couvrent tous les aspects des télécommunications (à l'exception des radiocommunications) et qui opèrent conformément aux dispositions de l'article 14 de la Convention (Minneapolis, 1998).

Le rôle et les tâches du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) sont décrits dans l'article 14A de la Convention (Marrakech, 2002).

L'article 15 de la Convention (Marrakech, 2002) définit le rôle du Bureau de la normalisation des télécommunications et en guide les activités.

Sur la base du "Plan stratégique de l'Union pour la période 2004-2007" (Résolution 71 de la PP-02) et suivant les instructions données aux termes de la Résolution 72 de la PP-02 "Coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT", le TSB a établi une synthèse de l'ensemble des ressources, de la charge de travail et des résultats escomptés de l'UIT-T et l'a présentée au GCNT et au Conseil. Le plan opérationnel glissant de 4 ans de l'UIT-T (www.itu.int/UIT-T/info/op-activities) constitue la somme des plans stratégique, financier et opérationnel.

Les besoins pour la période 2005-2008 ont été estimés eux aussi sur cette base, compte tenu de la structure existante du Secteur de l'UIT-T et de l'expérience, des méthodes de travail et du programme de travail de la période précédente (voir le Document 35 de l'AMNT-04).

3 Le nouvel environnement normatif de l'UIT-T

3.1 L'UIT-T dans un environnement concurrentiel

Avec la libéralisation du marché des télécommunications, l'essor de l'Internet, la mondialisation galopante des technologies mobiles et l'élaboration rapide de nouvelles techniques, l'UIT-T a dû se transformer pour rester une organisation de normalisation de premier plan. Au cours des quatre dernières années, l'UIT-T a amélioré ses méthodes de travail et ses procédures d'approbation. Le Secteur a accru ses efforts de coopération avec d'autres organisations de normalisation et d'autres forums. Il a accentué sa présence dans les Régions, en particulier dans les pays en développement. Conformément au Plan stratégique de l'UIT, il s'est efforcé de promouvoir ses travaux. L'image de l'UIT-T évolue lentement mais sûrement, même si sa perception par certains acteurs du marché reste encore en deçà de la réalité.

3.2 Vers une reconnaissance accrue de l'importance de la normalisation à l'échelle mondiale

3.2.1 Sommet mondial sur la société de l'information

Lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dont la première phase s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003, il a été déclaré que "la normalisation est l'un des éléments constitutifs essentiels de la société de l'information" (phrase d'introduction du paragraphe 44 de la "Déclaration de principes" du SMSI). La "Déclaration de principes" du Sommet met également en avant la normalisation à l'échelle internationale comme l'une des compétences fondamentales de l'Union dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

3.2.2 "Réduire l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés" (Résolution 123 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires)

Pour la première fois de son histoire, la Conférence de plénipotentiaires a adopté en 2002 une Résolution faisant explicitement référence à la réduction de l'écart existant en matière de normalisation. Cette Résolution demande de nouvelles mesures d'aide aux pays en développement en matière d'élaboration et d'application des normes.

3.3 Développement des activités de normalisation aux niveaux national et régional

Les régions connaissent également, depuis quelques années, un développement nouveau et important de leurs activités de normalisation. Ainsi:

- le Comité consultatif permanent I de la CITEC (Commission interaméricaine des télécommunications) a changé de nom en 2002 pour devenir le "Comité de la normalisation des télécommunications";
- l'Union africaine des télécommunications (UAT) envisage de créer un Forum africain de normalisation multimédia;
- le programme de normalisation de la Télécommunauté Asie-Pacifique (ASTAP, *Asia-Pacific telecommunity standardization program*) et l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) poursuivent leurs efforts en matière de normalisation des techniques et services TIC.

Certains pays ont créé des entités nationales de normalisation des télécommunications. Ainsi:

- l'"Association chinoise de normalisation des communications" (CCSA, *China communication standardization association*) a été inaugurée en décembre 2002;
- en 2003, la Malaisie a créé un "Forum des télécommunications" qui doit s'occuper de la normalisation des télécommunications dans le pays.

3.4 Attentes du secteur privé

Aujourd'hui, les professionnels du secteur des télécommunications ont du mal à suivre les activités d'une pléthore de forums et d'organisations de normalisation et surtout, souhaitent pouvoir travailler à l'élaboration de normes internationales par le biais d'organisations comme l'UIT. Ils appuient les travaux de normalisation de l'UIT.

4 Résultats obtenus par les commissions d'études de l'UIT-T

Les principaux résultats obtenus par les 13 commissions d'études de l'UIT-T et le GCNT sont présentés dans leurs rapports respectifs. Au cours de la période d'études 2001-2004,

- 671 Recommandations, 58 Annexes/Appendices, 49 Suppléments, 173 Amendements et 128 Corrigenda ont été approuvés.
- 41 Recommandations et 7 Suppléments ont été supprimés.

Les principales réalisations du Secteur sont notamment les suivantes:

- L'UIT-T étend la souplesse et la simplicité de l'Ethernet aux réseaux d'opérateur, proposant ainsi aux utilisateurs finals et aux fournisseurs de services des solutions simples, économiques et ajustables (10 Mbit/s à 1 Gbit/s) (séries de Recommandations UIT-T G.801x/Y.13xx).
- L'UIT-T quadruple la capacité maximale actuelle des systèmes de transmission optique (qui passe de 10 Gbit/s à 40 Gbit/s), répondant ainsi aux demandes de l'industrie en matière de réseaux de prochaine génération (Rec. UIT-T G.959.1).
- Le multiplexage par répartition approximative en longueur d'onde (CWDM, *coarse wave division multiplexing*) permet aux opérateurs d'optimiser en termes de coûts l'utilisation des fibres optiques pour les applications métropolitaines (Rec. UIT-T G.695).
- L'UIT-T a défini une architecture de sécurité pour les systèmes assurant des communications de bout en bout (Rec. UIT-T X.805).
- Un algorithme de compression vidéo révolutionnaire, développé avec l'ISO/CEI, est achevé et devrait être déployé dans tous les futurs lecteurs de DVD, téléphones 3G et équipements de visio-conférence (Rec. UIT-T H.264 relative au codage vidéo évolué).
- Des Recommandations de la série H.610, qui portent sur une offre tri-services centrée sur la vidéo (fourniture intégrée de données/vidéo/voix) via un accès VDSL, ont été élaborées à partir de spécifications établies par un groupe spécialisé de l'UIT-T.
- Les câblo-opérateurs implémentent une nouvelle série de 20 Recommandations UIT-T (J.160 à J.179), qui s'appuient sur les Recommandations UIT-T J.112 et J.122 (câblô-modems) largement utilisées. Cette série ouvre la voie à un système de communication par câble entièrement nouveau permettant l'acheminement de données, de la voix et d'une large gamme de services vidéo. En outre, la Rec. UIT-T J.202, qui s'appuie sur ces autres Recommandations, offre de nouveaux horizons aux fournisseurs de programmes de télévision interactive.
- L'UIT énonce des lignes directrices générales sur les délais à adopter pour le règlement des comptes (Rec. UIT-T D.195).

- La négociation des taux de règlement différentiels pour la terminaison d'appels sur réseau fixe ou mobile est facilitée (Rec. UIT-T D.93).
- Les protocoles applicables aux réseaux optiques passifs gigabitaires (GPON) desserrent le goulot d'étranglement de l'accès aux réseaux tout optique (Rec. UIT-T de la série G.984).
- Une nouvelle famille de normes relatives aux réseaux d'accès définit des caractéristiques et des fonctionnalités nouvelles et améliore considérablement les performances, puisque les débits binaires aval des systèmes DSL sont plus que doublés et passent à 25 Mbit/s (Recommandations UIT-T G.993.1 (VDSL), G.992.3 (ADSL2) et G.992.5 (ADSL2+)).
- Le projet ASN.1 est à présent lancé, via l'élaboration de la base de données des modules ASN.1 et la révision/l'extension des Recommandations des séries X.680 et X.690.
- Les travaux relatifs au protocole ENUM avancent: il s'agit d'un protocole de mise en correspondance entre les numéros de téléphone E.164 et les noms de domaine Internet, en liaison avec le Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet (IETF) et le Comité d'architecture Internet (IAB, *Internet architecture board*).
- Un cadre général a été établi pour la gestion intégrée de réseaux hybrides à commutation de circuits et de paquets (Rec. UIT-T M.3017). Par ailleurs, des objectifs de qualité de fonctionnement et des procédures de mise en service et de maintenance des réseaux IP ont été spécifiés (Rec. UIT-T M.2301).
- Les limites d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques produits par des installations de télécommunication peuvent à présent être évaluées grâce à la mesure et à la prédiction numérique de ces champs (Rec. UIT-T K.61).
- Des Recommandations UIT-T de la série L concernant la construction, l'installation, la protection et la maintenance des câbles, dispositifs et équipements des installations extérieures ont été élaborées.
- Trois types différents de modèles d'évaluation de la qualité ont été mis au point: les modèles d'opinion (modèle E des Recommandations UIT-T G.107, P.833 et P.834), les modèles psychophysiques (Recommandations UIT-T P.862 et P.563) et les modèles associés à des méthodes de mesure en service sans intrusion (Recommandations UIT-T P.561 et P.562).
- Les travaux sur l'ensemble CS-4 du RI (ensemble des capacités 4 du réseau intelligent) ont été menés à bien, ce qui permet de fournir une variété de services complémentaires aux clients de services voix sur IP (Recommandations UIT-T Q.1241, Q.1244 et Q.1248.1 à 7).
- La spécification d'un Plan amélioré d'exploitation des télécommunications (série M.3050) est le premier résultat de l'accord de collaboration conclu entre l'UIT-T et le TeleManagement Forum.
- Les spécifications relatives aux réseaux centraux de type IMT-2000 sont harmonisées à l'échelle mondiale (Recommandations UIT-T de la série Q.1741.x relatives aux réseaux centraux UMTS issus du GSM; Recommandations UIT-T de la série Q.1742.x relatives aux réseaux centraux évolués ANSI-41 avec réseaux d'accès cdma2000).
- La vision et le cadre associés aux futurs réseaux de télécommunications mobiles sont décrits (Recommandations UIT-T Q.1702 et Q.1703). Par ailleurs, les principes et les prescriptions initiales de convergence des systèmes fixes et des systèmes IMT-2000 existants sont énoncés (Rec. UIT-T Q.1761).
- Des Recommandations relatives aux réseaux de prochaine génération (NGN, *next generation network*), c'est-à-dire la Rec. UIT-T Y.2001 "Aperçu général des réseaux NGN" et la Rec. UIT-T Y.2011 "Principes généraux et modèle général de référence applicables aux réseaux de prochaine génération" ont fait l'objet d'un accord en juin 2004.
- Des classes de qualité de service réseau sont définies et des objectifs provisoires relatifs aux paramètres de qualité de fonctionnement des réseaux IP sont spécifiés dans la Rec. UIT-T Y.1541 "Objectifs de qualité de fonctionnement pour les services en mode IP".

5 Résultats des travaux du GCNT

Le GCNT a été appelé, conformément à des Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, à des décisions du Conseil et à des requêtes de groupes tels que le Groupe de spécialistes du Conseil, à fournir des avis sur un grand nombre de sujets. Ces avis ont été élaborés et transmis de manière appropriée sur des sujets tels que le plan stratégique, la coordination entre les plans stratégique, financier et opérationnel, la réduction du volume et du coût de la documentation, les Associés et sur le fait de recommander aux Membres du Secteur de représenter celui-ci en tant qu'"Observateurs" aux sessions du Conseil de l'UIT.

Le GCNT a donné à l'UIT-T des avis et des lignes directrices dans les domaines suivants:

- méthodes de travail;
- programme de travail;
- politique en matière de traitement électronique des documents, de promotion et de publication;
- stratégies de l'UIT-T;
- coopération et coordination.

Le GCNT a également examiné les plans opérationnels de l'UIT-T, fourni des avis sur les questions financières et budgétaires et sur la réforme de l'UIT. Durant sa première réunion de la période d'études en cours, il a créé la nouvelle Commission d'études 17, principalement issue de la fusion des CE 7 et 10. Il a approuvé le transfert de travaux entre commissions d'études ainsi que la création et la suppression de certaines Questions.

Le GCNT a suivi l'implémentation de la variante de la procédure d'approbation (AAP), qui constitue un formidable succès et place l'UIT-T parmi les organisations les plus rapides au monde en matière d'approbation. La première AAP a été annoncée en janvier 2001.

Le GCNT a par ailleurs amélioré sa capacité à communiquer avec des organismes extérieurs et à tirer profit de travaux déjà réalisés sans les refaire.

6 Gestion des ressources de numérotage

Le Bulletin d'exploitation de l'UIT, dont la parution est bimensuelle, est élaboré et publié par l'UIT-T depuis 1966 et garde toute son utilité pour les Membres.

Un site web de l'UIT-T relatif aux plans de numérotage nationaux (NNP, *national numbering plan*) de tous les pays fournit des informations en ligne, régulièrement tenues à jour, auxquelles peuvent facilement accéder les opérateurs et les administrations. Ces informations sont gratuites et les abonnés au service de notification du TSB sont immédiatement informés de la mise à jour des NNP. Le service de notification s'est révélé très populaire.

Le TSB fait également office de registre pour les numéros universels de libre appel international (UIFN). A l'heure actuelle, 26 000 numéros UIFN ont été attribués et mis en service.

7 Ateliers de l'UIT-T

Le programme d'ateliers de l'UIT-T devient partie intégrante des activités du Secteur. Les ateliers visent, entre autres, à:

- promouvoir les activités de normalisation de l'UIT-T à l'échelle mondiale et régionale;
- diffuser des connaissances spécialisées sur les techniques les plus récentes;
- étudier de nouvelles normes faisant actuellement défaut;
- s'adresser à un public qui ne se limite pas aux experts en normalisation de l'UIT-T et attirer un tel public;
- faciliter les contacts avec les Membres, les organisations de normalisation et les autres organismes.

Vingt-trois ateliers se sont tenus à Genève et 27 dans les régions au cours de la période d'études considérée. Quelque 4500 personnes provenant de Membres de l'UIT-T ou d'organisations non Membres de l'UIT-T y ont participé. Les pays en développement et de nombreux nouveaux acteurs du secteur des TIC étaient également représentés. Certains ateliers ont exploré de nouveaux domaines qui ont débouché sur de nouveaux travaux de normalisation au sein de l'UIT-T (études de normalisation sur les aspects multimédias de la télésanté ou sur les télécommunications appliquées au monde automobile); d'autres ateliers tels que ceux sur les réseaux de prochaine génération ont eu un effet catalyseur sur les activités y relatives de l'UIT-T.

L'ensemble des documents, informations de référence, enregistrements audio et rapports finals présentés sont disponibles sur la page du site de l'UIT-T relative aux ateliers, à l'adresse suivante:

www.itu.int/UIT-T/worksem/

8 Consultation avec le secteur privé

8.1 Sommets informels des Forums

J'ai créé et organisé deux "Sommets informels des Forums" afin de renforcer la coopération entre l'UIT-T et les forums/consortiums.

La première réunion dans le cadre de cette initiative a eu lieu en décembre 2001 à Genève en présence des responsables de 24 forums et autres organisations de normalisation. Le deuxième Sommet informel des Forums a suscité une participation encore plus forte et plus enthousiaste: 57 responsables de 10 commissions d'études de l'UIT-T et de 37 forums y ont assisté. Le Sommet s'est tenu à San Francisco les 24 et 25 juillet 2003 à l'invitation du Metro Ethernet Forum.

Ces Forums ont atteint leurs objectifs puisque de nombreuses propositions constructives destinées à améliorer la coopération avec l'UIT, notamment au niveau international, ont été faites (voir:

www.itu.int/UIT-T/tsb-director/forum/)

8.2 Réunion des directeurs techniques

J'ai invité les directeurs techniques de Membres de l'UIT à participer à une réunion à Genève, les 8 et 9 décembre 2003. Il s'agissait surtout de connaître leur avis sur les travaux de normalisation à l'échelle mondiale ainsi que leur vision de l'avenir des technologies de l'information et de la communication (TIC). Tous les renseignements concernant cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante:

www.itu.int/UIT-T/tsb-director/cto

La réunion comprenait deux parties distinctes. La première réunion, le 8 décembre 2003, était réservée à des échanges de vues entre les directeurs techniques. Les conclusions des débats ont été regroupées dans une déclaration concertée des directeurs techniques, qui fait notamment état de ce qui suit (la déclaration est disponible dans son intégralité à l'adresse indiquée ci-dessus):

- 1) Nous sommes de plus en plus convaincus que le secteur des télécommunications sort d'une période de crise.
- 2) Cette constatation s'explique par le fait qu'il existe sur le marché une demande de services résultant d'une réelle convergence des technologies de l'information, de l'informatique et des télécommunications, qui s'articule autour d'une architecture convergente.
- 3) Il faut donc disposer d'un cadre cohérent pour l'élaboration de normes.
- 4) L'UIT est particulièrement bien placée pour faciliter l'établissement de ce cadre global et la mondialisation des normes, en raison:
 - a) de son envergure mondiale;
 - b) de ses relations traditionnelles avec les opérateurs de télécommunication et les fournisseurs de services de télécommunication;
 - c) de ses liens avec les gouvernements.
- 5) L'UIT doit collaborer avec d'autres organismes de normalisation et divers forums.

La seconde partie de la réunion des directeurs techniques, le 9 décembre 2003, était ouverte aux médias et au public. Les directeurs ont fait part de leur vision de l'avenir des TIC et ont exprimé leur soutien à l'UIT.

A ma demande, toutes les commissions d'études ont examiné à leur dernière réunion les contributions et documents émanant de la réunion des directeurs techniques. Les propositions des directeurs relatives aux travaux futurs des commissions d'études ont été prises en compte et intégrées dans la nouvelle série des Questions.

8.3 "Réunion de Martigny"

Au cours de la présente période d'études, j'ai poursuivi mes efforts en vue d'améliorer la communication avec le secteur privé. Mon initiative, connue sous le nom de "Réunion de Martigny", qui a consisté à inviter un certain nombre de représentants du secteur privé à se réunir de manière informelle à Martigny (Suisse) en février 2000 a été bien accueillie au sein de l'UIT-T. En février 2001, j'ai organisé une deuxième "Réunion de Martigny", dont j'ai tiré un grand nombre d'enseignements importants. Les résultats de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/UIT-T/tsb-director/martigny/>

9 Collaboration internationale avec des forums/consortiums et avec des organisations de normalisation régionales

Malgré le caractère concurrentiel, que mettent également en lumière les activités de normalisation, de l'industrie des télécommunications, une collaboration s'impose entre les diverses organisations de normalisation. Les principaux efforts de l'UIT-T en la matière sont résumés ci-après (voir également la page www.itu.int/UIT-T/tsb-director/a7)

Il convient de noter que ces activités ont été présentées à la réunion du GCNT pour information/approbation.

9.1 Organisations habilitées au titre des Recommandations A.4, A.5 et A.6

Pour faciliter le processus de communication avec les forums/consortiums ainsi qu'avec les organisations de normalisation nationales et régionales, l'UIT-T a développé des outils, présentés dans les Recommandations UIT-T A.4 ("*Processus de communication entre l'UIT-T et les Forums et Consortiums*"), A.5 ("*Procédures génériques pour l'inclusion dans les Recommandations de l'UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations*") et A.6 ("*Coopération et échange d'informations entre l'UIT-T et les organisations de normalisation régionales et nationales*"). La période d'études en cours s'est traduite par des résultats positifs: 14 nouvelles organisations sont habilitées au titre de la Recommandation A.4, 19 nouvelles organisations le sont au titre de la Recommandation A.5 et 8 nouvelles organisations le sont au titre de la Recommandation A.6.

Toutefois, le nombre total de forums/organisations de normalisation habilités au titre des Recommandations A.4, A.5 et A.6 est encore relativement faible. L'UIT-T devrait continuer à renforcer cette forme de coopération.

9.2 Collaboration avec l'IETF (Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet) au sujet des réseaux IP

Des réunions de coopération ont été organisées sous l'égide de ISOC/IETF.

L'UIT-T se félicite de la bonne coopération instaurée avec l'IETF. Des activités communes et des réunions conjointes de présidents de commissions d'études et de directeurs de zone de l'IETF ont été organisées. Les lignes directrices en matière de coopération ont été mises à jour et publiées. Une nouvelle initiative visant à l'élaboration d'un texte commun est à l'examen. Le succès du protocole ENUM est un excellent exemple de coopération réussie entre l'UIT-T et l'IAB/IETF.

9.3 Groupe WSC (Coopération en matière de normalisation mondiale, *World standards collaboration*) – ISO, CEI et UIT-T

Le WSC compte 11 membres: 4 proviennent de l'ISO (le Président, deux Vice-Présidents et le Secrétaire général), 4 de la CEI (le Président, deux Vice-Présidents et le Secrétaire général) et 3 sont issus de l'UIT-T (le Directeur du TSB, le Directeur-adjoint du TSB et le Président du GCNT). Outre les deux réunions annuelles du WSC, des réunions de travail sont également organisées.

Le WSC fixe et examine des objectifs de coopération. Au nombre des projets entrepris conjointement, on citera la tenue en février 2004 d'un atelier sur les normes internationales en matière de techniques médicales. Un cours commun d'une semaine sur la gestion des normes aura lieu en septembre 2004. Le WSC arrête également le thème de la journée internationale de la normalisation. L'UIT-T a contribué activement à toutes les activités du WSC.

9.4 Groupe GSC (Collaboration pour la normalisation mondiale, *Global standards collaboration*)

Le groupe GSC est une plate-forme d'échange d'informations entre organisations de normalisation participantes en vue de permettre une meilleure collaboration. A sa création, ses membres ont souligné que le principal objectif était d'appuyer les travaux de normalisation de l'UIT à l'échelle mondiale. Outre l'UIT, les organisations qui participent actuellement à ce groupe sont les suivantes: l'Australian Communications

Industry Forum (ACIF), l'Association of Radio Industries and Businesses (ARIB, Japon), la Telecommunication Technology Commission (TTC, Japon), l'Alliance for Telecommunications Industry Solutions (ATIS, Etats-Unis d'Amérique), la Telecommunications Industry Association (TIA, Etats-Unis d'Amérique), l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI), le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT) et la Telecommunication Technology Association (TTA, Corée).

La dernière réunion du GSC (GSC-9) s'est tenue en Corée en mai 2004. L'UIT-T a activement participé aux réunions du GSC.

10 Groupes spécialisés

Dans le cadre de ses efforts constants en vue de répondre aux besoins de ses Membres, l'UIT-T a continué à identifier de nouvelles méthodes de travail, notamment en créant des groupes spécialisés conformément à la Recommandation UIT-T A.7, pour répondre à des besoins urgents du marché. Les paragraphes suivants soulignent les dernières expériences menées dans ce domaine pendant la période d'études en cours.

10.1 Groupe spécialisé "VDSL tous services"

A la suite de la tenue en décembre 2001 du 1^{er} Sommet informel des Forums, le Forum FS-VDSL (VDSL tous services) a exprimé au début de l'année 2002 le souhait de ne plus être un forum externe et de devenir un groupe interne à l'UIT-T. Des discussions poussées entre le Directeur du TSB, les responsables du forum, le Président de la CE 16, le Président du GCNT ainsi qu'entre les membres du forum et la CE 16 ont rapidement abouti à la conclusion d'un accord visant à transformer le forum en Groupe spécialisé interne relevant de la CE 16. L'approbation formelle a eu lieu lors de la réunion de la Commission d'études 16 (Terminaux, systèmes et applications multimédias) en octobre 2002. Le Groupe spécialisé a élaboré un certain nombre de spécifications techniques afin d'appuyer les services centrés sur la vidéo assurant également la transmission de la voix et des données – ce que l'on appelle l'"offre tri-services" (*triple play*), qui permettra de fournir des services améliorés sur l'accès boucle locale en cuivre. Certaines de ces spécifications ont ensuite été adoptées par la Commission d'études 16 sous forme de Recommandations UIT-T et d'un Supplément.

Le Groupe spécialisé a fourni à l'UIT-T une contribution volontaire de 40 000 CHF en 2003.

10.2 Groupes spécialisés "Telecommunication Management Collaboration" ("Collaboration en matière de gestion des télécommunications")

La Commission d'études 4 de l'UIT-T a créé, en collaboration avec le TeleManagement Forum, deux groupes spécialisés "Telecommunication Management Collaboration": il s'agit du groupe eTOM (*enhanced telecom operations map*), créé en août 2003, et du groupe HMI (interface homme-machine), mis en place en mai 2004. L'un des objectifs du groupe eTOM est d'élaborer une Recommandation UIT-T comprenant une édition précise de l'eTOM ou renvoyant à une édition précise de l'eTOM avec un texte d'explication. Les travaux sont en cours.

10.3 Groupe spécialisé "Forum sur l'architecture ouverte des communications" (OCAF)

Ces dernières années, les fournisseurs de solutions de télécommunication sont passés de l'utilisation de logiciels développés en interne à l'intégration à leurs logiciels grand public (COTS, *off-the-shelf software*). Cependant, en l'absence de normes, les coûts des licences, de l'adaptation et de l'intégration demeurent élevés. L'OCAF (Forum sur l'architecture ouverte des communications) cherche à élaborer une solution permettant de sortir de cet environnement non normalisé, au bénéfice de tous les secteurs des télécommunications. Nombreux sont ceux qui estiment que les solutions COTS constituent un moyen important

de comprimer les coûts de l'infrastructure logicielle tout en continuant de proposer des services novateurs et de diminuer le délai de mise sur le marché de nouveaux produits. Les fondateurs du Forum OCAF ont approché l'UIT-T ainsi que d'autres organisations de normalisation pour savoir laquelle d'entre elles serait la mieux à même d'accueillir leur forum. Après avoir soigneusement étudié les offres et l'environnement de plusieurs organismes, l'OCAF a finalement choisi l'UIT-T. En mai 2004, l'UIT-T a annoncé la création du Groupe spécialisé OCAF au sein de la Commission d'études 13 de l'UIT-T. Les travaux sont en cours.

Je suis très heureux de ce résultat, d'autant plus remarquable que la majorité des experts ayant fondé l'OCAF n'avaient pas eu de contact avec l'UIT par le passé. La création de ce Groupe spécialisé est la preuve d'une évolution positive, puisque certains acteurs du secteur privé qui avaient peut-être une certaine réserve vis-à-vis de l'UIT considèrent désormais celle-ci comme un lieu propice à l'élaboration de normes mondiales.

10.4 Groupe spécialisé "Réseaux de prochaine génération" (NGN)

Dans la Circulaire TSB 236 du 7 mai 2004, j'ai annoncé la création d'un Groupe spécialisé sur les réseaux de prochaine génération (NGN) en réponse aux appels urgents émanant de Membres du Secteur en faveur de normes acceptées à l'échelle mondiale, normes nécessaires pour répondre aux demandes pressantes du marché en matière de déploiement de réseaux NGN. Je suis très satisfait du soutien unanime et des contributions particulièrement enthousiastes des Membres de l'UIT-T, ainsi que des très bons résultats obtenus jusqu'à présent par ce Groupe. Son succès convaincra une fois encore le public de la capacité de l'UIT-T de répondre avec souplesse et célérité aux besoins du marché.

11 Promotion

11.1 L'image de l'UIT-T

L'UIT-T a fait des efforts de promotion considérables, notamment par le biais des experts et du TSB. Bien qu'il doive encore travailler d'arrache-pied pour corriger certaines perceptions erronées de son rôle, l'UIT-T peut légitimement être fier des nombreux succès liés à la promotion de son image.

Dans le cadre de la restructuration du TSB effectuée précédemment au cours de la période d'études, j'ai renforcé les activités de promotion en créant un nouveau service appelé "Division ateliers, coordination avec les organisations de normalisation et promotion". Parmi les mesures prises par le TSB, citons:

- Une stratégie de publications plus dynamique et l'accroissement du nombre de communiqués de presse et d'articles ont pour résultat une couverture médiatique plus grande que jamais. Un succès notable a été enregistré en décembre 2003 avec la réunion des directeurs techniques, couverte par une douzaine de journalistes. Cet intérêt croissant apparaît également dans le fait qu'un nombre grandissant d'experts des commissions d'études sont interrogés par la presse. Cette évolution s'est traduite par des retombées médiatiques positives et, ce qui est peut-être plus important, a permis de démystifier l'image de l'UIT-T auprès de certains médias.

- Une nouvelle initiative est la production du "ITU-T e-Flash", bulletin électronique mensuel de l'UIT-T: il s'agit d'un point, diffusé par voie électronique, des activités de l'UIT-T, proposé pour la première fois en février 2004 et destiné aux Membres du Secteur, aux non-Membres et aux autres parties intéressées, y compris les journalistes spécialisés. Un accueil très élogieux a été réservé au bulletin e-flash de l'UIT-T.
- Le site web de l'UIT-T constitue une riche source d'informations et pour beaucoup, le premier point de contact. Le nombre de pages fait plus que doubler chaque année.

11.2 "Manuel de sécurité" de l'UIT-T

Depuis de nombreuses années, le Secteur de la normalisation joue un rôle actif dans le domaine de la sécurité des télécommunications et de la technologie de l'information. Toutefois, il n'est peut-être pas toujours évident de savoir quels problèmes ont été traités et où trouver les informations sur ces sujets.

Pour aider les Membres et promouvoir les travaux de l'UIT-T, le TSB a élaboré, en collaboration avec des experts des commissions d'études, une brochure de 130 pages intitulée "Manuel sur la sécurité". Le but *n'est pas* de décrire des questions de sécurité en général – de nombreuses données sont déjà disponibles sur ce point – mais d'expliquer de quelle manière les Recommandations de l'UIT-T aident à résoudre ces problèmes.

La première édition du Manuel a été publiée en décembre 2003, avant la première phase du SMSI. Il a été bien accueilli par le public. La deuxième édition sera disponible à l'occasion de l'AMNT-04. On trouvera l'intégralité de ce Manuel à l'adresse suivante: www.itu.int/UIT-T/edh/files/security-manual.pdf

12 Participation des pays en développement

Afin de renforcer la présence régionale de l'UIT-T conformément aux dispositions de la Résolution 17 de l'AMNT (Montréal, 2000) et pour donner suite à la Résolution 123 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires (Réduire l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés), j'ai pris les mesures suivantes:

- désigner pour chaque région des points de contact du TSB;
- inviter les bureaux régionaux de l'UIT à assister aux réunions du GCNT;
- renforcer la coopération entre le TSB et les bureaux régionaux/de zone de l'UIT, assurée par le point de contact du TSB pour les régions et par le service du TSB de la "Division ateliers, coordination avec les organisations de normalisation et promotion";
- fournir aux bureaux régionaux/de zone des documents de promotion de l'UIT-T;
- envoyer des Membres du TSB ou des experts de l'UIT-T aux réunions régionales afin d'y faire des présentations;
- organiser dans les régions les ateliers et les réunions des commissions d'études, des groupes de travail et des groupes de Rapporteurs;
- coopérer avec le BDT à diverses activités;
- organiser, ou contribuer à organiser, les réunions de consultation régionales pour l'AMNT-04.

Chacun a bien conscience que, dans un environnement technique en évolution rapide, il est essentiel que les pays en développement ne soient pas laissés à la traîne. Avec l'ouverture à la concurrence, les opérateurs des pays en développement ont besoin d'informations sur les nouvelles technologies, de nouvelles mesures leur permettant de mieux exercer leur métier, et ont besoin de connaître la structure des organismes compétents, etc. Une participation active aux réunions de l'UIT-T aidera les pays en développement à mieux atteindre ces objectifs. Je suis convaincu que les pays en développement disposent d'experts bien formés, qui connaissent très bien le marché ainsi que les intérêts de leur pays. La participation aux activités de l'UIT-T permettra à ces experts de s'intégrer rapidement dans le monde développé. De plus, une normalisation véritablement mondiale doit tenir compte des avis et propositions des pays en développement.

L'UIT-T se félicite de la participation croissante d'experts de pays en développement. Avant 2002, environ 24% du nombre total de délégués assistant aux réunions de l'UIT-T à Genève venaient de pays en développement; ce chiffre a atteint 35% en 2003.

13 Contributions volontaires

Au cours des quatre dernières années, l'UIT-T a bénéficié des contributions financières volontaires d'administrations, de Membres du Secteur ainsi que d'un forum privé. Le site web de l'UIT-T fournit des informations à jour à ce sujet.

Les pays d'accueil ainsi que les entreprises hôtes ayant organisé des réunions de commission d'études, de groupe de travail, de groupe de Rapporteurs, de groupe de rédaction ou des ateliers de l'UIT-T avaient en fait versé leur contribution financière aux activités de l'UIT-T.

Les administrations et les entreprises ayant envoyé des experts aux conférences extérieures, à la demande du TSB, ont également participé financièrement à la promotion des activités de l'UIT-T.

J'aimerais adresser à toutes ces administrations et à toutes ces entreprises mes remerciements les plus vifs pour leurs contributions volontaires à l'appui des travaux de l'UIT-T.

Au cours de la prochaine période d'études, j'encouragerai les Membres de l'UIT-T à continuer à soutenir les activités du Secteur par le biais de contributions volontaires.

14 Travaux futurs

Au cours des quatre dernières années, les travaux de l'UIT-T ont bien avancé. Il reste cependant beaucoup à faire. Pour atteindre les buts assignés à l'UIT-T dans le Plan stratégique de l'UIT, l'UIT-T devra, entre autres, chercher à atteindre les objectifs suivants:

- continuer à améliorer l'environnement de normalisation de l'UIT-T grâce à davantage d'efficacité, de souplesse, de dynamisme, d'efforts et d'ouverture du Secteur;
- continuer à améliorer la coopération internationale avec les organisations de normalisation/forums/consortiums et d'autres entités qui s'occupent de TIC;
- continuer à renforcer la participation des pays en développement aux activités de l'UIT-T;
- multiplier les activités de promotion.

15 Conclusion

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude aux innombrables collègues et experts qui ont travaillé très dur au cours de la dernière période d'études pour faire de l'UIT-T ce qu'elle est aujourd'hui:

- Je tiens à remercier les Etats Membres, les Membres du Secteur et les Associés et, en particulier, les milliers d'experts qui ont contribué à élaborer nos Recommandations, qui sont au cœur des activités de l'UIT-T.
- Je remercie également tous les coordonnateurs responsables de nos travaux de normalisation: les équipes de gestion des commissions d'études et du GCNT ainsi que les rapporteurs et les rédacteurs.
- Je voudrais encore remercier mes collègues du Bureau des radiocommunications et du Bureau de développement des télécommunications pour leur étroite collaboration. Mes remerciements vont aussi au personnel du Secrétariat général de l'UIT qui a contribué au succès de l'UIT-T.
- Je tiens enfin à remercier le personnel du TSB pour son dévouement sans faille et son dur labeur. Le TSB est certainement l'unité de l'UIT la plus "tournée" vers les clients. Il y règne une atmosphère de travail positive, qui caractérise également les relations entre collègues et avec l'encadrement. J'adresse également mes remerciements aux fonctionnaires désormais retraités qui ont travaillé au TSB pendant la période d'études écoulée, et qui ont contribué aux excellents résultats que nous présentons à l'Assemblée.

Je suis convaincu que, comme le demandent nos Membres, l'Assemblée ouvrira la voie à un renforcement du rôle de l'UIT-T en tant qu'organisme de premier rang dans le domaine de la normalisation mondiale, ce qui permettra un développement harmonieux des réseaux de télécommunication de la planète et la mise sur pied de l'infrastructure mondiale de l'information.

5.2 – Statistiques générales concernant les activités de l'UIT-T au cours de la période d'études 2001-2004

1 Membres de l'UIT-T pendant la période d'études 2001-2004

Les 189 Etats Membres de l'UIT sont Membres de plein droit du Secteur.

Le Tableau 1 montre l'évolution du nombre des Membres du Secteur pendant la période d'études 2001-2004. Les chiffres correspondent au nombre des Membres du Secteur au 31 décembre de chaque année, sauf pour l'année 2004 où le compte a été arrêté au 1^{er} juillet. Dans la période d'études en cours, cinq Membres de Secteur ont changé de catégorie et sont devenus Associés tandis que deux Associés sont devenus Membres de Secteur.

**Tableau 1 – Evolution du nombre des Membres du Secteur UIT-T
pendant la période d'études 2001-2004**

Type d'entité	2001	2002	2003	2004
Exploitations reconnues	179	170	163	159
Organismes scientifiques ou industriels	222	207	173	166
Autres entités s'occupant de télécommunication	4	5	5	5
Organisations régionales et internationales	35	36	42	41
Organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites	1	1	1	1
Associés	30	57	82	82

1.1 Nombre d'inscriptions pendant la période d'études 2001-2004

Le Tableau 2 donne le nombre d'inscriptions dans les commissions d'études, c'est-à-dire le nombre d'adresses auxquelles sont envoyés les rapports, les contributions et les lettres collectives relatives aux réunions des commissions ainsi que les lettres circulaires.

Dans le tableau ci-après, les colonnes ont les significations suivantes:

ADM:	Administrations des Etats Membres.
ER:	Exploitations reconnues admises à participer aux travaux de l'UIT-T (article 19, numéro 229 de la Convention).
OSI:	Organismes scientifiques ou industriels admis à participer aux travaux de l'UIT-T (article 19, numéro 229 de la Convention).
ORGREGINT:	Organisations régionales et autres organisations internationales de télécommunication admises à participer aux travaux de l'UIT-T (article 19, numéro 231 de la Convention).
ORGREG:	Organisations régionales de télécommunication (article 19, numéro 231 de la Convention).
AUTRE ENTITÉ:	Autres entités s'occupant de questions de télécommunication (article 19, numéro 230 de la Convention).

Tableau 2 – Nombre de Membres recevant les versions papier des documents de chaque commission d'études de l'UIT-T

Commission d'études	ADM	ER	OSI	Associés	ORGREGINT	ORGREG	Autre entité	TOTAL
COM 2	45	34	29	5	2	2	1	118
COM 3	52	33	25	2	2	3	1	118
COM 4	44	32	28	0	2	2	1	109
COM 5	42	29	29	1	2	2	0	105
COM 6	41	28	31	2	2	2	1	107
COM 9	43	28	30	0	2	2	1	106
COM 11	44	32	29	0	2	3	0	110
COM 12	43	30	31	6	2	2	1	115
COM 13	45	34	34	5	2	2	1	123
COM 15	42	32	43	50	2	2	1	172
COM 16	42	33	39	9	2	3	1	129
COM 17	44	30	31	4	2	2	1	114
CES	45	31	31	3	2	3	1	116
TAF	27	20	15	0	2	2	1	67
TAL	25	18	15	0	2	2	1	63
TAS	30	22	19	0	2	2	1	76
GCNT	47	29	37	0	2	3	0	118

A noter qu'à la suite de la diffusion de la Circulaire "Disponibilité des documents de l'UIT-T sur support électronique", 169 Membres (ADM = 22, ER = 46, OSI = 64, Associés = 25, Autre entité = 1, ORGREGINT = 7) ont au total décidé de ne recevoir que les copies électroniques des documents.

2 Réunions

2.1 Participation des Membres de l'UIT-T aux réunions des commissions d'études durant la période d'études 2001-2004

Le Tableau 3 montre la participation des Etats Membres de l'UIT ainsi que des Membres et des Associés du Secteur UIT-T aux réunions des commissions d'études pendant la période écoulée.

2.2 Liste des réunions organisées par les différentes commissions d'études de l'UIT-T et d'autres groupes

A l'Annexe 1 est présentée, par ordre chronologique, la liste des réunions organisées pendant la période d'études 2001-2004 par les commissions d'études (et leurs groupes de travail) ainsi que par le GCNT, par les présidents des commissions d'études et par le Groupe ad hoc sur les DPI du Directeur du TSB.

**Tableau 3 – Participation des Etats Membres de l'UIT ainsi que des Membres et des Associés du Secteur UIT-T
aux réunions des commissions d'études pendant la période d'études 2001-2004 (16 juillet)**

	Commissions d'études et leurs groupes de travail													Groupes régionaux de tarification			GCI	GCNT
	2	3	4	5	6	9	11	12	13	15	16	17	CES	TAF	TAL	TAS	SAT	
Administrations	21	46	8	13	13	13	13	10	16	14	14	13	19	38	26	16	1	33
Exploitations reconnues	38	53	33	12	14	13	29	21	27	33	22	16	13	9	6	11	4	26
Organismes scientifiques ou industriels	18	4	29	15	14	23	29	27	41	126	59	20	19	–	–	–	3	34
Organisations régionales et internationales	6	4	–	1	1	1	–	2	1	3	2	3	–	–	–	–	1	6
Autres entités	1	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Associés	5	2	1	2	2	–	–	4	1	23	3	2	–	–	–	1	–	–

2.3 Statistiques générales sur les réunions organisées depuis 1989

Le Tableau 4 indique le nombre et la durée des réunions organisées par les commissions d'études et leurs groupes de travail depuis 1989.

Tableau 4 – Nombre et durée des réunions depuis 1989
(hors Assemblées plénières et AMNT)

Période d'études	Nombre de réunions	Nombre de jours de réunions
1989-1992	149	1 080
1993-1996	133	765
1997-2000	129	774
2001-2004	116	670

3 Documentation

3.1 Le Tableau 5 indique le nombre de contributions, de rapports et de documents temporaires publiés pendant la période d'études 2001-2004.

Tableau 5 – Contributions, rapports et documents temporaires publiés
(jusqu'au 30 juin 2004 inclusivement)

Commissions d'études	Contributions				Rapports		Documents temporaires	
	"Normales"		Tardives					
	Nombre	Pages	Nombre	Pages	Nombre	Pages	Nombre	Pages
2	60	1 109	209	1 746	35	1 314	1 177	11 971
3	30	122	82	656	19	346	399	3 414
4	40	1 268	192	4 258	44	2 714	1 511	14 675
5	10	279	51	242	9	306	516	3 554
6	49	504	59	433	6	194	388	2 593
7	62	1 735	33	1 281	8	562	410	3 047
9	80	5 157	164	3 240	7	362	935	5 844
10	1	31	15	665	3	122	174	1 693
11	6	116	556	3 525	63	1 115	1 547	16 767
12	66	697	224	1 618	24	706	772	3 954
13	38	819	561	3 597	50	2 770	1 506	12 583
15	112	3 519	1 277	12 524	59	3 395	1 931	25 444
16	8	269	429	2 368	38	1 298	2 025	11 894
17	89	2 273	151	2 252	18	1 272	1 515	9 905
GCNT	3	17	164	604	34	559	535	3 753
CES	11	66	219	1 118	15	449	1 499	12 553
TAF	4	10	17	104	3	61	38	562
TAL	4	154	16	177	3	77	48	688
TAS	0	0	22	99	3	66	46	323
GCI SAT	0	0	0	0	2	778	47	570
Total	673	18 145	4 441	40 507	443	17 024	17 019	145 787

3.2 Le Tableau 6 présente les statistiques générales concernant les documents publiés depuis 1989.

Tableau 6 – Nombre de documents publiés depuis 1989
(non compris les documents de l'Assemblée plénière et de l'AMNT)

Période d'études	Contributions publiées		Rapports publiés	
	Nombre	Pages*	Nombre	Pages*
1989-1992	9 152	–	906	–
1993-1996	8 322	90 250	808	58 241
1997-2000	7 498	83 718	867	54 905
2001-2004	5 114	58 652	443	17 024

* Le nombre de pages n'est pas disponible pour les périodes d'études antérieures à 1993-1996.

4 Statistiques générales concernant les publications de l'UIT-T

4.1 Recommandations

Le Tableau 7 présente les statistiques générales concernant les Recommandations depuis 1989.

Tableau 7 – Recommandations approuvées depuis 1989

	1989-1992		1993-1996		1997-2000		2001-2004		
	Rec.	Suppl.	Rec.	Suppl.	Rec.	Suppl.	Rec.	Pjets*	Suppl.
Textes nouveaux	374	4	412	3	464	41	424	27	31
Textes révisés	441	4	268	2	316	3	194	11	3
Textes supprimés	67	0	43	4	90	80	42	4	7

* Recommandations soumises à approbation (2 TAP, 37 AAP). Ces chiffres ne comprennent pas les Recommandations qui seront soumises à l'approbation de l'AMNT-04.

Le Tableau 8 ci-dessous indique le nombre de Recommandations actuellement en vigueur.

Tableau 8 – Recommandations en vigueur
(à l'exclusion des Recommandations soumises à l'AMNT-04)

	Recommandation	Suppléments
Nombre	3 001*	106
Pages	94 577**	3 122

* Ce chiffre comprend 191 Recommandations communes, pour un total de 13 211 pages.

** Dont 7 394 pages d'annexes et de modifications diverses.

4.2 Délais d'approbation et de publication

Le Tableau 9 illustre la réduction des délais d'approbation et de publication des Recommandations. Il convient de noter que depuis 1998, les Recommandations sont prépubliées sur le web quelques jours après leur approbation.

Tableau 9 – Délai d'approbation et de publication des Recommandations

	Avant 1988	1989-1993	1993-1996	1997-2000	2001-2004
Délai d'approbation	4 ans	2 ans	18 mois	9 mois	8,4 semaines (AAP) 9 mois (TAP)
Délai de publication	2-4 ans	2 ans	1-1,5 ans	6 mois	3 mois*
* Les textes communs prennent plus de temps.					

4.3 Publications de l'UIT-T et tirages sur support électronique

Quatre-vingts publications de l'UIT-T comprennent des "tirages" sur support électronique (disquettes ou CD-ROM), c'est-à-dire logiciels, données d'essai, éléments de discours, diagrammes d'essais numérisés, descriptions formelles et diagrammes SDL en format retraitable, facteur essentiel à la qualité des Recommandations.

4.4 Diagrammes d'essai

Hormis trois diagrammes d'essai de base disponibles dans différentes qualités de définition, l'UIT-T publie un ensemble d'images numérisées qui a été considérablement accru en 1988.

4.5 Manuels

L'UIT-T a 35 manuels en vigueur, traitant de différents domaines des télécommunications: exploitation, planification des réseaux, qualité de service, directives de mise en œuvre, installations extérieures, protection contre les effets électromagnétiques, méthodes de mesure, langages formels, systèmes mobiles et sécurité.

4.6 Bulletin d'exploitation et listes de l'UIT

L'UIT-T publie tous les 15 jours le Bulletin d'exploitation de l'UIT.

4.7 Bases de données

Le TSB gère et publie plusieurs bases de données sur le web, à savoir:

- Les termes et définitions de l'UIT-T.
- La liste des Recommandations.
- Les brevets.
- Le programme de travail de l'UIT-T.
- Les spécifications officielles de l'UIT.

5 Statistiques sur les textes soumis à l'AAP (chiffres arrêtés au 29 septembre 2004)

La première notification AAP (AAP1) a été publiée le 29 janvier 2001. Le tableau ci-dessous indique les différents types et le nombre de textes soumis à l'AAP, annoncés depuis le 29 janvier 2001, soit 785 au total.

Recommandation	Corrigendum	Modification	Addendum	Annexe
511	101	144	1	28

Sur les 785 textes de l'UIT-T, 776 ont de fait été approuvés suivant l'AAP. Le tableau ci-dessous indique leurs types et leurs nombres.

Recommandation	Corrigendum	Modification	Addendum	Annexe
504	100	143	1	28

En ce qui concerne ces 776 textes de l'UIT-T, le tableau ci-dessous indique les différentes étapes auxquelles ils ont été approuvés.

Dernier appel	Décision dernier appel	Examen additionnel	Décision examen additionnel	Réunion suivante de la CE
621	33	104	3	15
80%	4,25%	13%	0,2%	1,9%

Le 29 septembre 2004, neuf textes soumis à l'AAP attendaient toujours qu'une décision finale soit prise.

6 Ateliers et séminaires

Le tableau ci-dessous donne la liste des ateliers et séminaires qui ont été organisés entre décembre 2001 et juillet 2004.

Ateliers et Séminaires	Participants	Pays	Pays en développement
2001			
Atelier "EMC, sécurité et effets des EMF en télécommunication" Hanoi, Viet Nam, 10 décembre 2001	100	–	–
Séminaire sur la tarification; La Havane, Cuba, 22 octobre 2001	32	11	11
Atelier sur la qualité de service et sur la qualité de transmission du point de vue de l'utilisateur dans les nouveaux réseaux Dakar, Sénégal, 18-19 octobre 2001	136	30	20
Philosophie et applicabilité des langages formels Genève, 15 septembre 2001	14	–	–
Séminaire de l'UIT-T sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs Rio de Janeiro, Brésil	203	–	–
Séminaire: Multimédia au XXI ^e siècle Porto Seguro, Brésil, 4-5 juin 2001	153	14	5
Atelier commun aux Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-D Bangalore, Inde, 30-31 août 2001	82	23	12
Atelier "Logiciels pour les télécommunications" Moscou, Russie, 20 juillet 2001	26	–	–
Séminaire: Evolution future du réseau Caracas, Venezuela, 14 mai 2001	140	15	5
Atelier: Interconnexion des réseaux IP et MEDIACOM-2004 Genève, 24-27 avril 2001	142	27	12
Séminaire sur la tarification pour les pays africains Niamey, Niger, 23-25 avril 2001	73	28	28

Ateliers et Séminaires	Participants	Pays	Pays en développement
2002			
Atelier sur le rôle des satellites dans les réseaux et services IP et multimédias Genève, 9-11 décembre 2002	127	35	18
Séminaire de l'UIT-T sur la normalisation Madrid, Espagne, 12-13 décembre 2002	84	–	–
Atelier "Utilisation des techniques de description" Genève, 23 novembre 2002	21	9	2
Réunion régionale du Groupe d'experts sur le modèle de coût TAL Ville de Guatemala, Guatemala, 4-5 novembre 2002	32	18	18
Atelier sur l'UIT-T et ses activités Kasane, Botswana, 24-26 juillet 2002	90	15	15
Atelier sur les réseaux IP/optiques Chitose, Japon, 9-11 juillet 2002	396	13	3
Séminaire de l'UIT-T sur la normalisation Lisbonne, Portugal, 25 juin 2002	80	–	–
Séminaire de l'UIT sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs Ottawa, Canada, 28 mai 2002	279	35	20
Atelier de l'UIT-T sur la sécurité Séoul, République de Corée, 13-14 mai 2002	219	12	6
Atelier sur les modèles de coût et les questions tarifaires Hanoi, Viet Nam, 13 mai 2002	60	17	14
Atelier didactique sur IPv6 Genève, 6 mai 2002	79	28	11
Séminaire sur les tarifs pour les pays africains Arusha, Tanzanie, 15-17 avril 2002	87	34	34
Atelier sur la convergence multimédia (IP Cablecom/Mediacom 2004/interactivité dans le multimédia) Genève, 12-15 mars 2002	65	20	8
Atelier "Cadre et portée du langage formel" Genève, 2 mars 2002	30	–	–
Atelier didactique sur le protocole ENUM Genève, 8 février 2002	62	–	7
2003			
Atelier sur les installations extérieures pour le réseau d'accès Hanoi, Viet Nam, 24 novembre 2003	–	–	–
Atelier sur la normalisation des télécommunications pour les véhicules à moteur Siège de l'UIT, 24-25 novembre 2003	76	14	4
Accessibilité II: communication par tous les moyens; les télécommunications accessibles à tous grâce aux normes relatives au multimédia (session spéciale au Forum Telecom 2003) Genève, 12-17 octobre 2003	53	16	10
Séminaire de l'UIT sur la "Normalisation et le développement des TIC pour la société de l'information" Tachkent, Ouzbékistan, 6-8 octobre 2003	110	8	8
Atelier sur la "Qualité de service de bout en bout. En quoi consiste-t-elle? Comment y parvenir?" Genève, 1 ^{er} -3 octobre 2003	87	28	19

Ateliers et Séminaires	Participants	Pays	Pays en développement
Atelier ayant comme finalité de développer une recommandation qui clarifie la gestion de ".int" Genève, 15-16 septembre 2003	16	7	4
Atelier sur l'application intégrée des langages formels Genève, 13 septembre 2003	13	–	1
Séminaire sur l'incidence des émissions électromagnétiques Kampala, Ouganda, 3-5 septembre 2003	45	–	9
Accessibilité I: l'UIT tient compte des besoins d'accessibilité des personnes atteintes de surdité (session plénière dans le cadre de la Conférence Les télécommunications pour les sourds); Las Vegas, Nevada, Etats-Unis, 14-16 juillet 2003	–	–	–
Atelier sur les "Réseaux de prochaine génération: en quoi consisteront-ils, quand seront-ils mis en service et selon quelles modalités?" "Questions relatives aux services, à la convergence de transport, à la mobilité, entre autres..." Genève, 9-10 juillet 2003	150	27	15
Atelier sur les enjeux, perspectives et normalisation dans le domaine du "e-government" Genève, 5-6 juin 2003	34	16	12
Atelier sur la normalisation dans le domaine de la télésanté Genève, 23-25 mai 2003	100	41	16
Atelier sur l'expérience acquise par les Etats Membres dans le domaine des ccTLD Genève, 3-4 mars 2003	140	47	31
Atelier sur les télécommunications pour les secours en cas de catastrophe Genève, 17-19 février 2003	83	28	14
2004			
Atelier sur l'utilisation de l'UML pour l'ODP et langages UIT-T Genève, 14 mars 2004	18	9	1
Atelier sur la Rec. UIT-T H.350 (Services d'annuaire pour les réseaux multimédias) Campus de l'Indiana University – Purdue University, Indianapolis, Indiana, Etats-Unis, 25 mars 2004	–	–	–
Séminaire de l'UIT sur la normalisation Phnom Penh, Cambodge, 11-13 février 2004	58	2	2
Atelier de haut niveau sur les normes internationales en matière de technologies médicales Organisation mondiale de la santé (OMS), Genève, 26-27 février 2004	152	–	–
Atelier sur la régulation convergente – devient-elle technologiquement neutre? Siège de l'UIT, Genève, 17 mai 2004	41	17	7
Séminaire de l'UIT sur la normalisation Accra, Ghana, 27-28 mai 2004	42	8	6
Atelier sur l'accès aux services fournis par les grands opérateurs Genève, 2-4 juin 2004	154	20	6
Atelier sur l'interconnexion des réseaux familiaux et les services à domicile Tokyo, Japon, 17-18 juin 2004	158	10	5
Atelier sur l'utilisation des langages formels de l'UIT-T Genève, 19 juillet 2004	21	–	–
Atelier conjoint ICANN/UIT sur les ccTLD Kuala Lumpur, Malaisie, 24 juillet 2004	150	–	–

Annexe 1

Liste des réunions de l'UIT-T organisées au cours de la période d'études 2001-2004

1 Commissions d'études

Commission d'études 2 – Aspects opérationnels de la fourniture des services, des réseaux et qualité de fonctionnement

19-26 octobre 2000	Réunion du Groupe de travail 1/2 (Application des plans de numérotage, de nommage et d'adressage pour les services fixes et mobiles)
23 janvier – 2 février 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
4-14 septembre 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
7-16 mai 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
26 novembre – 6 décembre 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
23-25 avril 2003	Réunion du Groupe de travail 2/2 (Service et évaluation des réseaux et ingénierie du trafic)
28 avril – 2 mai 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
25-31 octobre 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
1 ^{er} -3 mars 2004	Réunion du Groupe de travail 2/2 (Service et évaluation des réseaux et ingénierie du trafic)
18-28 mai 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 3 – Principes de tarification et de comptabilité et questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications

4-8 décembre 2000	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
11-15 juin 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
3-7 décembre 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
10-14 juin 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
9-13 décembre 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
16-20 juin 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
17-21 novembre 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
31 mai – 4 juin 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 4 – Gestion des télécommunications, y compris le RGT

15-19 janvier 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
2-13 juillet 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
8-19 avril 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
5-14 février 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
27 octobre – 7 novembre 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
26 avril – 7 mai 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 5 – Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique

5-8 décembre 2000	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
18-22 juin 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
11-14 décembre 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
24-27 juin 2002	Réunion des Groupes de travail 1/5 (Prévention des dommages et sécurité) et 2/5 (Emissions, immunité et champs électromagnétiques)
7-11 octobre 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
16-20 juin 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
12-16 janvier 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 6 – Installations extérieures

6-9 mars 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
10-14 décembre 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
23-27 septembre 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
7-11 avril 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
25-28 novembre 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
14-18 juin 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 9 – Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore

6-10 novembre 2000	Réunion du Groupe de travail 1/9 (Distribution secondaire des services télévisuels et connexes)
6-9 mars 2001	Réunion de la commission d'études
3-7 décembre 2001	Réunion de la commission d'études
3-7 juin 2002	Réunion de la commission d'études
31 mars – 4 avril 2003	Réunion de la commission d'études
15-21 janvier 2004	Réunion de la commission d'études
10-14 mai 2004	Réunion de la commission d'études

Commission d'études 11 – Spécifications et protocoles de signalisation

27 novembre – 6 décembre 2000	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
21 mars 2001	Réunion du Groupe de travail 4/11 (Interface API/objet et architecture de signalisation)
14-25 mai 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
2 juillet 2001	Réunion de la commission d'études
18 février – 1 ^{er} mars 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
11-22 novembre 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
1 ^{er} -12 septembre 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
1 ^{er} -12 mars 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 12 – Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux

19-23 février 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
22-26 octobre 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
27-31 mai 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
27-31 janvier 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
22-30 septembre 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
24-31 mars 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 13 – Réseaux multiprotocoles et réseaux utilisant le protocole IP et leur intégration

20-24 novembre 2000	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
15-25 mai 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
22 janvier – 1 ^{er} février 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
29 octobre – 8 novembre 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
21 juillet – 1 ^{er} août 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
3-12 février 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
22 juin 2004	Réunion des Groupes de travail 2/13 (Architecture et principes de l'intégration des réseaux), 3/13 (Réseaux et mécanismes multiprotocoles) et 4/13 (Qualité de fonctionnement des réseaux et gestion des ressources)

Commission d'études 15 – Réseaux optiques et autres réseaux de transport

5-9 février 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
15-26 octobre 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
29 avril – 10 mai 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
20-31 janvier 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
21-31 octobre 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
19-30 avril 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 16 – Services, systèmes et terminaux multimédias

13-17 novembre 2000	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
20-23 novembre 2000	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
28 mai – 8 juin 2001	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
16 novembre 2001	Réunion du Groupe de travail 3/16 (Codage des médias)
5-15 février 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
15-25 octobre 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
20-30 mai 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
20-30 janvier 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail

Commission d'études 17 – Réseaux de données et logiciels de communication

21-24 novembre 2000	Réunion de la Commission d'études 10
29 janvier – 2 février 2001	Réunion de la Commission d'études 7 et de ses groupes de travail
9-11 avril 2001	Réunion des Groupes de travail 1/10 (Langage de modélisation (LM)) et 2/10 (Qualité et méthodes (Q&M))
29 août – 7 septembre 2001	Réunion de la Commission d'études 7 et de ses groupes de travail
6-14 septembre 2001	Réunion de la Commission d'études 10 et de ses groupes de travail
27 février – 8 mars 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
20-29 novembre 2002	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
10-19 septembre 2003	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
10-19 mars 2004	Réunion de la commission d'études et de ses groupes de travail
21 juillet 2004	Réunion du Groupe de travail C/17 (Langages et logiciels de télécommunication)

CES – Commission d'études spéciale "IMT-2000 et systèmes ultérieurs"

7-11 mai 2001	Réunion de la commission d'études spéciale
30 août – 5 septembre 2001	Réunion de la commission d'études spéciale
20 février 2002	Réunion du Groupe de travail 2/SSG (Application et interfonctionnement des systèmes IMT-2000)
22-28 mai 2002	Réunion de la commission d'études spéciale
4-8 novembre 2002	Réunion de la commission d'études spéciale
2-6 juin 2003	Réunion de la commission d'études spéciale
17-21 novembre 2003	Réunion de la commission d'études spéciale
19-23 avril 2004	Réunion de la commission d'études spéciale

2 Groupes régionaux de tarification de la Commission d'études 3

GR TAF – Tarification pour l'Afrique

25-27 avril 2001	Réunion du groupe
17-19 avril 2002	Réunion du groupe
9-11 avril 2003	Réunion du groupe
6-8 avril 2004	Réunion du groupe

GR TAL – Tarification pour l'Amérique latine

23-25 octobre 2001	Réunion du groupe
4-8 novembre 2002	Réunion du groupe
21-25 juillet 2003	Réunion du groupe
11-13 mai 2004	Réunion du groupe

GR TAS – Tarification pour l'Asie et l'Océanie

21-23 mai 2001	Réunion du groupe
13-16 mai 2002	Réunion du groupe
17-20 mars 2003	Réunion du groupe
20-22 avril 2004	Réunion du groupe

3 Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)

19-23 mars 2001	Réunion du Groupe consultatif et de ses groupes de travail
26-30 novembre 2001	Réunion du Groupe consultatif et de ses groupes de travail
17-21 juin 2002	Réunion du Groupe consultatif et de ses groupes de travail
24-28 février 2003	Réunion du Groupe consultatif et de ses groupes de travail
10-14 novembre 2003	Réunion du Groupe consultatif et de ses groupes de travail
12-16 juillet 2004	Réunion du Groupe consultatif et de ses groupes de travail

4 Réunions des Présidents des commissions d'études

15-16 mars 2001	Réunion des Présidents des commissions d'études de l'UIT-T
24 novembre 2001	Réunion des Présidents des commissions d'études de l'UIT-T
13-14 juin 2002	Réunion des Présidents des commissions d'études de l'UIT-T
20-21 février 2003	Réunion des Présidents des commissions d'études de l'UIT-T
5-7 novembre 2003	Réunion des Présidents des commissions d'études de l'UIT-T
6-8 juillet 2004	Réunion des Présidents des commissions d'études de l'UIT-T

5 Réunions des Groupes de coordination intersectorielle

26-28 juin 2001	Réunion du Groupe chargé des questions liées aux satellites (SAT)
12-13 décembre 2002	Réunion du Groupe chargé des questions liées aux satellites (SAT)

6 Réunion du Groupe ad hoc sur les IPR du Directeur du TSB

Toujours avant la réunion des Présidents des commissions d'études.

5.3 – Rapport sur le Bureau de la normalisation des télécommunications

Conformément aux dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, élu par la Conférence de plénipotentiaires (Marrakech, 2002), organise et coordonne les travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications.

1 Le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) soutient les activités de l'UIT-T et le travail des commissions d'études de l'UIT-T et du GCNT. Pour le compte du Secteur, il assure la liaison et la coordination avec le Secteur du développement des télécommunications, le Secteur des radio-communications, le Secrétariat général de l'UIT et avec d'autres organisations de normalisation et leur prête assistance. Il répond aux demandes des Etats Membres et des Membres du Secteur ainsi qu'aux questions qu'on peut lui poser sur les activités de l'UIT-T.

2 La structure du Bureau de la normalisation des télécommunications se présente comme suit:

Le Directeur

Le Département ASEP Administration, support, édition et promotion

Le Département SSCD Etudes, stratégie et coopération

3 Le Tableau 1 indique le nombre de fonctionnaires du TSB pour chaque année de la période d'études 2001-2004 et la Figure 1 montre l'évolution des effectifs de 1993 à 2004.

En 2001, la Section TSB EDH a été officialisée et quatre fonctionnaires engagés au titre de contrats de courte durée ont été nommés pour une durée déterminée. Conformément aux décisions du Conseil, quatre fonctionnaires du Département des services communs, qui avaient travaillé pour la publication des Recommandations de l'UIT-T, ont été transférés au TSB.

Pendant la présente période d'études, la Division ateliers, coordination avec les organisations de normalisation et promotion a été officialisée; elle compte actuellement quatre personnes (dont un administrateur auxiliaire). De plus, conformément aux décisions du Conseil et à la nouvelle politique des contrats de l'UIT, la situation des fonctionnaires employés au titre de contrats de courte durée pendant de longues périodes (2 ans ou plus) a été régularisée; les personnes concernées ont été mises au bénéfice de contrats de durée déterminée.

Par ailleurs, compte tenu des restrictions budgétaires pour 2004-2005, le TSB n'a pas pu continuer à recruter, comme prévu, par exemple, des ingénieurs stagiaires, et n'a pas pu garder un certain nombre de fonctionnaires engagés au titre de contrats de courte durée.

**Tableau 1 – Effectifs du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)
Titulaires de contrats permanents, MRT, ou à durée déterminée
et occupant des postes permanents ou non permanents
(personnel effectif¹ au 31 décembre)**

Grade	Nombre			
	2001	2002	2003	2004 ²
D.2	–	1	1	1
D.1	1	1	1	1
P.5	4	6	7	8
P.4	10	9	8	7
P.3	2	2	1	2
P.2	–	–	–	1 ³
P.1	–	–	–	–
G.7	4	4	4	4
G.6	21	21	22	21
G.5	9	9	11	11
G.4	1	1	1	2
G.3				1
Total	52	54	56	59

¹ Les postes gelés et vacants ne figurent pas dans ce tableau.
² Au 1^{er} août 2004.
³ Poste d'administrateur auxiliaire financé par le gouvernement italien.

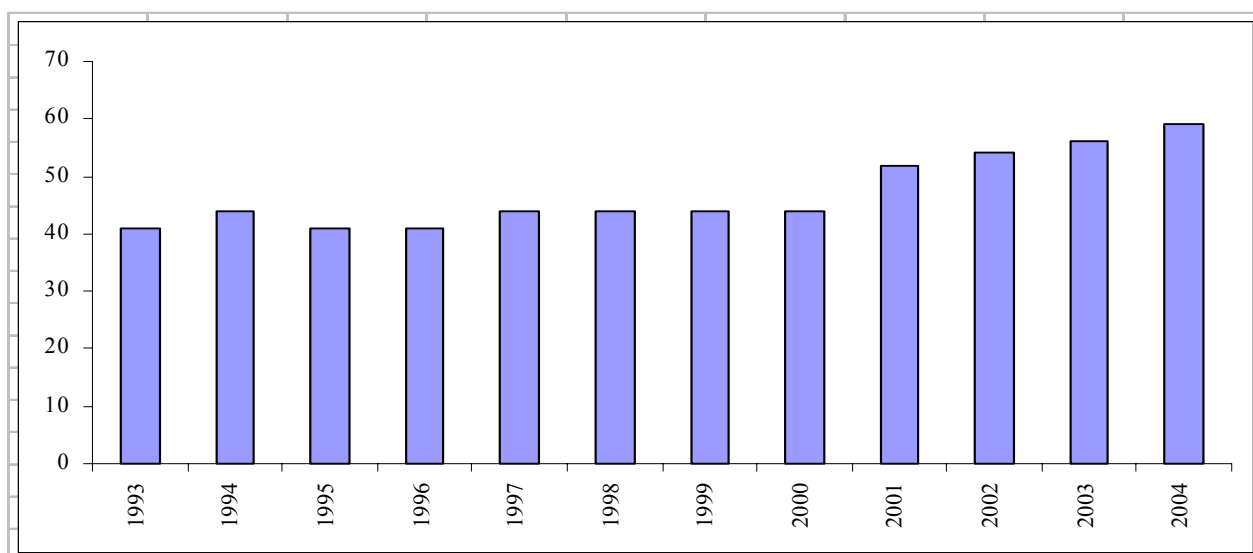


Figure 1 – Evolution du nombre de fonctionnaires au TSB de 1993 à 2004

4 Retraites, retraites anticipées et démissions pendant la période d'études 2001-2004

4.1 Fonctionnaires mis au bénéfice de la retraite:

Mme B. Berghorn (Allemagne), Assistante (31.12.2000)

M. F. Bigi (Italie), Conseiller supérieur (30.6.2001)

Mme B. Brissonnaud (France), Assistante (31.12.2000)

M. Z.J. Tar (Australie), Conseiller supérieur (31.03.2001)

4.2 Fonctionnaires mis au bénéfice de la retraite anticipée:

Mme A. Josserand (Suisse), Administratrice (31.10.2003)

Mme M. McGrath (Irlande), Assistante (31.08.2003)

4.3 Fonctionnaires qui ont donné leur démission au titre du programme de départs volontaires de décembre 2003 (Décision 516 du Conseil):

Mme D. Zenobi (France), Assistante (31.12.2003)

5.4 – Rapport sur les dépenses de l'UIT-T au cours de la période d'études 2001-2004 et estimation des besoins financiers jusqu'à l'AMNT-08

Introduction

1 Le § 5 de la Résolution 1 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Montréal, 2000) dispose que:

"Dans son estimation des besoins financiers de l'UIT-T jusqu'à l'AMNT suivante, le Directeur communique à l'AMNT (à titre d'information), d'une part, les résumés des comptes des années écoulées depuis la précédente AMNT et, d'autre part, les prévisions de dépenses destinées à couvrir les besoins financiers de l'UIT-T jusqu'à l'AMNT suivante."

En conséquence, et conformément à la Résolution 122 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires, un résumé des comptes pour l'année 2000 et la période 2001-2004 ainsi qu'une estimation des besoins financiers jusqu'en 2009 sont donnés, respectivement dans les parties 1 et 2 du présent document.

2 L'estimation des besoins pour la période 2005-2009 est basée sur la structure actuelle de l'UIT-T ainsi que sur les résultats, les méthodes et le programme de travail de la dernière période d'études. Par conséquent, les changements qui pourraient être apportés à cet égard par l'Assemblée pourront modifier ces estimations.

3 L'attention de l'Assemblée est attirée sur le numéro 115 de l'article 18 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications qui dispose que:

"Lorsqu'elles adoptent des résolutions ou des décisions, les assemblées doivent tenir compte des répercussions financières prévisibles et devraient éviter d'adopter des résolutions ou des décisions susceptibles d'entraîner le dépassement des limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires."

PARTIE 1

Comptes du Secteur de la normalisation des télécommunications pour la période 2000-2004

1.1 Dépenses

1.1.1 Comptes par chapitre

Le Tableau 1 fait apparaître des économies d'un montant de 4 122 000 CHF pour 2000-2001 et de 4 568 000 CHF pour 2002-2003. Elles ont été réalisées essentiellement au niveau du Bureau où des emplois ont été laissés vacants et au niveau des commissions d'études qui ont mis en place de nouvelles méthodes de travail faisant appel largement au traitement électronique des documents et à la variante de la procédure d'approbation pour l'adoption des Recommandations de l'UIT-T.

Tableau 1

CHF (000)

Crédits budgétaires par chapitre	2000-2001			2002-2003			2004-2005
	Budget	Dépenses	Différence	Budget	Dépenses	Différence	Budget (Note)
AMNT	765	570	195	–	–	–	566
Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT	–	–	–	–	–	–	158
GCNT	249	243	6	382	252	130	264
Réunions des commissions d'études	6 348	5 224	1 124	6 069	2 831	3 238	2 846
Séminaires	200	191	9	200	178	22	100
Bureau	20 857	10 408	2 449	21 371	20 240	1 131	21 258
Publications	1 089	751	338	558	512	46	603
Total	29 508	25 386	4 122	28 580	24 012	4 568	25 795
Note – Tient compte des décisions prises par le Conseil à sa session de 2004.							

1.1.2 Comptes par catégorie

Il ressort d'une analyse par catégorie de dépenses que les économies ont été réalisées essentiellement au niveau des dépenses de personnel et des services publics. Les dépenses de personnel comprennent l'interprétation, les coûts variables de la traduction et de la dactylographie et les dépenses de personnel du Bureau. Les services publics couvrent l'envoi des documents par courrier postal aux membres.

Tableau 2

CHF (000)

Crédits budgétaires par chapitre	2000-2001		2002-2003		2004-2005
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget
Dépenses de personnel	20 885	16 923	20 071	16 671	18 491
Autres dépenses de personnel	4 554	4 229	4 608	4 631	4 847
Frais de mission	438	630	1 091	951	666
Services contractuels	555	1 128	566	413	250
Location de locaux	231	150	224	134	131
Matériels et fournitures	385	342	376	140	192
Acquisition de mobilier et équipements	169	649	232	190	65
Services publics	2 215	1 198	1 258	760	1 069
Divers	76	136	153	122	84
Total	29 508	25 386	28 579	24 012	25 795

1.1.3 Dépenses pour les réunions des commissions d'études par catégorie

Le Tableau 3 donne davantage de précisions concernant les dépenses pour les "réunions des commissions d'études", dépenses qui figurent déjà dans le Tableau 1 (4^e ligne budgétaire). Les dépenses sont ventilées par catégorie.

Tableau 3

CHF (000)

Crédits budgétaires par catégorie	2000-2001		2002-2003		2004-2005
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget
Coûts primaires (budget du TSB)					
Dépenses de personnel	4 605	2 921	4 243	1 792	1 966
Autres dépenses de personnel	131	72	142	68	82
Frais de mission	50	227	365	324	201
Services contractuels		875	205	189	140
Location de locaux	140	107	117	80	49
Matériels et fournitures	250	215	220	75	121
Acquisition de mobilier et équipements		262	115	90	24
Services publics	1 152	518	612	192	252
Divers	20	26	50	19	11
Total des coûts primaires	6 348	5 224	6 069	2 831	2 846

Facturation interne (budget du Secrétariat général)					
Traduction	4 356	3 183	3 986	2 481	7 289*
Dactylographie	4 121	2 745	3 653	1 278	3 687*
Reprographie	4 812	2 107	3 947	778	1 587*
Total de la facturation interne	13 289	8 035	11 586	4 537	12 563
Total	19 637	13 259	17 655	7 367	15 409

* La facturation interne inclura les coûts linguistiques pour l'arabe, le chinois et le russe à compter du 1^{er} janvier 2005.

1.1.4 Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications

Tableau 4

CHF (000)

Crédits budgétaires par catégorie	2000		2004
	Budget	Dépenses	Budget
Coûts primaires (budget du TSB)			
Dépenses de personnel	487	444	417
Autres dépenses de personnel	61	54	42
Frais de mission		9	
Services contractuels			
Location de locaux	20	20	30
Matériels et fournitures	25	33	10
Acquisition de mobilier et équipements			
Services publics	162	2	42
Divers	10	7	25
Total des coûts primaires	765	570	566

Facturation interne (budget du Secrétariat général)			
Traduction	144	170	216
Dactylographie	111	83	144
Reprographie	144	68	101
Total de la facturation interne	399	321	461
Total	1 164	891	1 027

1.2 Analyse de la charge de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications par commission d'études

1.2.1 Charge de travail par commission d'études (traduction)

Le nombre de pages indiqué dans le Tableau 5 correspond au total du nombre de pages de texte, essentiellement des Recommandations de l'UIT-T, traduites en anglais, français et espagnol et facturées à chaque commission d'études.

Tableau 5

Pages de 330 mots

Traduction par commission d'études	2000		2001		2002		2003	
	Pages	%	Pages	%	Pages	%	Pages	%
CE 2	347	2%	609	6%	671	6%	466	4%
CE 3	362	2%	275	3%	477	4%	347	3%
CE 4	959	6%	1 031	10%	527	5%	556	5%
CE 5	176	1%	148	1%	26	0%	643	6%
CE 6	249	1%	268	3%	74	1%	291	3%
CE 7	2 082	12%	511	4%	59	1%	—	—
CE 8	349	2%	—	—	—	—	—	—
CE 9	1 033	6%	2 917	29%	2 270	20%	1 429	13%
CE 10	461	3%	642	6%	36	0%	—	—
CE 11	4 838	29%	2 134	21%	584	5%	765	7%
CE 12	696	4%	44	0%	234	2%	124	1%

Tableau 5 (fin)

Pages de 330 mots

Traduction par commission d'études	2000		2001		2002		2003	
	Pages	%	Pages	%	Pages	%	Pages	%
CE 13	732	4%	260	3%	257	2%	509	5%
CE 15	2 634	16%	525	5%	3 332	30%	1 505	14%
CE 16	1 967	12%	767	8%	1 797	16%	2 712	25%
CE 17	–	–	30	0%	600	5%	872	8%
Commission d'études spéciale	6	0%	28	0%	260	2%	424	4%
Total	16 891	100%	10 189	100%	11 204	100%	10 643	100%

Source: DPS

1.2.2 Charge de travail par commission d'études (dactylographie)

Tableau 6

Pages de 330 mots

Dactylographie par commission d'études	2000		2001		2002		2003	
	Pages	%	Pages	%	Pages	%	Pages	%
CE 2	1 779	4%	390	2%	1 038	7%	575	4%
CE 3	346	1%	51	0%	256	2%	320	2%
CE 4	4 104	10%	2 666	11%	848	6%	650	4%
CE 5	508	1%	285	1%	46	0%	820	5%
CE 6	528	1%	456	2%	121	1%	373	2%
CE 7	5 359	13%	3 245	13%	188	1%	–	–
CE 8	620	1%	–	–	–	–	–	–
CE 9	2 541	6%	5 113	21%	2 419	17%	1 352	9%
CE 10	1 412	3%	1 115	5%	171	1%	–	–
CE 11	9 004	21%	5 050	21%	962	7%	946	6%
CE 12	1 760	4%	105	0%	327	2%	195	1%
CE 13	2 539	6%	613	3%	273	2%	483	3%
CE 15	7 081	17%	2 606	11%	4 395	31%	2 837	19%
CE 16	4 498	11%	2 391	10%	1 982	14%	4 605	30%
CE 17	–	–	126	1%	1 004	7%	1 497	10%
Commission d'études spéciale	43	0%	60	0%	291	2%	637	4%
Total	42 122	100%	24 272	100%	14 231	100%	15 290	100%

Source: DPS

1.2.3 Charge de travail par commission d'études (reprographie)

Tableau 7

Pages de 330 mots

Reprographie par commission d'études	2000		2001		2002		2003	
	Pages	%	Pages	%	Pages	%	Pages	%
CE 2	1 661 970	6%	686 955	7%	647 560	9%	391 683	5%
CE 3	331 605	1%	194 175	2%	238 685	3%	246 815	3%
CE 4	2 268 364	9%	1 106 005	11%	502 300	7%	765 165	10%
CE 5	267 470	1%	85 605	1%	110 150	1%	63 649	1%
CE 6	266 255	1%	151 350	2%	86 840	1%	105 140	1%
CE 7	2 486 840	10%	467 139	5%	80 640	1%	—	—
CE 8	637 840	2%	—	—	—	—	—	—
CE 9	1 266 677	5%	1 375 250	14%	337 930	4%	560 005	7%
CE 10	566 920	2%	173 070	2%	—	—	3 115	0%
CE 11	4 330 000	17%	1 156 460	12%	950 555	13%	270 075	4%
CE 12	699 495	3%	195 330	2%	235 505	3%	248 785	3%
CE 13	1 708 595	7%	453 190	5%	903 170	12%	644 170	8%
CE 15	5 371 100	21%	3 369 723	34%	2 181 050	29%	3 305 950	43%
CE 16	4 168 170	16%	199 350	2%	458 030	6%	258 629	3%
CE 17	0	0%	74 465	1%	677 460	9%	648 835	8%
Commission d'études spéciale	76 660	0%	160 210	2%	120 740	2%	123 330	2%
Total	26 107 961	100%	9 848 277	100%	7 530 615	100%	7 635 346	100%

Source: DPS

1.2.4 Evolution de la charge de travail effective du Secteur de la normalisation des télécommunications sur les dernières périodes d'études

Les Tableaux 8 et 9 ainsi que le Graphique 1 illustrent la baisse de la charge de travail (traduction, dactylographie et reprographie) depuis 1993. La charge de travail couvre l'AMNT, les commissions d'études, le GCNT et le Bureau.

Tableau 8

Pages (E+F+S)

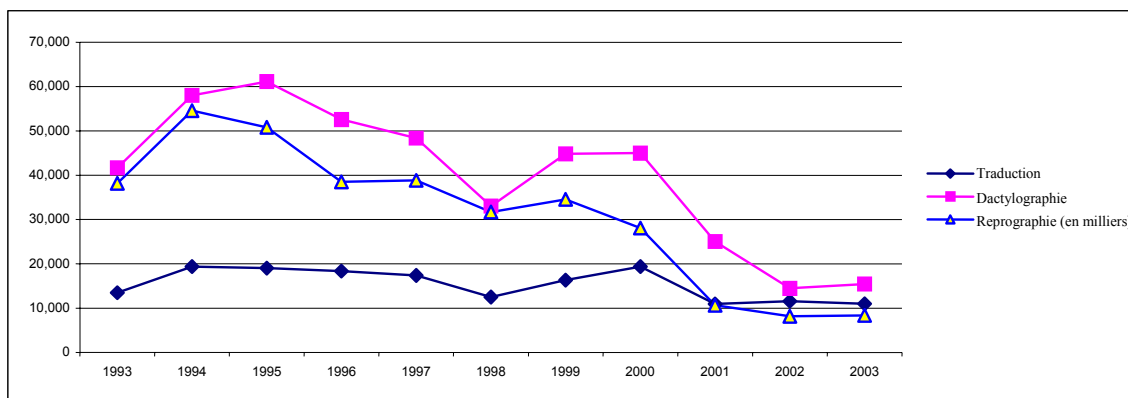
	Traduction	Dactylographie	Reprographie (en milliers)
1993	13 490	41 668	38 167
1994	19 361	58 001	54 557
1995	19 034	61 144	50 806
1996	18 351	52 546	38 471
1997	17 384	48 355	38 809
1998	12 494	33 012	31 698
1999	16 335	44 802	34 543
2000	19 374	44 969	28 086
2001	10 936	25 032	10 644
2002	11 551	14 447	8 145
2003	10 962	15 450	8 369
2004*	15 805	22 864	13 975
* 2004 = budget			

Source: DPS

Tableau 9

Pages par période d'études (330 mots/page)	Pages (E+F+S)			
	Total 1993-1996	Total 1997-2000	Total 2001-2004	Différence depuis 1993-1996
Traduction (E+F+S)	70 236	65 587	49 254	-29,87%
Dactylographie (E+F+S)	213 359	171 138	77 793	-63,54%
Reprographie	182 001 000	133 135 000	41 133 000	-77,40%

Graphique 1



1.2.5 Analyse des coûts du Secteur de la normalisation des télécommunications par activité

Les Tableaux 10, 11 et 12 donnent l'analyse des coûts du Secteur par activité pour trois exercices biennaux. Le coût intégral de chaque activité, par exemple l'AMNT, correspond à la somme:

- des dépenses prévues dans le budget du TSB;
- des dépenses de personnel correspondantes réimputées du TSB;
- des coûts de la documentation (traduction, dactylographie et reprographie) dans le budget du Secrétariat général;
- d'une certaine partie des services administratifs et centralisés du Secrétariat général.

Tableau 10

Dans le budget 2000-2001

Activités	Dépenses prévues (budget du TSB)	Documents (budget du Secrétariat général)	Services d'appui fournis par le Bureau (budget du TSB)	Total des coûts du TSB + documents	Services administratifs (budget du Secrétariat général)	Services centralisés (budget du Secrétariat général)	Coûts totaux des activités	En pourcentage de l'UIT-T	En pourcentage de l'UIT
1. AMNT	765	399	556	1 720	180	489	2 389	2,94%	0,72%
2. Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT									
3. GCNT	249	260	402	911	95	314	1 320	1,62%	0,40%
4. Réunions des commissions d'études	6 348	13 289	8 580	28 217	2 029	8 767	39 013	47,95%	11,73%
5. Ateliers techniques et séminaires	200	0	223	423	52	151	626	0,77%	0,19%
6. Base de données accessibles au public			231	231	55	136	422	0,52%	0,13%
7. Enregistrement des numéros UIFN	551	0	522	1 073	129	313	1 515	1,86%	0,46%
8. Enregistrement des numéros UIPRN/UISCN									
9. Assistance générale – Coopération extérieure			1 316	1 316	309	773	2 398	2,95%	0,72%
10. Publications des commissions d'études	1 060	853	6 988	8 901	1 787	19 648	30 336	37,28%	9,12%
11. Bulletin d'exploitation	29	60	1 689	1 778	397	1 170	3 345	4,11%	1,01%
TOTAL	9 202	14 861	20 507	44 570	5 033	31 761	81 364	100,00%	24,48%

Tableau 11

Dans le budget 2002-2003

Activités	Dépenses prévues (budget du TSB)	Documents (budget du Secrétariat général)	Services d'appui fournis par le Bureau (budget du TSB)	Total des coûts du TSB + documents	Services administratifs (budget du Secrétariat général)	Services centralisés (budget du Secrétariat général)	Coûts totaux des activités	En pourcentage de l'UIT-T	En pourcentage de l'UIT
1. AMNT							0		
2. Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT							0		
3. GCNT	382	361	943	1 686	324	726	2 735	3,82%	0,80%
4. Réunions des commissions d'études	6 069	11 586	8 436	26 091	2 899	9 124	38 113	53,17%	11,18%
5. Ateliers techniques et séminaires	200	0	229	429	79	209	716	1,00%	0,21%
6. Base de données accessibles au public		0	624	624	214	339	1 177	1,64%	0,34%
7. Enregistrement des numéros UIFN	747	0	529	1 276	182	288	1 746	2,44%	0,51%
8. Enregistrement des numéros UIPRN/UISCN	95	0	80	175	27	43	246	0,34%	0,07%
9. Assistance générale – Coopération extérieure		0	2 070	2 070	711	1 126	3 907	5,45%	1,15%
10. Publications des commissions d'études	529	464	7 021	8 014	2 412	10 437	20 864	29,10%	6,12%
11. Bulletin d'exploitation	29	40	1 065	1 134	366	685	2 184	3,05%	0,64%
TOTAL	8 051	12 451	20 996	41 498	7 214	22 976	71 689	100,00%	21,02%

Tableau 12

Dans le budget 2004-2005

Activités	Dépenses prévues (budget du TSB)	Documents (budget du Secrétariat général)	Services d'appui fournis par le Bureau (budget du TSB)	Total des coûts du TSB + documents	Services administratifs (budget du Secrétariat général)	Services centralisés (budget du Secrétariat général)	Coûts totaux des activités	En pourcentage de l'UIT-T	En pourcentage de l'UIT
1. AMNT	566	461	685	1 712	553	666	2 931	4,26%	0,89%
2. Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT	158	64	212	434	78	129	641	0,93%	0,20%
3. GCNT	264	209	659	1 132	265	381	1 778	2,58%	0,54%
4. Réunions des commissions d'études	2 846	12 564	7 844	23 254	1 995	8 014	33 263	48,31%	10,13%
5. Ateliers techniques et séminaires	100	0	1 594	1 694	418	744	2 856	4,15%	0,87%
6. Base de données accessibles au public	0	0	590	590	146	275	1 011	1,47%	0,31%
7. Enregistrement des numéros UIFN	312	0	362	674	89	168	931	1,35%	0,28%
8. Enregistrement des numéros UIPRN/ UISCN	32	0	73	105	18	35	158	0,23%	0,05%
9. Assistance générale – Coopération extérieure	84	0	1 667	1 751	494	777	3 022	4,39%	0,92%
10. Publications des commissions d'études	549	359	6 171	7 079	1 539	10 819	19 437	28,23%	5,92%
11. Bulletin d'exploitation	54	39	1 534	1 627	379	813	2 819	4,09%	0,87%
TOTAL	4 965	13 696	21 391	40 052	5 974	22 821	68 847	100,00%	20,98%

NOTE – Les documents comprennent l'utilisation des six langues sur un pied d'égalité à compter du 1^{er} janvier 2005.

1.3 Recettes

1.3.1 Contributions versées par les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-T

1.3.1.1 Nombre d'unités contributives versées par les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-T

Le Tableau 13 fait apparaître que le nombre d'unités contributives effectivement versées par les Membres de Secteur de l'UIT-T a augmenté d'environ 37,5% entre 1993 et 2001 mais a baissé de 8,9% entre 2001 et 2003. Le nombre budgété pour 2004 est de 14% inférieur au nombre effectif pour 2003.

Par contre, le Tableau 14 fait apparaître une augmentation importante du nombre d'unités contributives pour les Associés: 80 unités contributives ont été effectivement versées en 2003 contre 3 indiquées dans le budget.

Tableau 13

Nombre d'unités

Nombre d'unités contributives versées par les Membres de Secteur de l'UIT-T	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Budgétées	144,5	152,5	160	160,5	160,5	170,5	170,5	187,5	187,5	206,5	206,5	175
Effectives	162,5	172	177,5	175	185	200,5	215	210	223,5	223	203,5	177*
Différence	18	19,5	17,5	14,5	24,5	30	44,5	22,5	36	16,5	-3	-

* 2004 = nombre effectif au 7 juillet 2004

Graphique 2

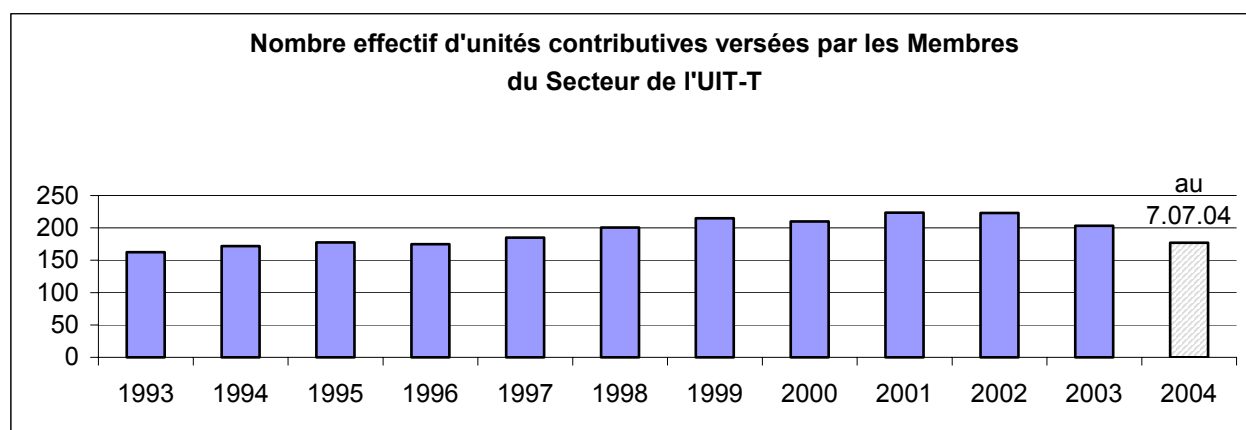


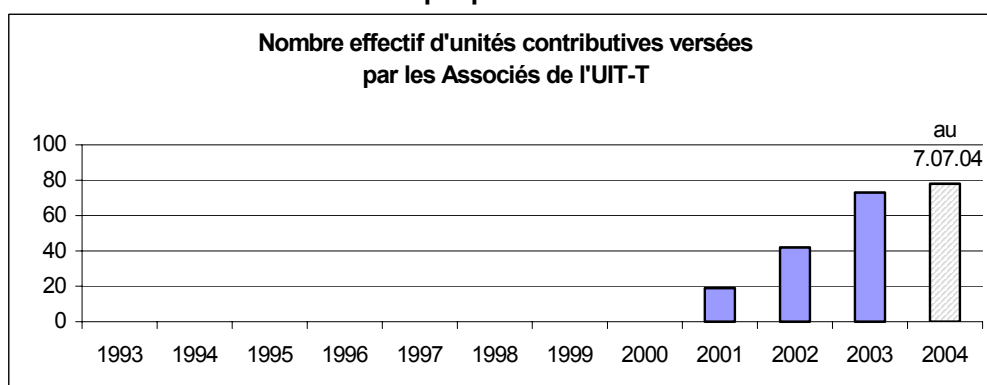
Tableau 14

Nombre d'unités

Nombre d'unités contributives versées par les Associés de l'UIT-T	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Budgétées	-	-	-	-	-	-	-	-	0	3	3	56
Effectives	-	-	-	-	-	-	-	-	19	42	73	78*
Différence	-	-	-	-	-	-	-	-	19	39	70	-

* 2004 = nombre effectif au 7 juillet 2004

Graphique 3



1.3.1.2 Contributions financières versées par les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-T

D'un point de vue financier, l'augmentation du nombre d'unités contributives versées par les Membres de Secteur et les Associés au cours des quatre dernières années s'est traduit par un excédent de recettes, par rapport aux estimations budgétées, de 3 682 783 CHF pour 2000-2001 et de 856 000 CHF pour 2002-2003 pour les Membres de Secteur (Tableau 15) et de 195 125 CHF pour 2000-2001 et de 1 141 000 CHF pour 2002-2003 pour les Associés (Tableaux 15 et 16).

Tableau 15

CHF

Contributions versées par les Membres de Secteur de l'UIT-T	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005
Budgétées	21 378 000	22 370 000	23 640 000	26 019 000	22 050 000
Effectives	23 547 433	27 243 082	27 322 783	26 875 408	–
Excédent	2 169 433	4 873 082	3 682 783	856 408	–

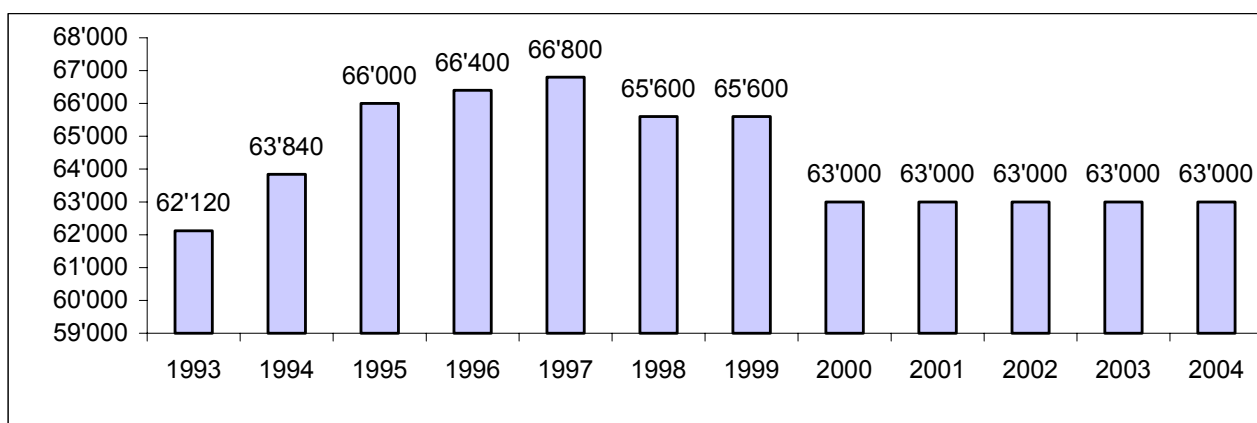
Tableau 16

CHF

Contributions versées par les Associés de l'UIT-T	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005
Budgétées	–	–	0	63 000	1 176 000
Effectives	–	–	195 125	1 204 000	–
Excédent	–	–	195 125	1 141 000	–

1.3.1.3 Valeur de l'unité contributive pour les Membres de Secteur

Graphique 4



1.3.2 Ventes des publications de l'UIT-T

Tableau 17

Vente des publications	1996-1997		1998-1999		2000-2001		2002-2003	
	Budget	Valeur effective	Budget	Valeur effective	Budget	Valeur effective	Budget	Valeur effective
Recettes	14 869	13 157	12 834	13 465	14 158	11 582	12 081	7 727
Dépenses*		9 573		10 607		6 200		5 160
Excédent		3 584		2 858		5 381		2 567
* Recouvrement partiel des coûts: les dépenses couvrent les coûts de production, le marketing et les ventes (Résolution 66 (Rév. Minneapolis, 1998))								

1.3.3 Activités soumises au recouvrement intégral des coûts

Les fonctions de bureau d'enregistrement assumées par le TSB soumises au recouvrement intégral des coûts ne cessent d'augmenter depuis 1996-1997, avec toutefois une baisse du niveau d'activité en 2002-2003. La situation financière reste équilibrée globalement et sur une base annuelle, comme le montre le Tableau 18.

L'enregistrement des numéros UIFN affiche un excédent de 3 286 000 CHF depuis 1996-1997, qui a été versé sur le Fonds de réserve de l'UIT. Cet excédent a été réalisé essentiellement pendant les premiers mois de l'activité en 1997 mais aussi les années suivantes pendant lesquelles les coûts de production ont été corrigés en fonction du niveau des recettes. Les opérateurs n'ont pas encore véritablement démarré les fonctions d'enregistrement des numéros UIPRN/UISCN et des adresses AESA. L'excédent global des recettes sur l'ensemble des dépenses a atteint 2 923 000 CHF pour les trois fonctions d'enregistrement cumulées.

Note du Directeur du TSB – Il est demandé à l'AMNT-04 de donner des orientations concernant l'avenir de ces services.

Tableau 18

CHF (000)

	1996-1997		1998-1999		2000-2001		2002-2003		Fonds de réserve de l'UIT
	Budget	Chiffres effectifs	Budget	Chiffres effectifs	Budget	Chiffres effectifs	Budget	Chiffres effectifs	
Recettes									
UIFN	–	4 422	–	1 551	1 500	1 534	1 718	963	
UIPRN/UISCN	–	–	–	–	0	117	240	26	
AESA	–	–	–	–	0	0	60	0	
Dépenses*									
UIFN		1 855		1 630		1 104		594	
UIPRN/UISCN		–		–		272		17	
AESA		–		–		171		46	
Différence									
UIFN		2 567		–79		430		368	3 286
UIPRN/UISCN		–		–		–155		9	–146
AESA		–		–		–171		–46	–217
Total									2 923
* Recouvrement intégral des coûts: Dépenses directes du TSB, coûts réimputés du TSB, coûts réimputés du Secrétariat général									

1.3.4 Contributions volontaires reçues pendant la période d'études

Conformément à la Résolution 34 (Montréal, 2000) qui encourage le financement par des contributions volontaires de projets spécifiques, de groupes spécialisés ou d'autres nouvelles initiatives, l'UIT-T a reçu depuis l'AMNT-2000 les contributions suivantes (Tableaux 19, 20 et 21).

Tableau 19

Contributions volontaires en CHF

But/activité – Bailleur de fonds	Fonds reçus		Dépenses	Solde
	Année	CHF		
Appui aux activités de l'UIT-T				
T-Nova Deutsche Telekom	2000	155 000	} 36 833	195 667
T-Nova Deutsche Telekom	2001	77 500		
Appui aux activités de la CE 6, de la Commission d'études spéciale, du GCNT				
British Telecom	2001	189 000	0	189 000
Appui aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-T				
Industry Canada	2003	65 000	0	65 000
CE 12, Telecoms and Cars workshop				
HEAD acoustics Gmbh	2003	2 260	0	2 260
CE 16, Groupe spécialisé VDSL				
Comité FS-VDSL	2003	40 000	0	40 000
Appui au GT 1/17				
Lucent technologies	2004	7 875	6 500	1 375
Appui aux CE et GT de l'UIT-T				
France Telecom R&D	2004	40 000	0	40 000
Appui au Symposium sur la sécurité				
Industry Canada	2004	9 525	0	9 525
Total CHF		586 160	43 333	542 836

Tableau 20

Contributions volontaires en USD

But/activité – Bailleur de fonds	Fonds reçus		Dépenses	Solde
	Année	USD		
Appui aux activités de la CE 2				
Inmarsat	2000	8 000	0	8 000
CE 12, réunion à Dakar				
France Telecom R&D	2001	18 000	0	18 000
CE 3 de l'UIT-T, effets induits sur le réseau			13 568	5 432
TSTT (Telecom, Services of Trinidad & Tobago)	2003	5 000		
Vodafone	2003	5 000		
Administration de l'Australie	2003	4 000		
Verizon	2003	4 000		
Vodacom South Africa	2003	1 000		
Total USD		45 000	13 568	31 432

1.3.5 Expériences sur les algorithmes de codage de la parole

Les accords suivants (Tableaux 21, 22 et 23) ont été signés pendant la période d'études 2001-2004 entre l'UIT-T et des bailleurs de fonds (contributions volontaires en espèces) pour financer les expériences sur les algorithmes de codage de la parole dans le cadre des activités de la Commission d'études 16. L'UIT-T a collecté des fonds et les entreprises proposant des algorithmes ont commandé des expériences auprès de laboratoires réalisant les expériences proprement dites et auprès de laboratoires effectuant des tests d'écoute. Les contributions ont été évaluées au cours des réunions de la Commission d'études 16.

Tableau 21

But/Activité – Bailleur de fonds	Fonds reçus		Dépenses
	Année	USD	
a) Algorithme de codage de la parole à 16 kbit/s, phase de sélection, Q.7/16 NOKIA, Finlande NTT Cyber Space Laboratories, Japon ARCON LMGT T-Nova Deutsche Telecom Dynastat France Telecom LMGT NTT-AT Nortel Networks Arcon Coûts administratifs de l'UIT	2001	260 400	48 000 48 000 20 000 40 000 25 000 25 000 20 000 10 000 12 000 12 400
Total USD		260 400	260 400

Tableau 22

But/Activité – Bailleur de fonds	Fonds reçus		Dépenses
	Année	USD	
b) Algorithme de codage de la parole à 4 kbit/s, phase de sélection, Q.8/16 AT&T, USA Mindspeed (Conexant Systems Inc.), Etats-Unis T-Nova Deutsche Telecom, Allemagne France Telecom R&D, France Matsushita Communication Industrial, Japon NTT Cyber Space Laboratories, Japon Siemens AG, Allemagne Ericsson Radio System AB, Suède Nokia Research Center, Finlande Texas Instruments Inc., Etats-Unis ARCON LMGT British Telecom Deutsche Telecom Dynastat France Telecom LMGT Nokia NTT-AT Dynastat Coûts administratifs de l'UIT	2001	270 900	48 000 48 000 30 000 10 000 15 000 20 000 25 000 15 000 35 000 12 000 12 900
Total USD		270 900	270 900

Tableau 23

But/Activité – Bailleur de fonds	Fonds reçus		Dépenses
	Année	USD	
c) Algorithme de codage de la parole à 16 kbit/s, phase de caractérisation, Q.7/16 NOKIA, Finlande ARCON Dynastat Coûts administratifs de l'UIT	2002	39 900	15 200 22 800 1 900
Total USD		39 900	39 900

1.4 Résumé des excédents et des économies de l'UIT-T

Excédents et économies:

Tableau 24

	1996-1997	1998-1999	Total 1996-1999	2000-2001	2002-2003	Total 2000-2003
Crédits budgétaires non utilisés	5 788 000	2 079 000	7 867 000	4 122 000	4 568 000	8 690 000
Excédents de recettes des Membres de Secteur	2 169 433	4 873 082	7 042 515	3 682 783	856 000	4 538 783
Excédents de recettes des Associés				195 125	1 141 000	1 336 125
Contribution nette en faveur de l'UIT			14 909 515			14 564 908

Fonctions d'enregistrement du TSB soumises au recouvrement intégral des coûts:

Tableau 25

	2000-2001	2002-2003	Total 2000-2003
Excédents de recettes UIFN versées sur le Fonds de réserve de l'UIT	2 918 000	368 000	3 286 000
UIPRN/UISCN, AESA	-326 000	-37 000	-363 000
Montant total disponible dans le Fonds de réserve de l'UIT			2 923 000

Comme le montre le Tableau 25, un montant de 2 923 000 CHF a été versé sur le Fonds de réserve de l'UIT.

Recettes et dépenses diverses:

Tableau 26

	1996-1997	1998-1999	Total 1996-1999	2000-2001	2002-2003	Total 2000-2003
Ventes des publications de l'UIT Recettes/dépenses	3 584 000	2 865 000	6 449 000	5 381 000	2 567 000	7 948 000
Economies réalisées dans les coûts de documentation des commissions d'études – facturation interne	3 994 000	5 562 000	9 556 000	5 254 000	7 049 000	12 303 000

PARTIE 2

Estimation des besoins financiers du Secteur de la normalisation des télécommunications jusqu'à l'AMNT-08

2.1 Estimation des besoins pour la prochaine période d'études

Etant donné que la période d'études 2005-2008 ne coïncide pas avec les cycles budgétaires de l'UIT et pour "faire concorder" les exercices budgétaires et la période d'études, le Tableau 27 couvre la période 2004-2009 qui correspond à trois exercices biennaux budgétaires et recouvre la période d'études 2005-2008.

2.1.1 Estimation des ressources par chapitre

Les estimations sont basées sur le budget 2004-2005 approuvé par le Conseil à sa session additionnelle de 2003, sur les modifications apportées par le Conseil à sa session de 2004 et sur les plans opérationnels de l'UIT-T pour 2004, 2005, 2006 et 2007.

Elles tiennent compte des limites de dépenses fixées dans le Plan financier de l'Union pour la période 2004-2007, conformément à la Décision 6 (Marrakech, 2002). Des crédits d'un montant de 50 994 000 CHF ont été prévus pour le Secteur pour la période 2004-2007.

Les estimations ne tiennent pas compte des modifications qui pourraient être apportées au programme de travail du Secteur et n'autorisent aucune nouvelle initiative.

Les estimations pour la période 2008-2009 sont basées sur le statu quo, avec une légère augmentation en raison d'un taux d'inflation annuel de 1,8%.

Tableau 27

		Nouvelle période d'études de l'UIT-T 2005-2008				CHF (000)	
		Exercice biennal		Exercice biennal		Exercice biennal	
Estimation des dépenses par chapitre		2004 Budget	2005 Budget	2006	2007	2008	2009
	Budget du TSB						
Chapitre 3.1	AMNT	566	0	0	0	607	0
Chapitre 3.2	Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT	158	0	0	0	168	0
Chapitre 5	GCNT	88	176	88	176	92	189
Chapitre 6	Réunions des CE	1 461	1 385	1 400	1 400	1 499	1 552
Chapitre 8	Séminaires, bourses (CE 3)	50	50	75	75	100	100
Chapitre 9	Bureau	10 582	10 676	10 685	10 700	11 263	11 466
Chapitre 20	Publications	294	309	300	300	326	332
	Total	13 199	12 596	12 548	12 651	14 055	13 639
		25 795		25 199		27 694	

Si le taux d'inflation pris comme hypothèse pour l'établissement des prévisions pour 2006-2007 est de 1,8% il faudra ajouter 758 000 CHF au plafond fixé par la Conférence de plénipotentiaires.

2.1.2 Estimation des ressources par catégorie

Tableau 28

CHF (000)

Crédits budgétaires par catégorie	2004-2005	2006-2007	2008-2009
	Budget	Estimations	Estimations
Budget du TSB			
Dépenses de personnel	18 491	18 112	19 785
Autres dépenses de personnel	4 847	4 800	5 149
Frais de mission	666	585	722
Services contractuels	250	256	346
Location de locaux	131	116	157
Matériels et fournitures	192	183	208
Acquisition de mobilier et équipements	65	61	65
Services publics	1 069	1 027	1 166
Divers	84	59	96
Total	25 795	25 199	27 694

2.1.3 Estimation des ressources des commissions d'études par catégorie

Tableau 29

CHF (000)

Réunions des CE Crédits budgétaires par catégorie	2004-2005	2006-2007	2008-2009
	Budget	Estimations	Estimations
Budget du TSB			
Dépenses de personnel	1 966	1 900	2 088
Autres dépenses de personnel	82	77	85
Frais de mission	201	205	210
Services contractuels	140	146	150
Location de locaux	49	64	70
Matériels et fournitures	121	122	134
Acquisition de mobilier et équipements	24	20	22
Services publics	252	255	280
Divers	11	11	12
Total	2 846	2 800	3 051

2.1.4 Estimation de la charge de travail en volume

Tableau 30

Pages par période d'études (330 mots/page)	2004-2005 Budget*	2006-2007 Estimations	2008-2009 Estimations
Traduction (E+F+S)	30 210	28 812	30 212
Traduction (A+C+R)	20 319	40 638	42 438
Dactylographie (E+F+S)	43 439	41 148	43 438
Dactylographie (A+C+R)	26 382	52 764	55 314
Reprographie	32 758 000	31 766 000	33 266 000
* Utilisation des 6 langues sur un pied d'égalité à compter du 1 ^{er} janvier 2005.			

5.5 – Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications à l'AMNT-04 – Partie I: considérations générales

Conformément au numéro 197H de la Convention, le Directeur du TSB a l'honneur de soumettre ci-joint le rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) à l'AMNT-04 pour examen et suite appropriée à donner.

Seule la partie "Considérations générales" du Document 28 est reproduite ci-après. Les annexes ne sont pas reproduites ici car les Questions qui ont été approuvées par l'AMNT-04 figurent dans le Livre jaune 1.

1 Introduction

1.1 Il est rappelé que les attributions du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) sont énoncées dans l'Article 14A de la Convention de l'UIT.

1.2 L'AMNT-2000 à Montréal a nommé le Président du GCNT (M. G. Fishman, Etats-Unis d'Amérique), et sept Vice-Présidents (M. S. Alexander, Royaume-Uni; M. N. Kisrawi, Syrie; M. A. Macchioni, Italie; M. V. Nikolenko, Fédération de Russie; M. K.S. Park, Corée; M. G. Williams, Canada; M. A. Zourmba, Cameroun).

1.2.1 Pour cause de départ à la retraite, M. Williams a quitté ses fonctions en 2001. M. Nikolenko, qui a été affecté à une autre tâche, a quitté ses fonctions en 2002. Le GCNT a élu ultérieurement M. O. Mironnikov Vice-Président du Groupe en février 2003.

1.3 Le GCNT et ses Groupes de travail se sont réunis à six reprises à Genève pendant la période d'études (voir le Tableau 1) sous la présidence de M. G. Fishman, assisté des Vice-Présidents cités ci-dessus.

Tableau 1 – Réunions du GCNT et de ses Groupes de travail

Dates	Rapports
19-23 mars 2001	TSAG-R 1 – R 8
26-30 novembre 2001	TSAG-R 9 – R 15
17-21 juin 2002	TSAG-R 16 – R 21
24-28 février 2003	TSAG-R 22 – R 27
10-14 novembre 2003	TSAG-R 28 – R 34
12-16 juillet 2004	TSAG-R 35 – R 41

1.4 Avant les réunions du GCNT, le Directeur du TSB a organisé les réunions des Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T, auxquelles le Président, les Vice-Présidents et les Présidents des Groupes de travail du GCNT étaient également invités. Grâce à cette mesure, une interaction efficace a été possible entre l'équipe des Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T et l'équipe de direction du GCNT et a permis la fourniture de conseils et de propositions utiles à chacune des réunions ultérieures du GCNT.

1.5 A chacune de ses réunions, le GCNT a mandaté des coordonnateurs pour les différents groupes de travail par correspondance et approuvé leurs mandats. Ces groupes étaient ouverts à la participation de tous les intéressés, la transparence de leurs méthodes de travail étant assurée par les listes de distribution par courrier électronique postées sur le site web du GCNT. Grâce à ces groupes de travail par correspondance, il a été possible de débattre en permanence des questions essentielles entre les réunions du GCNT et d'élaborer des rapports pour chaque réunion ultérieure de ce groupe.

2 Organisation du travail

2.1 Immédiatement avant chacune des réunions du GCNT et en vue de leur préparation, des réunions de coordination ont eu lieu entre le Président, les Vice-Présidents, les Présidents des Groupes de travail, le Conseiller supérieur et d'autres membres du personnel du TSB.

2.2 La structure de travail adoptée par le GCNT au cours de la période d'études actuelle est indiquée dans le Tableau 2.

Tableau 2 – Organisation du GCNT¹

Groupes de travail/Groupes	Sujet	Président
GT 1/GCNT	Méthodes de travail	M. S. M. Alexander (British Telecommunications plc, Royaume-Uni)
GT 2/GCNT	Programme de travail	M. G. Williams (Nortel Networks, Canada) (mars 2001) M. J. Boulvin (France Telecom, France) (novembre 2001-juillet 2004)
GT 3/GCNT	Promotion, traitement électronique des documents (EDH) et politique des publications	M. K.S. Park (ETRI, Corée)
GT 4/GCNT	Stratégie de l'UIT-T	M. N. Kisrawi (Syrie)
Groupe ad hoc	Coopération et coordination	M. A. Macchioni (Italie)
Groupe ad hoc	Questions financières (à partir de février 2003)	M. E. Lieser (Allemagne)
¹ Plusieurs groupes ad hoc ont été actifs au cours de différentes réunions. Le recours intensif aux activités de groupes de travail par correspondance a par ailleurs permis de faire avancer les travaux entre les réunions.		

3 Principaux résultats obtenus

3.1 Pendant la période d'études, le GCNT a examiné 3 contributions, 194 contributions tardives et 636 documents temporaires, y compris des rapports du Groupe de coordination intersectorielle sur les questions liées aux satellites et des communications d'organisations de normalisation extérieures à l'UIT. Le GCNT a envoyé de nombreuses notes de liaison aux Commissions d'études de l'UIT-T pour leur donner des conseils et des lignes directrices sur les méthodes de travail, la coordination externe et des questions concernant plusieurs Commissions d'études. Conformément à la mission qui lui avait été confiée de revoir le programme de travail de l'UIT-T et au pouvoir qui lui avait été conféré au titre de la Résolution 22 de l'AMNT, le GCNT a créé la nouvelle Commission d'études 17, essentiellement en fusionnant les CE 7 et 10, a approuvé la réattribution des tâches entre les Commissions d'études ainsi que la création et la suppression de Questions à l'étude.

Le GCNT a supervisé la mise en œuvre de la nouvelle variante de la procédure d'approbation, établie au titre de la Résolution 37 de l'AMNT. Pendant cette période, le GCNT a examiné en permanence les procédures AAP détaillées qui ont été approuvées par l'AMNT-2000 au titre de la Recommandation A.8 ainsi que les résultats de cette procédure (voir le § 4 qui rend compte de la mise en œuvre et des résultats de la procédure AAP). Cette procédure a connu un succès retentissant et explique pour une large part le renforcement de l'intérêt porté à l'UIT-T comme organisation mondiale de normalisation de premier plan.

Dans le prolongement des résultats obtenus par le passé sur le plan de la coopération entre l'UIT-T et l'IETF et en vue de renforcer ces liens, des réunions conjointes ont eu lieu sous la houlette de l'ISOC/IETF et les deux organismes ont convenu d'un commun accord d'améliorations à apporter aux procédures en vigueur. Elles sont publiées dans le Supplément 3 aux Recommandations de la Série A ainsi que sous la cote IETF RFC 3356 (août 2002).

Dans le cadre de la préparation de l'AMNT-04, le GCNT a révisé 11 Résolutions existantes et 5 Recommandations sur l'organisation du travail de l'UIT-T (Série A) publiées dans le Livre 1 (AMNT-2000, Montréal) et propose à l'AMNT-04 l'adoption de deux nouvelles Résolutions ainsi que la suppression d'une Résolution existante.

3.2 Le GCNT a continué de fournir des avis et des conseils à l'UIT-T dans certains domaines et les Membres de l'UIT-T et le TSB ont continué de faire appel à la ressource précieuse qu'il constitue pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Secteur. Le GCNT a notamment permis de faciliter la communication avec des organisations extérieures et de mieux tirer profit du travail déjà fait sans le dupliquer. Il s'est décidé

et a encouragé l'ensemble de l'UIT-T à recourir davantage à des méthodes de travail électroniques, de sorte que tous les documents (contributions et documents produits) et toute la documentation utilisée pendant les réunions du GCNT sont maintenant traités électroniquement. Tâche devenue habituelle, commencée par le GCNT et poursuivie par le TSB, l'ensemble du programme de travail du Secteur de la normalisation de l'UIT est maintenant mis à disposition sur le site web de l'UIT-T, dans une base de données précisant les priorités, les dates de soumission, les projets à soumettre et la coordination.

Grâce aux améliorations des méthodes de travail proposées, les délais d'élaboration et d'approbation des projets de Recommandation nouvelle ou révisée devraient être nettement réduits, de même que les coûts liés aux réunions et à la documentation.

3.3 Dès sa première réunion de la période 2001-2004, le GCNT a été invité, dans le cadre de Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, de Décisions du Conseil et de demandes émanant de groupes tels que le Groupe de spécialistes du Conseil, à fournir des avis sur des sujets très divers. Il a ainsi préparé et transmis ces avis sous une forme appropriée sur des sujets tels que les plans stratégique et opérationnel, la coordination des planifications stratégique, opérationnelle et financière, la réduction du volume et du coût de la documentation, les Associés, l'utilisation de groupes spécialisés plutôt que la création d'un forum de normalisation séparé, la mise en œuvre de la procédure AAP, la promotion de l'UIT-T, les méthodes de travail électroniques, l'élaboration de guides pour les pays en développement et pour les utilisateurs finals de normes et enfin, les priorités du Secteur de l'UIT-T. Le GCNT sera heureux de continuer à servir l'UIT-T et la communauté plus large de l'UIT de cette manière.

3.4 Le projet de répartition des Questions entre les Commissions d'études de l'UIT-T figure dans l'Annexe 1. Le texte des Questions qui forment le programme de travail en cours de l'UIT-T est reproduit dans les Rapports des Commissions d'études. Lorsque le GCNT a proposé une révision d'une Question, le texte révisé correspondant apparaît aussi dans l'Annexe 1.

3.5 Les rapports sur les domaines clés des activités du GCNT sont présentés plus en détail ci-après.

4 Mise en œuvre et résultats de la procédure AAP

4.1 La Conférence de plénipotentiaires de 1998 a autorisé chaque Secteur à élaborer une variante de la procédure d'approbation (AAP) pour les Questions et les Recommandations qui n'avaient pas d'incidence sur le plan politique ou réglementaire. Le GCNT a élaboré de telles procédures qui ont été approuvées par l'AMNT-2000 (Montréal). Le TSB a immédiatement mis en place l'infrastructure d'appui nécessaire et les Commissions d'études ont commencé à opérer la transition entre la procédure d'approbation traditionnelle (TAP) et la procédure AAP dans les cas appropriés.

4.2 La procédure AAP est vite devenue la principale procédure d'approbation des Recommandations de l'UIT-T, témoignage de la sagesse dont a fait preuve l'AMNT-2000 en approuvant les procédures AAP consignées dans la Recommandation A.8 de l'UIT-T. Le succès retentissant de cette procédure pour l'UIT-T est attesté par les statistiques suivantes en date du 1^{er} août 2004:

- 785 projets de Recommandation ont été traités dans le cadre de cette procédure depuis son introduction au début de 2001, soit plus de 93% de toutes les Recommandations de l'UIT-T.
- Le temps moyen d'approbation des Recommandations au titre de la procédure AAP est d'environ 9 semaines contre environ 33 semaines pour la procédure TAP – si bien que le temps nécessaire pour la mise sur le marché des Recommandations de l'UIT-T est raccourci de plus de 5 mois.
- Grâce à l'AAP et à son utilisation de l'EDH, aux notifications par courrier électronique et au site web de l'UIT-T, les Membres n'ont pratiquement plus besoin de se déplacer personnellement pour des réunions en vue d'approuver des Recommandations, ce qui a entraîné des économies importantes pour l'ensemble des Membres et pour l'UIT.
- La mise en œuvre des procédures AAP a permis d'économiser environ 2,5 millions CHF en frais de documentation et d'expédition.

5 Principaux résultats obtenus par les Groupes de travail du GCNT et par d'autres groupes

5.1 Principaux résultats obtenus par le Groupe de travail 1

5.1.1 Le Groupe de travail 1 (GT 1) a fourni des conseils sur les méthodes de travail aux Commissions d'études dans un certain nombre de domaines pour les aider à travailler plus efficacement, l'objectif étant de leur permettre d'élaborer des Recommandations de meilleure qualité et de répondre aux besoins des Etats Membres et des Membres du Secteur. Par exemple, le GCNT a fourni des conseils aux Commissions d'études sur des questions particulières par le biais de notes de liaison (création et suppression de Questions et tenue de réunions en dehors de Genève).

5.1.2 Le GT 1 a continué de revoir le fonctionnement de la Recommandation A.8 (AAP) et fourni des indications sur l'utilisation de cette procédure par le biais de notes de liaison envoyées à toutes les Commissions d'études et à leurs présidents. En particulier, des orientations ont été fournies aux présidents des Commissions d'études sur la question du dernier rappel (Last Call) et de l'examen additionnel (Additional Review) et des conseils ont été donnés au TSB sur l'amélioration de la mise en œuvre de la procédure AAP sur le site web de l'UIT, notamment en vue d'améliorer cette procédure.

5.1.3 Conformément au point 2 du *décide* de la Résolution 22 de l'AMNT-2000, le GT 1 a envisagé l'établissement de deux nouveaux groupes permanents: un groupe stratégique pour élaborer une politique et une stratégie de travail pour le Secteur et un groupe opérationnel pour élaborer les méthodes de travail et assurer la coordination des travaux.

5.1.3.1 Le GT 1 a recommandé l'établissement d'un groupe stratégique sous la forme d'un groupe de travail du GCNT. Le mandat et la constitution du groupe de travail stratégique de l'UIT-T ont été approuvés par le GCNT.

5.1.3.2 Le GT 1 a estimé que le GCNT, conformément à sa structure actuelle, tenait des réunions qui lui permettaient de traiter des questions opérationnelles et qu'il convenait que le groupe continue sur cette voie. Entre les réunions du GCNT, les questions opérationnelles qui seront identifiées seraient traitées par l'équipe de direction du GCNT, les présidents des Commissions d'études et le Directeur du TSB et les résultats seraient soumis à la réunion suivante du GCNT. Le GT 1 n'a donc pas recommandé l'établissement d'un groupe opérationnel.

5.1.4 Conformément à la Résolution 2, la Commission d'études spéciale sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs (CES) a, après examen, recommandé au GCNT d'apporter des modifications aux méthodes de travail provisoires pour la CES qui sont spécifiées dans la Recommandation A.9. Une version révisée de ces méthodes, comprenant notamment des méthodes applicables aux réunions par voie électronique, a été approuvée par le GCNT en novembre 2003. Les Lignes directrices destinées aux réunions par voie électronique ont été postées sur le site web de l'UIT-T, à l'usage de toutes les Commissions d'études. Le sort qui sera réservé à la Recommandation A.9 dépendra de la restructuration des Commissions d'études. Après l'AMNT, il pourrait être envisagé que cette Recommandation soit supprimée ou que le GCNT incorpore une partie des méthodes dans celles qui s'appliquent à l'ensemble des Commissions d'études.

5.1.5 Par suite des délibérations qui ont eu lieu au sujet de la Recommandation A.9 au sein de la CES et des contributions fournies directement au GCNT par les Etats Membres et les Membres du Secteur, le GT 1 a consacré beaucoup de temps à l'étude d'autres projets et en particulier à l'élaboration, par l'UIT-T de "Spécifications techniques". Aucun consensus ne s'est dégagé sur la nécessité, l'utilisation ou l'approbation de procédures pour ces autres projets mais un résumé des points traités a été établi par le GCNT.

5.1.6 Le GT a élaboré d'autres propositions visant à améliorer et à accélérer davantage l'élaboration des projets de Recommandation et à améliorer le fonctionnement du Secteur, de façon que celui-ci puisse réagir plus rapidement aux besoins de ses Membres. Ces propositions vont également dans le sens de l'orientation stratégique définie dans des Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires de 2002. Elles ont été incorporées dans les Recommandations révisées de la série A et dans plusieurs Résolutions révisées qui ont

été soumises à l'approbation de l'AMNT-04, à savoir:

- Une révision de la Recommandation A.1, Méthodes de travail des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T), afin d'y inclure des définitions qui figuraient déjà dans le Guide de rédaction des Recommandations UIT-T.
- Une révision de la Résolution 1 qui contient des mises à jour destinées à rendre compte des modifications que la PP-02 a apportées à la Constitution et à la Convention et en particulier la clarification de l'utilisation du terme "autres groupes".
- Des révisions de la Résolution 22 qui continuera d'autoriser le GCNT à répondre aux besoins les plus urgents de l'UIT-T et à faire en sorte que ses travaux soient moins tributaires d'un cycle fixe de quatre ans.

5.1.7 Le GT 1 a accepté d'élaborer un Guide de l'utilisateur des Commissions d'études sur les besoins des utilisateurs finals. Ce Guide devrait être approuvé au début de la prochaine période d'études.

5.2 Principaux résultats obtenus par le Groupe de travail 2

5.2.1 Création de la nouvelle CE 17 "Réseaux de données et logiciels de communication", résultant de la fusion des CE 7 et CE 10

A sa réunion de mars 2001, le GCNT a approuvé la création d'une nouvelle Commission d'études 17 intitulée "Réseaux de données et logiciels de communication", résultant de la fusion des CE 7 et 10. La responsabilité des domaines d'étude de l'une et l'autre Commission, ainsi que des Questions et des Recommandations qui leur avaient été confiées a été attribuée à la CE 17. Le GCNT a désigné les Présidents des Commissions d'études 7 et 10 en tant que Coprésidents de la Commission d'études 17 et les Vice-Présidents de ces deux Commissions en tant que Vice-Présidents de la Commission d'études 17.

5.2.2 Service de télécommunications d'urgence (ETS)/Télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe

Le GCNT a été prié de se prononcer sur une question de coordination entre plusieurs Commissions d'études qui s'occupent d'une nouvelle activité concernant l'ETS/TDR.

Le GT 2/GCNT a émis l'avis que la coordination de cette activité incombait conjointement aux CE 2 et 16, placées sous la responsabilité de leurs deux Présidents qui fourniront des rapports d'activité au GCNT. Par l'entremise du GCNT, les Présidents des CE 2 et 16 ont élaboré une proposition conjointe qui a été transmise sous couvert d'une lettre circulaire par le Directeur à tous les Etats Membres et Membres du Secteur.

La Circulaire TSB 120 "Service de télécommunications d'urgence" a permis de préciser les rôles respectifs des CE 2 et 16 sur le sujet et a invité les Etats Membres et les Membres du Secteur à participer à ces travaux importants.

Un atelier de l'UIT-T sur les télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe s'est tenu juste avant la réunion de février 2003 du GCNT. Un groupe de coordination des partenariats de normalisation des télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe, créé par la CE 16 et approuvé par le GCNT, a réuni des partenaires issus des trois Secteurs de l'UIT, des participants représentant des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des SDO nationales, régionales et internationales et enfin, des forums de l'industrie.

5.2.3 Sécurité des télécommunications

En 2001, le GCNT a envoyé une note de liaison sur la fiabilité et la sécurité des télécommunications à toutes les Commissions d'études de l'UIT-T. En juin 2002, après avoir examiné les réponses fournies ainsi que les résultats obtenus dans le cadre de l'atelier de l'UIT-T sur la sécurité (mai 2002), le GT 2/GCNT a reconnu

qu'il était urgent que l'UIT-T accentue ses efforts sur les aspects de sécurité des télécommunications et a confirmé le rôle prééminent de la CE 17 sur ce sujet. Le GCNT, dans une autre note de liaison sur la sécurité, a attiré l'attention de toutes les Commissions d'études sur la Résolution 130 de la PP-02 (Renforcement du rôle de l'UIT dans la sécurité des réseaux d'information et de communication) et leur a rappelé le rôle de Commission d'études directrice que joue la CE 17 à cet égard.

5.2.4 Nouvelles Questions, révision de Questions

A la suite des propositions formulées par le GT 2/GCNT pendant la période 2001-2003, le GCNT a revu et approuvé plus de 60 Questions nouvelles ou révisées qui avaient été proposées par les Commissions d'études. A la réunion finale de la période d'études 2001-2004, le futur programme de travail complet, réparti en 164 projets de Questions, a été révisé, modifié le cas échéant et approuvé aux fins d'examen par l'AMNT-04.

5.2.5 Base de données sur le programme de travail ("Standardization areas" et "Standardization domains")

La définition des termes "Standardization area" et "Standardization domain" a été précisée et approuvée par le GT 2/GCNT en février 2003. La base de données sur le programme de travail, qui indique l'état actuel de tous les projets de Recommandation nouvelle et révisée dans les différentes Commissions d'études, y compris les étapes importantes, les interactions avec d'autres organismes de normalisation et les données statistiques concernant de nouveaux textes, a été régulièrement mise à jour à chaque réunion du GT 2/GCNT.

5.2.6 Restructuration des Commissions d'études de l'UIT-T

Il ne fait guère de doute que l'essentiel de la tâche du GT 2/GCNT pendant cette période a été d'examiner les domaines de travail du Secteur en vue d'une restructuration des tâches pour améliorer davantage l'efficacité, l'efficience et la pertinence des travaux de l'UIT-T. L'effort de restructuration qui, au départ, ne s'appuyait que sur trois contributions à la mi-2002, a fini par englober l'examen de chaque Question et domaine d'étude confiés à l'UIT-T ainsi que l'évaluation des besoins de normalisation futurs de l'industrie.

Un groupe de travail par correspondance sur la restructuration a été constitué sous la conduite du Président du GT 2/GCNT. Dans le cadre de ses activités:

- 500 courriers électroniques ont été échangés sur un diffuseur de courrier électronique mis à disposition par le TSB;
- deux réunions traditionnelles ont eu lieu; les travaux de l'UIT-T ont été scindés en blocs de tâches indivisibles et réassemblés en groupes fonctionnels, puis confiés aux Commissions d'études;
- à la réunion finale du GCNT en juillet 2004, un accord est intervenu sur la plupart des aspects de la nouvelle structure des Commissions d'études, à l'exception de quelques questions importantes laissées en suspens;
- la nouvelle structure que le GCNT a proposée à l'approbation de l'AMNT met l'accent sur des sujets qui seront importants à l'avenir: réseau de la prochaine génération, sécurité, mobilité, qualité de fonctionnement, gestion et exploitation du réseau, multimédia et diffusion ainsi que sur les domaines infrastructurels fondamentaux que sont le transport, la signalisation et le numérotage. La proposition concernant la nouvelle structure des Commissions d'études et ses options, qui devra être examinée par l'AMNT-04, figure dans le Document 39 de l'AMNT.

5.3 Principaux résultats obtenus par le Groupe de travail 3

5.3.1 A l'AMNT-2000, la Résolution 32 a été adoptée avec pour objectif de continuer à développer le traitement EDH et à étendre la mise en œuvre de méthodes EDH. Poursuivant ses travaux en application de la Résolution 32, le Groupe de travail 3/GCNT (EDH, Promotion et politique des publications) s'est réuni à six reprises entre mai 2001 et juillet 2004.

Ses attributions comprenaient la politique en matière de publications et de taxation à l'UIT, la mise en œuvre du traitement EDH en étroite collaboration avec le TSB et la promotion de l'UIT-T, y compris la coopération externe.

5.3.2 Le Groupe de travail était structuré en trois groupes du Rapporteur: GR 1: politique en matière de publications et de taxation à l'UIT; GR 2: mise en œuvre du traitement EDH et GR 3: promotion de l'UIT-T, y compris la coopération externe, jusqu'en septembre 2002. Il a été restructuré en deux groupes du Rapporteur: GR 1: EDH et publications de l'UIT-T; GR 2: promotion de l'UIT-T, en mars 2003.

5.3.3 Pour faire en sorte que les méthodes de traitement EDH soient aussi efficaces et conviviales que possible, le traitement EDH à l'UIT-T est constamment amélioré. En particulier, le département TSB/EDH et le département des services informatiques ont fait des efforts pour promouvoir le traitement et l'échange électroniques de documents en collaboration avec le GT 3/GCNT depuis le début de la présente période d'études.

5.3.4 Au total, 63 tâches ont été identifiées pour le GT 3/GCNT et, parmi celles-ci, 49 ont été achevées, les autres étant en cours. Les statistiques détaillées figurent dans le Tableau 3.

Tableau 3 – Etat d'avancement des tâches du Plan d'action du GT 3/GCNT

		GR 1	GR 2	GR 3	Nombre total des tâches	Nombre total des tâches achevées
		GR 1		GR 2		
Depuis la dernière période d'études		5	10	0	15	0
Mai 2001	Nouvelle tâche	1	1	0	17	3
	Tâche achevée	3	0	0		
Janvier 2002	Nouvelle tâche	1	11	0	29	4
	Tâche achevée	1	0	0		
Septembre 2002	Nouvelle tâche	4	13	6	52	17
	Tâche achevée	1	12	0		
Mars 2003	Nouvelle tâche	1		0	53	45
	Tâche achevée	22		6		
Décembre 2003	Nouvelle tâche	4		0	57	45
	Tâche achevée	0		0		
Juillet 2004	Nouvelle tâche	6			63	49
	Tâche achevée	4				

5.3.5 Les principaux progrès réalisés concernent:

- la fourniture d'un accès LAN hertzien pour toutes les salles de réunion du bâtiment de l'UIT;
- la mise en œuvre du DMS (système de gestion des documents);
- la fourniture d'un appui EDH complet pour la nouvelle procédure AAP;
- la fourniture de nouveaux gabarits pour les documents;
- la mise en place d'une interface web plus efficace de l'UIT-T;
- la mise à disposition de moyens électroniques pour les réunions;
- l'élaboration d'une procédure à suivre pour un sujet appelant un effort de promotion de la part d'une Commission d'études;
- la promotion de l'UIT-T dans l'industrie et dans les milieux universitaires.

5.3.6 Il est recommandé que le Groupe de travail, dans le cadre de ses travaux futurs:

- envisage à l'avenir des fonctionnalités EDH possibles et présente une contribution sur l'établissement d'un plan à long terme;
- améliore le service EFS (Service de forum électronique);
- actualise et diffuse la stratégie de promotion de l'UIT-T.

5.4 Principaux résultats obtenus par le Groupe de travail 4 (GT 4)

5.4.1 A élaboré un avant-projet de Plan stratégique pour l'UIT-T pour la période 2003-2006.

5.4.2 A créé un groupe de travail par correspondance sur la modification éventuelle du concept de Questions de l'UIT-T inscrit dans la Constitution et dans la Convention, comme base des travaux des Commissions d'études de l'UIT-T. Il en est ressorti que les pratiques existantes ont été confirmées au cours du présent cycle d'études.

5.4.3 A demandé que les Recommandations en ligne de l'UIT soient disponibles gratuitement (proposition qui a été ultérieurement approuvée par le Conseil de l'UIT) de sorte qu'un compte par Etat Membre et par Membre de Secteur permettrait un accès gratuit illimité aux Recommandations de l'UIT-T.

5.4.4 A soumis au groupe de travail du Conseil (SMSI), aux fins de présentation dans le cadre du processus préparatoire du Sommet, une contribution qui soulignait l'importance critique des normes mondiales de télécommunication élaborées par les Etats Membres de l'UIT-T représentant à la fois les gouvernements et le secteur privé à l'UIT. Le contenu de cette contribution a finalement été reflété dans la Déclaration du SMSI.

5.4.5 A exprimé l'avis de l'UIT-T sur les questions financières en vue de sa transmission au Groupe ad hoc du Conseil sur les questions financières.

5.4.6 A demandé au Directeur du TSB de fournir un rapport précis sur les travaux de la plénière et des commissions au cours de la prochaine AMNT plutôt que d'établir des comptes rendus.

5.4.7 A approuvé l'organisation future d'un atelier sur les avantages économiques de la normalisation à l'UIT-T.

5.4.8 A encouragé le Directeur du TSB à organiser des réunions régionales pour la préparation de la prochaine AMNT.

5.4.9 A souscrit au principe de l'établissement de priorités dans les activités de l'UIT-T, en application de la Recommandation 3 du Groupe de spécialistes et de la Décision 7 de la dernière Conférence de plénipotentiaires.

5.4.10 A encouragé la tenue d'ateliers de l'UIT-T en tant qu'activité stratégique.

5.4.11 A encouragé l'élaboration d'un guide visant à aider les pays en développement à participer aux activités des Commissions d'études de l'UIT-T.

5.4.12 A encouragé la tenue d'un symposium de haut niveau sur la cybersécurité le 4 octobre 2004, immédiatement avant l'AMNT.

5.5 Principaux résultats obtenus par le Groupe ad hoc sur la coopération et la coordination

Le Groupe ad hoc sur la coopération et la coordination a continué de déployer ses activités en vue de faciliter le renforcement de la coopération et de la coordination avec d'autres organisations et organismes jouant un rôle dans la normalisation des télécommunications.

5.5.1 Dans les activités qu'il a déployées, le groupe a modifié/élaboré les textes ci-après qui figurent parmi les Recommandations de la série A:

- **Recommandation A.4** (06/2001) – Processus de communication entre l'UIT-T et les Forums et Consortiums. Cette Recommandation a été révisée afin de permettre aux documents nécessaires d'être envoyés et reçus aussi bien au niveau du Groupe du Rapporteur qu'à celui du groupe de travail. Le site web de l'UIT-T donne la liste actualisée des Forums et Consortiums habilités conformément aux procédures exposées dans la Recommandation A.4.
- **Recommandation A.5** (11/2001) – Procédures génériques pour l'inclusion dans les Recommandations de l'UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations. Les références à des documents de telle ou telle SDO ont été déplacées des annexes de la Recommandation A.5 et figurent désormais sur le site web de l'UIT-T.
- **Recommandation A.6** (06/2002) – Coopération et échange d'informations entre l'UIT-T et les organisations de normalisation régionales et nationales. Tout comme pour la Recommandation A.4, la révision de la Recommandation A.6 permet la réception/l'envoi des documents nécessaires au niveau du Groupe du Rapporteur/Groupe de travail. Le site web de l'UIT-T donne la liste des organisations habilitées conformément à la Recommandation A.6.
- **Annexe A de la Recommandation A.23** (11/2001) – Guide pour la coopération entre l'UIT-T et le JTC 1 ISO/CEI. L'Annexe de la Recommandation A.23, longue de 70 pages, a été actualisée afin de décrire en détail les procédures d'élaboration et d'approbation d'un texte commun à l'UIT-T et au JTC 1 ISO/CEI. Ce texte a été élaboré conjointement avec le JTC 1 ISO/CEI et il est révisé en fonction des besoins.
- **Supplément 3** (11/2001) aux Recommandations de la série A sur les lignes directrices de la collaboration entre l'IETF et l'UIT-T. Les procédures régissant la coopération entre l'UIT-T et l'IETF ont été élaborées et approuvées conjointement par les deux organisations. Les procédures d'approbation communes figurent dans le Supplément 3 de l'UIT-T et dans le Document IETF RFC 3356. Les Commissions d'études ont été informées de l'existence de ces lignes directrices et ont été priées de faire part de leur expérience et d'indiquer d'autres façons possibles de renforcer la collaboration existante.

5.5.2 Le Groupe ad hoc, qui a suivi les nouvelles activités du JTC 1 ISO/CEI, a demandé aux Commissions d'études d'envisager une participation à ces activités ainsi que les moyens de renforcer davantage la bonne coopération qui existe déjà avec le JTC 1.

Le Groupe ad hoc a également suivi les activités et les rapports de réunion du Groupe WSC (Coopération en matière de normalisation mondiale) avec la CEI et l'ISO et du Groupe GSC (Collaboration pour la normalisation mondiale) avec les SDO régionales et nationales.

Enfin, le Groupe ad hoc sur la coopération et la coordination a approuvé la proposition de l'UIT-T d'assurer le secrétariat du PC-PSO de l'ICANN et d'accueillir l'assemblée générale de la PSO en 2002. La relation s'est poursuivie jusqu'en 2003 mais cette année-là l'ICANN a dissous le PC-PSO par suite de la réforme interne opérée dans cette organisation.

6 Statut des projets de Résolution nouvelle ou révisée

Les Tableaux 4 et 5 présentent la proposition du GCNT à l'AMNT-04 concernant le statut des Résolutions nouvelles ou révisées. Le texte des Résolutions révisées qu'il est proposé d'adopter figure dans le Document 29 de l'AMNT-04 et celui des nouvelles Résolutions qu'il est proposé d'adopter figure dans le Document 30 de l'AMNT-04.

Tableau 4 – Statut des Résolutions existantes

Résolution	Titre	Statut ¹
1	Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)	R
2	Domaine de compétence et mandat des commissions d'études (voir le Document 39 de l'AMNT)	R
7	Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale	M
11	Collaboration avec le Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle concernant l'étude de services intéressant à la fois le secteur de la poste et le secteur des télécommunications	R
17	Normalisation des télécommunications et intérêts des pays en développement	R
18	Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et à la coordination entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications	M
20	Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage	M
22	Pouvoir conféré au Groupe consultatif de normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications	R
26	Assistance aux Groupes régionaux de tarification	R
29	Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux	R
31	Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux de l'UIT-T	M
32	Renforcement de l'utilisation du traitement électronique des documents pour les travaux de l'UIT-T	R
33	Lignes directrices pour les activités stratégiques de l'UIT-T	M
34	Contributions volontaires	R
35	Désignation et durée maximale du mandat des présidents et des vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-T et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)	M
36	Réforme de l'UIT	– ²
37	Variante de la procédure d'approbation pour l'UIT-T	D ³
38	Coordination entre l'UIT-T, l'UIT-R et l'UIT-D pour les activités relatives aux IMT-2000	R
39	Evolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications	– ²
40	Aspects réglementaires des travaux de l'UIT-T	R
41	Principes de taxes de répartition applicables aux services téléphoniques internationaux	M

¹ Le statut des Résolutions est le suivant: R = révisée, D = supprimée, M = maintenue.

² Les Résolutions 36 et 39 n'ont pas été discutées au GCNT, car elles ne concernent plus des activités en cours. Le Président du GCNT a consacré aux dites Résolutions un examen d'où il ressort que les deux textes ont trait à des propositions faites au Groupe de travail sur la réforme et à la Plénipotentiaires 2002, activités aujourd'hui terminées.

³ La Résolution 37 a été supprimée et son "décide 2" a été transféré à la Résolution 22.

Tableau 5 – Projets de nouvelles Résolutions

Résolution	Titre
[A]	Projet de nouvelle Résolution sur la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats – Incidence sur la planification à l'UIT-T
[B]	Projet de nouvelle Résolution sur les travaux préparatoires régionaux pour les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications

7 Statut des projets de Recommandation révisée de la série A

Le Tableau 6 présente la proposition du GCNT à l'AMNT-04 concernant le statut des Recommandations révisées de la série A. Le texte de ces Recommandations révisées qu'il est proposé d'adopter à l'AMNT-04 figure dans le Document 31 de l'AMNT-04.

Tableau 6 – Statut des projets de Recommandation révisée de la série A

Recommandation	Titre	Statut ¹
A.1	Méthodes de travail des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)	R
A.2	Présentation des contributions relatives à l'étude des Questions confiées à l'UIT-T	R ²
A.4	Processus de communication entre l'UIT-T et les Forums et Consortiums	M
A.5	Procédures génériques pour l'inclusion dans les Recommandations de l'UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations	M
A.6	Coopération et échange d'informations entre l'UIT-T et les organisations de normalisation régionales et nationales	M
A.7	Groupes spécialisés: méthodes et procédures de travail	M
A.8	Variante de la procédure d'approbation pour les Recommandations nouvelles et révisées	R
A.9 ³	Méthodes de travail provisoires pour la Commission d'études spéciale sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs	M
A.11	Publication des Recommandations de l'UIT-T et des actes des AMNT	R
A.12	Identification et présentation des Recommandations UIT-T	R
A.13	Suppléments aux Recommandations UIT-T	M
A.23	Collaboration avec l'organisation internationale de normalisation (ISO) et avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) dans le domaine des technologies de l'information	M
¹ Le statut des Recommandations est le suivant: R = révisée, M = maintenue.		
² Dans la Recommandation A.2, le § 6 est transféré à la Recommandation A.1.		
³ La Recommandation A.9 sera maintenue si les activités de la CES se poursuivent.		

8 Avenir du GCNT

A en juger par le bilan des dix premières années du GCNT, tout porte à croire qu'il continuera d'apporter des améliorations aux méthodes de travail de l'UIT-T. Grâce aux avis que ce Groupe fournit aux Commissions d'études, sous la forme de Lignes directrices, mais aussi grâce à ses notes de liaison et aux Recommandations actualisées de la série A, l'UIT-T continue d'être l'organisme le plus intéressant sur le plan de la normalisation des télécommunications dans le monde. De même, le GCNT continuera de suivre l'évolution du programme de travail, de chercher à résoudre les problèmes qui se posent entre les différentes Commissions d'études et de renforcer les liens de coopération externe avec d'autres organismes de normalisation.

Une nouvelle activité est à inscrire à l'actif du GCNT: il jouera un rôle plus important dans les questions financières, en fournissant des analyses et des avis dans le cadre de l'établissement du budget de l'UIT et au niveau de la coordination des planifications stratégique, opérationnelle et financière.

Il convient que le GCNT continue de se réunir selon une périodicité conforme au cycle de réunions des Commissions d'études de façon qu'il puisse traiter des questions que celles-ci lui soumettent aux fins d'examen, d'avis et de suite à donner, revoir les projets de Question nouvelle ou révisée et fournir des conseils à la réunion suivante de chaque Commission d'études.

Le GCNT a réalisé de grands progrès en accélérant le processus de démarrage des nouveaux travaux au sein des Commissions d'études et d'autres groupes, comme les Groupes spécialisés, ainsi que le processus d'approbation de l'achèvement des travaux par les Commissions d'études. A l'avenir, le GCNT devra s'intéresser à la phase intermédiaire des travaux – celle de l'élaboration des projets de Recommandation – et trouver des moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité de ces procédures. Il faudra aussi que le GCNT accorde une plus grande attention aux besoins des pays en développement comme cela est indiqué dans la Résolution 17 de l'AMNT et dans la Résolution 123 de la Conférence de plénipotentiaires.

6 – Liste finale des participants

Cette liste comprend les sections suivantes:

- I. Administrations
- II. Exploitations reconnues
- III. Organismes scientifiques ou industriels
- IV. Organisations régionales et autres organisations internationales
- V. Organisations régionales de télécommunications
- VI. Secrétariat général et Bureaux
- VII. Secrétariat de l'Assemblée
- VIII. Services de l'Assemblée

Symboles utilisés

- C: Chef de délégation
- CA: Chef adjoint
- D: Délégué

I. Administrations

D Allemagne (République fédérale d')

C	M. KURTH Matthias
C	Mme VOGEL-MIDDELDORF Bärbel
CA	M. VON SCHILLING Dittmar
D	M. FAHRENBRUCH Wolf-Dietrich
D	M. GARVERT Dieter
D	M. GEBAUER Volker
D	M. HEIDRICH Wolfgang
D	M. MEIERHOFER Hans
D	M. PLESSE Dietmar
D	M. SCHINK Helmut
D	M. SCHOENINGER Enio
D	M. SCHOETTNER Hubert

AGL Angola (République d')

C	M. MAURICIO FERNANDES Edeltrudes
D	M. CASTEIRO GARCIA Lundoloca

ARS Arabie saoudite (Royaume d')

D	M. DAFTARDAR Abdullah
---	-----------------------

ARG Argentine (République)

C	M. CANCELLI Carlos Antonio
CA	M. CRISTIANI Antonio Ermete
D	M. CLEMENTE Guillermo Edgardo

AUS Australie

C	M. SYMONS Grant
CA	M. BOX Ron
D	M. AUSTIN Maurice
D	M. EMERY Patrick
D	M. GRAF Leslie
D	M. THWAITES Richard
D	M. WEBLING Alex

AUT Autriche

C	M. MARXT Walter C.
CA	M. PALKOVICH Edmund
D	Mme BAUCHINGER Monika Anna

BRB Barbade

C	M. BOURNE Chelston
---	--------------------

BEL Belgique

D M. BURVENICH Jean-Pierre

BOT Botswana (République du)

C M. MOSINYI Tiro
CA M. LETEBELE Otsile
D M. MALETE Andria
D M. RABOGADI Thulaganyo

B Brésil (République fédérative du)

C M. RAMOS Bruno
CA M. FERREIRA SILVA Luiz Fernando
D M. APKAR MINASSIAN Ara
D M. BAFUTTO Marcos
D M. BARCALA PEIXOTO Paulo Roberto
D M. BICALHO Jose
D M. BLANCO Jaime
D M. CALCADO Ildomar
D M. CALVO MARCONDES Luis Otávio
D M. CAMPOS Vanderlei
D M. CAMPOS CONCEICAO Rodrigo
D M. CATARCIONE Luiz Antonio Senna
D M. DE FREITAS Vilmar Rosa
D M. DE PAULA CASTRO NETO Amadeu
D M. DONATI JORGE Rubens
D M. DOS SANTOS Aristoteles
D M. DOURADO João Henrique
D M. FAGUNDES ALBERNAZ João Carlos
D M. FUED NACIF Jefferson
D M. GADELHA VIEIRA Augusto
D M. GONCALVES DE PINHO Adriano
D M. GUERREIRO Renato
D Mme ITAJAHY Nilza
D M. LAURIA Carlos
D M. MATARAZZO Edmundo A.
D M. MELLO Cerminiano
D M. MENDES FERNANDES Fabiano
D M. MOURA Tony
D M. NUNES Carlos Alberto
D M. PASQUALI Nilo
D M. PEREIRA FILHO Jose Leite
D M. PEREIRA PINHEIRO Alexandre
D M. PERRONE Luiz Francisco
D M. PINHEIRO Savio
D M. RAMOS Sandro
D M. SANTOS Edilson Ribeiro Dos
D M. SERRA Luis Fernando
D M. SILVA Luiz Alberto Da
D M. SILVEIRA Leandro
D M. SOUZA AGUIAR Nelson
D M. TEIXEIRA BEDRAN Antonio Domingos
D M. VALENTE Jarbas José
D M. ZILLER DE ARAUJO Pedro Jaime

BFA Burkina Faso

C S.E. M. THIOMBIANO Justin T.
CA M. SANFO Moussa
D M. ANAGO B. Richard
D M. BONKOUNGOU Zouli
D M. DAKUYO L. Clément
D M. KAFANDO Marius

CME Cameroun (République du)

D M. FOKOU Gankam
D M. HAMAN Aboubakar
D M. ONDOA FOUDA Patrick
D M. ZOURMBA Aboubakar

CAN Canada

C M. MCCAUGHERN Robert W.
CA M. GRACIE Bruce A.
D Mme BERTRAND Francine
D M. CHAU Peter
D Mme DORAN Janis
D M. MCCRUM William
D M. VISSER John
D M. WERY Peter

CAF Centrafricaine (République)

C S.E. M. SALAO Idriss
CA M. GOURNA-ZACKO Justin

CHN Chine (République populaire de)

C M. WEN Ku
CA M. YANG Zemin
D M. CHEN Guiyu
D M. HUANG Shangxian
D M. KWAN Shun-ming
D Mme LI Dongmei
D M. LU Song
D M. QIAN Hang
D M. SIN Kwok-kei
D M. TANG Zica
D M. WANG Zhen
D M. WEI Liang

KOR Corée (République de)

C M. LEE Keun Hyeob
D M. CHIN Byoung-Moon
D M. JEON Jeong Taik
D M. KIM Hong Koo
D M. KIM Jong Ho
D Mme KIM Sun
D M. KOO Kyoung-Cheol
D M. LEE Byoung Nam
D M. LEE Chae-Sub
D M. LEE Hyeong Ho
D M. LEE Kyung Joon
D M. LIM In Sik
D M. MOON Bongkyo
D M. PARK Jongbong
D M. PARK Ki-Shik
D M. YANG Jun-Gyu

CTI Côte d'Ivoire (République de)

C M. SY Douai Benoit
CA M. KOUAKOU Alban
D M. BOUO Bella
D M. COULIBALY Tanyo Claude
D M. DJE BI Ta
D M. DJEKOU Djahi
D M. DOUA Pascal
D M. GUEHI Lenonhin Patrice
D M. KABRAN Ahon Nestor
D M. MESSAN Beugre
D M. M'POUE Apété Sylvestre

CUB Cuba

C M. MAS PELÁEZ Oswaldo
CA M. MONTERO DE NIRANDA Reinaldo J.

DNK Danemark

C M. PETERSEN Helmer
CA Mme KONNER Mette J.

DOM Dominicaine (République)

C M. FERNÁNDEZ CORREA Rafael
C M. VARGAS José Rafael
CA M. RIZEK VIDAL José Alfredo
D Mme SANTOS Judith
D Mme VILLAMAN NAUT Mariángela

EGY Egypte (République arabe d')

C M. FAHMY Alaa
C M. GUINENA Sherif
D M. ABDOU Omar
D M. EL-RAGHY Ahmed

SLV El Salvador (République d')

C M. ARTIGA Victor Manuel

EQA Equateur

C M. BARRAGAN Xavier

CA M. QUIJANO PEÑAFIEL Gustavo Alejandro

D Mme PERUGACHI BETANCOURT María Luisa

E Espagne

C M. FERNÁNDEZ-PANIAGUA Antonio

CA M. MORENO PÉREZ Juan Miguel

CA M. SANZ GADEA Luis

D M. BERROJALVIZ Enrique

D M. GUZMÁN LÓPEZ Cristóbal

D M. LLORENS GONZÁLEZ Juan de Dios

D M. ZARAGOZA-MIFSUD Manuel

USA Etats-Unis d'Amérique

C S.E. M. GROSS David

CA M. BEAIRD Richard C.

D Mme ABDALLAH Amal

D Mme ALEXANDER Fiona

D Mme ATTWELL Meredith

D M. BERTINE Herbert

D M. BLUMENTHAL Robert

D Mme CADE Marilyn

D Mme CHRISTIANSON Donna

D M. ENNIS James

D Mme FEISER Sharon

D M. FISHMAN Gary

D M. GIUSTI John

D Mme GORDON Marian R.

D M. GREEN Richard R.

D Mme HANDLEY Cathy

D M. HARRIS John

D M. JAHN William

D Mme LAYTON Robin

D M. LERNER Bradley

D M. MARTINKOVICS Leslie

D M. MINARD Julian

D Mme MULBERRY Karen

D M. MURPHY Christopher

D Mme RASO Ebe

D M. REILLY Arthur

D Mme ROSEMAN Walda W.

D Mme RUFF Jacquelynn

D M. SAROFEEEN Robert

D M. SEITZ Neal

D Mme SHIPMAN Sally A.

D M. SIDOR David

D M. STUART Richard

D M. TROWBRIDGE Stephen

D M. URBANY Frank

D M. UTLAUT William

D Mme VALADAO Elaine

D Mme WHITFIELD Melinda

D M. WILLIAMS Frank

RUS Fédération de Russie

C	M. SVECHNIKOV Andrey
CA	M. KUSHTUEV Alexander
CA	M. MINKIN Vladimir M.
D	M. CHERKESOV Dmitri
D	M. EFIMOUCHKINE Vladimir
D	M. FEDOROV Evgeny
D	M. GRUZDEV Sergei
D	M. KOUCHERIAVY Andrey
D	M. KREMER Arkadiy
D	M. MIRONNIKOV Oleg
D	M. MOZHAROV Ivan
D	M. ODEGOV Daniil
D	Mme PUSHKAREVA Olga
D	M. TROFIMOV Konstantin
D	M. TSYM Alexandre
D	Mme ZHARIKOVA Elena

FIN Finlande

C	M. VAINAMO Risto
CA	M. LEPPINEN Timo
D	M. HYVARINEN Ilkka

F France

C	M. HENNINOT Jean-Pierre
CA	Mme ALAJOUANINE Marie-Thérèse
D	Mme BEAU Marie-Odile
D	M. DISTLER Philippe

GAB Gabonaise (République)

CA	M. MASSIMA LANDJI Jean-Jacques
-----------	--------------------------------

GHA Ghana

C	S.E. M. GYEWU David
CA	M. ISSAH Yahaya
D	M. BAFFOE-MENSAH William
D	M. BOATENG Isaac
D	M. EKAR YAO
D	M. KPETIGO Divine
D	M. PEPRAH Joshua K.

HTI Haïti (République d')

C	M. JEAN-BAPTISTE Joses
D	M. BALAN Jean Claudy

IND Inde (République de l')

C M. JAIN K.L.
D M. GUPTA J.R.
D M. GUPTA Sudhir
D M. JAIN M.K.
D M. MITTAR R. R.
D M. SAWHNEY A.K.
D M. SRIVASTAVA U.K.
D M. VARMA Yogeshwar

INS Indonésie (République d')

C M. HUTAGALUNG Lukman
D M. HASAN Taufik
D M. SARWONO Weda
D M. TEISERAN Foun Cornelis
D M. UTAMA Indra
D Mme ZAIN Andina Rufiany Malik

I Italie

C M. MACCHIONI Andrea
D M. BIGI Fabio

JMC Jamaïque

C Mme ANDERSON Judy

J Japon

C M. KITO Tatsuo
CA M. NISHIHARA Akira
D M. AOYAMA Tomonori
D M. FUJII Nobuo
D M. HASEGAWA Atsushi
D M. HIRAMATSU Yukio
D M. HORISAKI Nobuhiro
D M. KOBAYASHI Nobuki
D M. KOBAYASHI Satoshi
D M. KOIKE Shin'ichi
D M. MAEDA Yoichi
D M. MATSUMOTO Shuichi
D M. MORITA Naotaka
D M. NAITO Ikuo
D M. NAITO Yushi
D M. NOZAKI Masatoshi
D M. OKAMURA Haruo
D M. SHIBATA Tatsuo
D M. TAMURA Junso
D M. TAMURA Motoshi
D M. TANAKA Kenji
D M. TERAOKA Hideyuki
D M. TORIGOE Yushi
D M. TSUGAWA Seiichi
D M. WATANABE Yu

JOR Jordanie (Royaume hachémite de)

C M. OBEIDAT Ahmad

KEN Kenya (République du)

C M. KIBE S.K.

D M. KATUUNDU Michael

D M. NDARO Matano

LSO Lesotho (Royaume du)

C M. MATHULE Rankobane

D Mme PULE Nthabiseng

LBN Liban

C M. GHAZAL Maurice

MDG Madagascar (République de)

C M. MARCEL Aimé

CA M. ANDRIANIRINA RAJAONASY Gilbert

D M. RAKOTOMALALA Laurent Richard

MLA Malaisie

C M. MAN Halim

D M. ABD MALEK Rizal

D M. MOHD YUNUS Mohd Ali Hanafiah

D M. RAHMAN Idwan Ariff Abdul

D M. ROSLAN Mohamad

D M. ZAKARIAH Zamani

MLI Mali (République du)

C M. TOURE Diadie

CA M. TRAORE Modibo

D M. DIAKITE Bréhima

D M. KONATE Ahmed Modibo

MRC Maroc (Royaume du)

C M. KHADIRI Brahim

CA Mme BELHOUSAIN Gihane

D M. BOUZOUBAA Mounir

MEX Mexique

C M. MERCHÁN ESCALANTE Carlos
CA M. CARRILLO Fernando
D M. KHOTYAINITSEV Sergiy
D M. ROMO RICO Arturo
D M. VILLALOBOS TLATEMPA Horacio

NGR Niger (République du)

C Mme SORY BOUBACAR Zalika
CA M. BRAH Maman Bachir

NIG Nigéria (République fédérale du)

C M. SANI Balarabe Mohammed

NOR Norvège

C M. BRYN Knut

UGA Ouganda (République de l')

C M. MASAMBU Patrick
CA M. MWESIGWA Patrick
D M. BUGABA Simon

PNG Papouasie-Nouvelle-Guinée

C M. TARAVATU Gari Arua
CA M. KIM Joe

PRG Paraguay (République du)

C Mme RUMICH LÓPEZ Marta Antonia
CA Mme SAITO Miki
CA Mme TANIGUCHI María Mercedes
D M. DELGADO MARQUES Francisco
D M. GALEANO DAGOGLIANO Carlos
D Mme JACQUET ARGÜELLO Carolina Beatriz
D Mme MONTIEL DE ARAUJO Nancy Elisabeth

HOL Pays-Bas (Royaume des)

C M. RULLENS Wim
CA M. WANSBEEK Cornelis J.
D M. VAN DER VEER Hans

POL Pologne (République de)

C M. GRABOS Witold
CA Mme BORKOWSKA Elzbieta
D M. CZAJKOWSKI Jerzy
D Mme GUTKIEWICZ Janina
D M. MARCINIAK Marian

POR Portugal

C M. COSTA Filipe

SYR République arabe syrienne

CA M. CHEDYAK Haitham

CA M. KISRAWI Nabil

D M. BAKER Baker

SVK République slovaque

C M. SMITKA Anton

CA M. LENCI Ján

CA M. LUKNAR Milan

CZE République tchèque

C M. STADNIK David

CA Mme MACKOVA Milena

CA M. VOPARIL Zdenek

D Mme BALASOVA Katerina

D M. EBERT Marek

D M. ZEMAN Petr

ROU Roumanie

C M. IONESCU Adrian-Ciprian

CA Mme SLAVESCU Ioana-Maria

D M. CONSTANTINESCU Dan-Ioan

D M. ENESCU Radu

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

C M. JOHNSON Malcolm

CA M. DAVIDSON Philip

D M. AFFLECK Vincent

D M. ALEXANDER Stewart

D M. CARVELL Mark Harold Bernard

D M. HOMAN Leslie James

D M. MOORE Brian

D M. SAHEL Jean-Jacques

SEN Sénégal (République du)

C M. NDIAYE Babacar

CA M. FALL Makhtar

D M. THIAM Alpha Abdoulaye

SNG Singapour (République de)

C Mme WOO Yim Leng

D M. SENG James

AFS Sudafricaine (République)

C M. PONGWANA Pakamile
CA Mme PONI Ingrid
D M. DUBE Dingane
D M. GABASHANE Daniel
D M. GUGWINI Brian
D Mme MOHLALA Mamodupi
D M. MORKEL Gavin
D M. RUPLAL Praneel

S Suède

C M. BERGNER Bo

SUI Suisse (Confédération)

C M. MAURER François
D M. LEHMANN Leo
D M. MAKKI Hassane

TZA Tanzanie (République-Unie de)

C M. LUHANGA Baruary E.A.
CA M. MFUNGAHEMA Raynold
D M. KILABA James M.
D M. ULANGA Peter Rudolf

THA Thaïlande

C M. GETU-ADISORN Totsaporn
D M. PANICHAKUL Yuttanant
D M. SATRAWAHA Nattawut

TUR Turquie

C M. KESKINKILIC Mustafa

UKR Ukraine

C M. VOZNIUK Viktor
D M. GOFAIZEN Oleg
D M. GORYTSKYY Viktor
D M. KANEVSKI Varerii
D M. KATOK Viktor
D Mme KREKOTA Oksana
D M. OLIINYK Volodymyr
D M. POLISCHUK Oleksandr
D M. RESHETNIAK Volodymyr
D Mme SHAPOVALOVA Viktoriya

URG Uruguay (République orientale de l')

C M. PIAGGIO Juan
CA Mme GRAVERT HAMANN Elena
D M. HERNÁNDEZ Fernando

VEN Venezuela (République bolivarienne du)

C M. GUERRA José Guillermo
C Mme REINA Aura Marina
CA Mme DA COSTA Karina
D M. DEAMOND Carlos
D M. DELGADO CELIS Antonio José
D M. PESTANA José Gregorio

VTN Viet Nam (République socialiste du)

C M. PHUNG Kim Anh
CA M. LE Xuan Cong
D M. DINH Van Dung
D M. NGUYEN Hong Son
D Mme PHAN Cao Minh
D M. TRAN VU Hoang

ZWE Zimbabwe (République du)

C M. CHIDOORI Cuthbert
CA M. SHAMU Charles
D M. MANDAVA Remigio
D M. MASENDA Dominic

II. Exploitations reconnues

D Allemagne (République fédérale d')

Vodafone D2

M. ADLER Klemens

ARS Arabie saoudite (Royaume d')

S.T.C.

M. AL-BAHOOTH Mohammed
M. AL-DAHASH Fahad
M. AL-GARNI Nasser

BEL Belgique

BELGACOM

M. BURVENICH Jean-Pierre

CHN Chine (République populaire de)

China Telecommunications Corp.

M. SUN Dongshan
M. WANG Qingyang
Mme ZHANG Rong
Mme ZHAO Huiling
M. ZHAO Xuejun

KOR Corée (République de)

KT Corporation

Mme KIM Jiyoung
M. LEE Hong-Lim

CUB Cuba

Empresa de Telecomunicaciones

M. FIOL Leoncio Leonardo
M. PÉREZ Marcos Antonio

E Espagne

Telefónica

M. GABELLONI Eduardo
M. SASTRE FERRA Lorenzo
M. VIDAL Alejandro

RUS Fédération de Russie

Rostelecom

M. KUSHTUEV Alexander
M. ODEGOV Daniil

F France

France Telecom

Mme BARNOLE Valérie
M. BOULVIN Jacques
M. MONFORT Jean-Yves
M. WÜRGES Dominique

IND Inde (République de l')

Bharat Sanchar Nigam

M. SAXENA Sahib Dayal

I Italie

Telecom Italia

M. MONTALTI Francesco

M. POMPONI Roberto

J Japon

Japan Telecom

M. KAWASUMI Yasuhiko

KDDI

M. MURAKAMI Hitomi

M. TERASHIMA Makoto

NTT DoCoMo

M. YAMAMOTO Koji

SOFTBANK BB

M. IRIBE Yoshiya

KEN Kenya (République du)

Safaricom

M. ADUL Vincent

MLA Malaisie

Telekom Malaysia Berhad

Mme KAUR Sarjit

MLT Malte

Maltacom

M. DE BONO Anthony

NOR Norvège

Telenor ASA

Mme LILLEBÖ Anne Lise

M. MEISINGSET Arve

OMA Oman (Sultanat d')

TRA

M. AL-ISMAILY Mohammed

PRG Paraguay (République du)

COPACO

M. ESTAQUE AQUINO Enrique Ramón

M. LÓPEZ ZAYAS Osmschar Guillermo

POL Pologne (République de)

Telekomunikacja Polska

M. PEKALSKI Andrzej

G Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

BT

M. ALEXANDER Stewart

SEN Sénégal (République du)

SONATEL

Mme DIOP Aissatou Dieng

AFS Sudafricaine (République)

Telkom

M. MOSTERT Pierre

S Suède

TeliaSonera

M. GUNNARSSON Anders

SUI Suisse (Confédération)

Swisscom

M. MOKDAD Mohamed

M. PROBST Pierre-André

TGO République togolaise

TOGO TELECOM

Mme AYEVA Lambrata

M. KODJOVI Kokou

TUR Turquie

Türk Telekomünikasyon

M. BOYACI Mehmet Fatih

M. FINDIK Mevlüt

VEN Venezuela (République bolivarienne du)

CANTV

Mme FERNÁNDEZ Silvia

Mme GAMMIERO Laura

M. MUÑOZ Luis

M. ORTA Morel

Mme RODRÍGUEZ Nyurka

III. Organismes scientifiques ou industriels

KOR Corée (République de)

ETRI

M. JEE Kyoung-Yong

M. PARK Wung

F France

Alcatel

M. URIE Alistair

I Italie

Siemens Mobile Communications

M. LATHIA Kiritkumar

J Japon

Fujitsu

M. OGAWA Tadao

Hitachi

M. SAKURAI Yoshito

National Institute of Information and Communications Technology

M. NAKAJIMA Isao

NEC

M. TADA Hisashi

NTT

M. IWATA Hideyuki

Oki Electric Industry

M. TANAKA Shigeru

Ricoh

M. KONDO Mitsuru

Sharp

M. HIBI Keiichi

The ITU Association of Japan, Inc.

M. MIYASAKA Kimio

M. OHMI Katsuro

IV. Organisations régionales et autres organisations internationales

CE/EC

M. LOPES Paulo

ETNO

M. WÜRGES Dominique

V. Organisations régionales de télécommunications

APT

M. RAILTON Hugh

CITEL

M. BAPTISTA Clovis

ETSI

M. FRIIS Jörgen

UAT/ATU

M. MWAKATOBÉ Gideon L.

VI. Secrétariat général et Bureaux

VI.1 Secrétariat général

M. Yoshio UTSUMI, Secrétaire général

Assistante: Mme Naki OBUOBI

M. Roberto BLOIS, Vice-Secrétaire général

Assistante: Mme Chantal COULON

Département des Conférences

M. Philippe CAPITAINE, Chef de Département

Unité des affaires juridiques

M. Arnaud GUILLOT, Conseiller juridique

Assistante: Mme Margaret CARTER

VI.2 Service de presse

Mme Francine LAMBERT

VI.3 Département des finances

M. Carlos SÁNCHEZ, Chef de Département

Assistante: Mme Paulette BERTINOTTI

VI.4 Bureau du développement des télécommunications (BDT)

M. Hamadoun I. TOURÉ, Directeur

M. Miloud AMEZIANE

M. Michel CALVANO

M. Brahim SANOU

M. Juan ZAVATTIERO

VI.5 Bureau des radiocommunications (BR)

M. Kevin HUGHES, Chef du Département des Commissions d'études

VI.6 Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)

M. Houlin ZHAO, Directeur

Assistante: Mme Lilian CHOUTKO

M. Reinhard SCHOLL, Adjoint au Directeur

Assistante: Mme Judith QUIST

Commissions d'études

M. Richard HILL	CE 2
M. Saburo TANAKA	CE 3
M. Young Han CHOE	CE 4
Mme Judit KATONA KISS	CE 5 & 12
M. Paolo ROSA	CE 6 & 15
M. Masamichi NIIYA	CE 9
M. Georges SEBEK	CE 13 & 17
M. Arshey ODEDRA	CE 11
M. Simão de CAMPOS NETO	CE 16
Mme Tatiana KURAKOVA	CES
M. Reinhard SCHOLL	GCNT

Edition et publication

M. Francisco J. CANTERO

M. Sami TRABULSI

Communication/Promotion

M. Greg JONES

M. Toby JOHNSON

Assistants du TSB

Mme Rosa ANGELES

Mme Marie-Hélène BERCHER

M. Christophe BOCHET

Mme Lilian CHOUTKO

Mme Kristin COURVOISIER

M. Al DAYAO

Mme Isabelle FROST

Mme Isabelle GARDE

Mme Leslie JONES

Mme Nadine JOUBERT

Mme Judith QUIST

Mme Marie-Laure SCHIFFERLI

Mme Sarah SCOTT

VII. Secrétariat de l'Assemblée

Secrétaire de l'Assemblée

M. Yoshio UTSUMI

Séance plénière et Commission 1 – Direction

Secrétaire: M. Reinhard SCHOLL

Secrétaire: M. Saburo TANAKA

Assistante: Mme Judith QUIST

Commission 2 – Contrôle budgétaire

Secrétaire: M. Carlos SÁNCHEZ

Administrateur: M. Thierry PEREWOSTCHIKOW

Assistante: Mme Paulette BERTINOTTI

Commission 3 – Méthodes de travail de l'UIT

Secrétaire: M. Paolo ROSA

Secrétaire: M. George SEBEK

Secrétaire: M. Arshey ODEDRA

Assistante: Mme Isabelle GARDE

Commission 4 – Organisation et programme de travail de l'UIT-T

Secrétaire: M. Simão de CAMPOS NETO

Secrétaire: M. Masamichi NIIYA

Secrétaire: Mme Tatiana KURAKOVA

Assistante: Mme Isabelle FROST

Commission 5 – Infrastructure des réseaux de télécommunication

Secrétaire: Mme Judit KATONA KISS

Secrétaire: M. Young Han CHOE

Assistante: Mme Sarah SCOTT

Commission 6 – Services de télécommunication-tarifcation

Secrétaire: M. Richard HILL

Secrétaire: M. Saburo TANAKA

Assistante: Mme Leslie JONES

Commission 7 – Commission de rédaction

Secrétaire: M. Francisco J. CANTERO

Secrétaire: M. Sami TRABULSI

Secrétaire: M. Anthony PITT

Assistante: Mme Rosa ANGELES

VIII. Services de l'Assemblée

VIII.1 Service des salles et coordination

Mme Sylvie PITT

Mme Danièle BOCCARD ALLINGER

VIII.2 Contrôle des documents

Mme Marie-Laure SCHIFFERLI

Mme Nadine JOUBERT

VIII.3 WEB/EDH

Mme Saba IMRU

M. Al DAYAO

VIII.4 Enregistrement des délégués

Mme Kristin COURVOISIER

M. Christophe BOCHET

Mme Marie-Hélène BERCHER

VIII.5 Traduction

Section française

Mme Anne-Marie DETURCHE-NAZER

Mme Marceline DELAROQUE

Section anglaise

M. Richard B. GRANGER

Mme Angela SMITH

Section espagnole

M. Guillermo ÁLVAREZ

Mme Katina de LEÓN

VIII.6 Interprétation

Coordonnatrice: Mme Patricia BENOIT-GUYOT

Cabine française

Mme Moussia GUCASSOFF

Mme Isabelle BRUCHEZ

Mme Flore STUBY

Mme Simone TROULA

Cabine anglaise

Mme Patricia DUNCOMBE KENNEDY
Mme Rosemary HILL
Mme Maria PSARAKIS
Mme Elisabete HART

Cabine espagnole

Mme Jacqueline UDLER
Mme Marta ÁLVAREZ
Mme Isabel STEGMANN
Mme Dina LAVER

Cabine chinoise

Mme Rita PAN
Mme Zheng WU
M. VIII Luo WEN
Mme Liyun HUANG
Mme Ying ZHOU
Mme Litao HUI
Mme Shuo RUAN
M. Wangang ZHANG

Cabine arabe

Mme Jihane SFEIR
Mme Ghada ELIAS
M. Chawki RAYESS
Mme Jocelyne AOUAD
Mme Elizabeth EL ZEINATY
Mme Chermine ARNAOUT
Mme Nassab ABDELKHALEK
M. Elhousseine GOUAINI

Cabine russe

M. Andrei DOLGOV
M. Konstantin IVANOV
Mme Natacha GAL
M. Alexander SHKALIKOV

Parachèvement

M. Alexandre TADEVOSSIAN
M. Luis SIMON
Mme Sieni CAMPOS
M. Alexander DOROGOI

VIII.7 Reproduction des documents

M. Serge DUBOIS
M. Erol GUVEN

VIII.8 Distribution des documents

M. Hugo SANTESSO
Mme Marine LAPLACE

VIII.9 Huissier de salle

M. Moussa DIABY

VIII.10 Service informatique

M. Pradeep PRASAD
Mme Gila TAN
M. Frédéric FAUGIER

7 – Liste finale des documents de l'AMNT-04

7.1 – Documents de l'Assemblée

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
1	CE 2	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C6
2	CE 2	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
3	CE 3	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C6
4	CE 3	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
5	CE 4	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
6	CE 4	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
7	CE 5	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
8	CE 5	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
9	CE 6	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
10	CE 6	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
11	CE 9	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
12	CE 9	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
13	CE 11	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
14	CE 11	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
15	CE 12	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
16	CE 12	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
17	CE 13	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
18	CE 13	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
19 (+Cor.1)	CE 15	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
20	CE 15	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
21	CE 16	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
22	CE 16	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
23	CE 17	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
24	CE 17	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
25	CES	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie I – Considérations générales	C5
26	CES	Rapport à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04): Partie II – Questions qu'il est proposé d'étudier pendant la prochaine période d'études (2005-2008)	C4
27	Directeur du TSB	Rapport sur les activités des Commissions d'études de l'UIT-T après leur dernière réunion	C5 C6
28 (+ Cor. 1)	Directeur du TSB	Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications à l'AMNT-04 – Partie I: Considérations générales	PL C3 C4
29	Directeur du TSB	Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications à l'AMNT-04 – Partie II-A: Projets de Résolution révisée	C2 C3 C4 C6
30	Directeur du TSB	Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications à l'AMNT-04 – Partie II-B: Projet de nouvelle Résolution	C2 C3
31	Directeur du TSB	Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications à l'AMNT-04 – Partie III: Projets de Recommandation révisée ou nouvelle de la série A	C3
32	Directeur du TSB	Rapport présenté par le GCNT à l'AMNT-04 conformément à la Résolution 22	C3
33	Directeur du TSB	Rapport sur les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)	PL
34 (+Cor.1)	Directeur du TSB	Statistiques générales concernant les activités de l'UIT-T au cours de la période d'études 2001-2004	PL
35	Directeur du TSB	Rapport sur le Bureau de la normalisation des télécommunications	PL
36	Directeur du TSB	Rapport sur les dépenses de l'UIT-T au cours de la période d'études 2001-2004 et estimation des besoins financiers jusqu'à l'AMNT-08	PL C2
37	JSC Rostelecom	Commentaires et suggestions concernant les activités de la Commission d'études 3 de l'UIT-T	C4
38 (+Rév.1 + Cor.1, 2, 3)	CEPT	Propositions européennes communes pour les travaux de la Conférence	C3 C4 C6
38 Add.1(+Rév.1)	CEPT	Rôle des Présidents et Vice-présidents des commissions d'études	C3
38 Add.2(+Rév.1)	CEPT	Autres groupes	C3
38 Add.3(+Rév.1)	CEPT	Commission d'études sur les réseaux de nouvelle génération	C4
38 Add.4	CEPT	Proposition de révision de la Résolution 20	C6

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
38 Add.5	CEPT	Réunions de commissions d'études tenues en parallèle	C4
38 Add.6	CEPT	Rôle de coordination du GCNT	C3
39 (+Cor.1)	Directeur du TSB	Proposition du GCNT concernant la structure des Commissions d'études	C4
40 (+Cor.1)	Etats-Unis d'Amérique	Proposition de restructuration de l'UIT-T	C4
40 Add.1	Etats-Unis d'Amérique	Annexe A – Raison d'être des Commissions d'études proposées	C4
40 Add.2	Etats-Unis d'Amérique	Annexe B – Regroupements proposés des Questions d'étude en blocs	C4
40 Add.3	Etats-Unis d'Amérique	Annexe C – Constitution proposée de blocs de Questions en groupes fonctionnels	C4
41	Directeur du TSB	Appel à contributions volontaires	PL C2
42	Directeur du TSB	Rapport sur les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) au titre des Résolutions 101, 102 et 133 de la Conférence de plénipotentiaires	PL C6
43 (+Cor.1)	APT	Projet de version révisée de la Résolution 17 de l'AMNT-2000 visant à mieux tenir compte des problèmes que rencontrent les pays en développement et à prendre les mesures appropriées pour y remédier	C3
44	APT	Projet de nouvelle Résolution [C] – Plan d'action en vue de la mise en œuvre de la Résolution 123 (Marrakech, 2002) de la PP-02	C3
45 (+Cor.1)	APT	Procédure d'approbation des Recommandations de l'UIT-T: Propositions de modification de la Recommandation A.8	C3
46	APT	Relations entre quatre contributions sur l'établissement d'une fonction de veille technologique à l'UIT-T et sur la coordination des activités de l'UIT-T	C3
47 (+Cor.1)	APT	Principes régissant la coordination des activités de l'UIT-T	C3
48	APT	Rôle du GCNT dans la coordination des activités de l'UIT-T	C3
49 (+Cor.1)	APT	Nécessité de créer une fonction de veille technologique à l'UIT-T	C3
50	APT	Utilisation efficace d'"autres groupes" compte tenu de l'évolution de l'environnement de la normalisation mondiale	C3
51 (+Cor.1, 2)	APT	Principes applicables à la normalisation des réseaux de nouvelle génération	C4
52 (+Cor.1, 2)	Etats arabes	Propositions pour les travaux de l'Assemblée	C2 C3 C4 C6
52 Add.1	Etats arabes	Modifications de forme qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 7 – Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI)	C3

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
52 Add.2	Etats arabes	Proposition de modification de la Résolution 20 – Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage	C6
52 Add.3	Etats arabes	Proposition de modification de la Résolution 22 – Pouvoir conféré au Groupe consultatif de normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications	C3
52 Add.4	Etats arabes	Propositions de modification de la Résolution 29 – Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux	C6
52 Add.5	Etats arabes	Proposition de modification de la Résolution 33 – Lignes directrices pour les activités stratégiques de l'UIT-T	C3
52 Add.6	Etats arabes	Proposition de modification du projet de Résolution 34 élaboré par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) – Contributions volontaires	C2
52 Add.7	Etats arabes	Proposition concernant la suppression de la Résolution 36 intitulée «Réforme de l'UIT»	C3
52 Add.8	Etats arabes	Proposition visant à supprimer la Résolution 39 – Evolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications	C3
52 Add.9	Etats arabes	Proposition de modification de la Résolution 40 (Montréal, 2000) – Aspects réglementaires des travaux de l'UIT-T	C3
52 Add.10	Etats arabes	Proposition de modification du projet de Résolution [A] – Mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats – Incidence sur la planification à l'UIT-T	C2
52 Add.11	Etats arabes	Projet de nouvelle Résolution [C] – Réduire l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés	C3
52 Add.12 (+Cor.1)	Etats arabes	Projet de nouvelle Résolution [F] en vue de lutter contre le pollupostage (spam) par des moyens techniques	C6
52 Add.13	Etats arabes	Proposition de modification de la Recommandation A.13 – Suppléments aux Recommandations UIT-T	C3
52 Add.14	Etats arabes	Modifications qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 1 sur la base du texte proposé dans le Document 29	C3
52 Add.15	Etats arabes	Restructuration des Commissions d'études de l'UIT-T	C4
52 Add.16	Etats arabes	Modification qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 35 – Désignation et durée maximale du mandat des présidents et des vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-T et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)	C3
52 Add.17	Etats arabes	Proposition de suppression de la Résolution 37 – Variante de la procédure d'approbation pour l'UIT-T	C3

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
52 Add.18	Etats arabes	Proposition de suppression de la Résolution 41	C6
52 Add.19	Etats arabes	Projet de nouvelle Résolution [G] – Mise en œuvre des Résolutions 101 (Minneapolis, 1998), 102 (Rév. Marrakech, 2002) et 133 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires et des décisions pertinentes du Sommet mondial sur la société de l'information	C4 [C6]
52 Add.20	Etats arabes	Modification qu'il est proposé d'apporter à la Recommandation A.7 – Groupes spécialisés: méthodes et procédures de travail	C3
52 Add.21	Etats arabes	Proposition en faveur de la création d'un groupe chargé d'examiner l'organisation de séminaires et d'ateliers par l'UIT-T	C3
53 (+Cor.1)	Etats arabes	Propositions de modification du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.1271	C5
54 (+Cor.1, 2)	ATU	Propositions communes africaines pour les travaux de l'AMNT-04	C3 C4
54 Add.1(+Cor.1)	ATU	Propositions communes africaines pour une participation accrue des pays africains aux réunions de l'UIT-T	C3
54 Add.2 (+Cor.1)	ATU	Propositions communes africaines pour augmenter le nombre d'États Membres opposant leur veto à une Recommandation d'une commission d'études requis pour que cette Recommandation soit bloquée	C3
54 Add.3	ATU	Propositions communes africaines pour le maintien du statu quo en matière de droit de vote	C3
54 Add.4	ATU	Propositions communes africaines relatives à l'institutionnalisation des travaux préparatoires régionaux pour les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications	C3
54 Add.5	ATU	Propositions communes africaines sur le Rapport du Président de la Commission d'études spéciale (CES) – Document 25	C4
55	Secrétaire général	Responsabilités financières des conférences	C2
56	Secrétaire général	Budget de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04)	C2
57	Secrétaire général	Contribution des Organisations et des Membres des Secteurs aux dépenses de l'Assemblée	C2
58	RCC	Restructuration de l'UIT-T	C4
59 (+Cor.1) (+Rév.1)	RCC	Ordre de priorité pour la traduction en russe des Recommandations et autres documents de l'UIT-T	C3
60	Royaume-Uni	Travail de la Commission d'études E – Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore	C4

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
61 (+Cor.1)	CITEL	Propositions interaméricaines pour les travaux de l'AMNT-04	C3 C4
61 Add.1	CITEL	Procédure d'approbation des Recommandations	C3
61 Add.2	CITEL	Relations de l'UIT-T avec d'autres organismes	C3
61 Add.3	CITEL	Fonction des "Groupes de projet" et "Autres groupes"	C3
61 Add.4	CITEL	Travaux de l'UIT-T sur la mobilité	[C3] C4
61 Add.5 (+Cor.1)	CITEL	Travaux préparatoires régionaux pour les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications	C3
61 Add.6	CITEL	Pour un accès public aux contributions et documents temporaires de l'UIT-T	C3
61 Add.7 (+Cor.1)	CITEL	Encourager la participation des pays en développement aux travaux de l'UIT-T	C3
61 Add.8	CITEL	Commission d'études sur les réseaux de prochaine génération	C4
61 Add.9 (+Cor.1)	CITEL	Travaux de l'UIT-T concernant la sécurité	C4
62	Sénégal	Propositions pour les travaux de l'AMNT-04	C3 C4
63	British Telecommunications Plc	Travaux de la Commission d'études C – Installations extérieures et installations intérieures connexes	C4
64	Directeur du TSB	Résultats du SMSI et Questions de l'UIT-T	PL C4
65	Ouzbékistan	Propositions pour les travaux de l'AMNT-04	[C2] C3
65 Add.1	Ouzbékistan	Proposition de création d'une Commission d'études sur la société de l'information	C4
65 Add.2	Ouzbékistan	Proposition visant à raccourcir la durée des périodes d'études	C3
65 Add.3	Ouzbékistan	Proposition de création d'une commission d'études sur les réseaux NGN	C4
65 Add.4	Ouzbékistan	Proposition visant à rendre les projets de Recommandation librement accessibles	[C2] C3
66	Secrétaire général	Accord conclu entre l'Agence nationale des télécommunications de la République fédérative du Brésil et l'Union internationale des télécommunications	C2
67 (+Cor.1)	Australie	Accès gratuit aux Recommandations de l'UIT-T	[C2] C3
68	Kenya	Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux internationaux	C6
69	Canada	Restructuration des Commissions d'études de l'UIT-T	C4
70 (+Cor.1)	CITEL	Propositions interaméricaines pour les travaux de l'AMNT-04	C2 C4
70 Add.1	CITEL	Structure, rôles de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et questions dont l'étude lui a été confiée pour la période d'études 2005-2008	C4

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
70 Add.2	CITEL	Mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats: incidence sur la planification à l'UIT-T	C2
70 Add.3	CITEL	Cybersécurité	C4
71	Japon	Position du Japon concernant la restructuration des Commissions d'études de l'UIT-T	C4
72	République arabe syrienne	Propositions concernant les travaux de l'Assemblée	C6
72 Add.1	République arabe syrienne	Projet de nouvelle Résolution [M] – Noms de domaine de premier niveau de type code de pays	C6
72 Add.2	République arabe syrienne	Projet de nouvelle Résolution [N] – Noms de domaine internationalisés	C6
72 Add.3	République arabe syrienne	Projet de nouvelle Résolution [O] – Système ENUM public	C6
72 Add.4	République arabe syrienne	Projet de nouvelle Résolution [P] – Lutte contre le pollupostage (spam)	C6
73	Allemagne (République fédérale d')	Propositions de modification du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.1271	C5
74 (+Cor.1)	British Telecommunications plc; Cable and Wireless plc; France Télécom; Belgacom; PT Comunicações, S.A.; Swisscom SA; Telecom Italia S.p.A; TDC A/S; Telefónica, S.A.; Telenor ASA; TeliaSonera AB	Commission d'études sur les réseaux de prochaine génération	C4
75 (+ Add.1)	TSB	Liste des délégués décédés depuis la dernière AMNT-2000	PL
76	TSB	Liste provisoire des documents de l'AMNT-04	PL
77	Président de la Commission 2	Objectifs et réalisations prédéfinis de l'UIT-T	C2
78	Président de la Commission 2	Recommandation 3 du Groupe de spécialistes du Conseil chargé d'examiner la gestion de l'Union	C2
79	Président de la Commission 2	Proposition de révision de la Résolution 1 (AMNT, Montréal 2000)	C2
80	Président de la Commission 2	Annexe 1 à la Résolution 71 (Rév. Marrakech, 2002) – Plan stratégique de l'Union pour la période 2004-2007	C2
81	Brésil (République fédérative du)	Evaluation de l'organisation actuelle des séminaires et ateliers au sein du Secteur de la normalisation (UIT-T) et proposition en vue de la création du Forum de la normalisation (FNT)	C3
82	TSB	Structure de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Florianópolis, Brésil – 2004)	PL

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
83	TSB	Bureau de l'Assemblée	PL
84	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Appui en faveur des propositions communes soumises par l'APT à L'AMNT-04	C3 C4
85	TSB	Secrétariat de l'Assemblée	PL
86	Argentine, Brésil, Colombie, Equateur, Paraguay, Uruguay, Venezuela	Création d'un comité de coordination des séminaires	C3
87	Commission 6	Rapport de la première séance de la Commission 6	C6
88	Directeur du TSB	Rapport sur le Symposium de l'UIT-T sur la cybersécurité – 4 octobre 2004, Florianópolis, Brésil	PL
89	Commission 3	Rapport de la première séance de la Commission 3	C3
90 (+Cor.1)	Commission 4	Rapport des première et deuxième séances de la Commission 4	C4
91	Commission 7	Rapport de la première séance de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Organisation des travaux; Résolutions A et 34	PL
92	Président de la Commission 5	Rapport du Président de la Commission 5 à la séance plénière	PL
93	Commission 4	Rapport de la troisième séance de la Commission 4	C4
94	Commission 2	Rapport des première et deuxième séances de la Commission 2	C2
95	Fédération de Russie	Proposition pour la Question H/11	C4
96	Commission 3	Rapport de la deuxième séance de la Commission 3	C3
97 (+Rév.1)	Président de la Commission 2	Projet de Résolution 1 révisée	C3
98	Commission 6	Rapport de la deuxième séance de la Commission 6	C6
99	Commission 4	Rapport de la quatrième séance de la Commission 4	C4
100 (+Cor.1)	Canada	Révision de la Résolution 2	C4
101	Commission 7	Deuxième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projet révisé de la nouvelle Résolution [F] – Lutte contre le pollupostage (spam) par des moyens techniques	PL
102	Fédération de Russie, Ukraine	Projet de révision de la Résolution 1 ainsi que des Recommandations A.1 et A.8	C3
103	Plénière	Rapport de la Cérémonie inaugurale et de la première séance plénière	PL
104	Plénière	Rapport de la deuxième séance plénière	PL
105	Secrétaire général	Estimation des dépenses de l'AMNT-04 au 11 octobre 2004	C2
106	Président de la Commission 2	Rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la séance plénière	PL

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
107	Botswana, Brésil, Canada, Dominicaine (Rép.), Etats-Unis, France, Ghana, Maroc, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pays-Bas, République arabe syrienne, République tchèque, Sénégal, Suisse et Tanzanie	Projet de Résolution [S] – Intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de l'UIT-T	C3
108	Commission 6	Compte rendu de la troisième séance de la Commission 6	C6
109	Commission 5	Rapport des première et deuxième séances de la Commission 5	C5
110	Canada	Renforcement de l'étude des aspects NNAR pour les réseaux NGN dans le cadre de la Question A/2	C4
111	Commission 4	Rapport de la cinquième séance de la Commission 4	C4
112	Commission 7	Troisième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projets de Recommandation révisée A.2 et A.8	PL
113	Commission 7	Quatrième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projets de Recommandation révisée A.11 et A.12; Projet de Résolution révisée 32	PL
114	Commission 7	Cinquième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projet de Résolution révisée 35; Projets de nouvelle Résolution [P] et [L]	PL
115	Commission 7	Sixième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projets de nouvelle Résolution [G], [N], [O],[M]; Projets de Résolution 20 et 29 révisée	PL
116	Commission 6	Rapport final de la Commission 6	PL
117	Commission 3	Rapport des troisième et quatrième séances de la Commission 3	C3
118	Président de l'Assemblée	Proposition du Président sur les études relatives aux réseaux NGN	PL
119	Commission 4	Texte intégral des Questions modifiées ou ajoutées pendant l'AMNT-04	PL
120	Commission 4	Rapport final de la Commission 4	PL
121	Commission 7	Septième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projets de Résolution révisée 7, 11, 26 et 38	PL
122	Commission 7	Huitième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projets de nouvelle Résolution [B] et [S]; Projets de Résolution 33 et 40 révisée	PL
123	Président de la Commission 3	Projet de nouvelle Résolution [Q] – Création d'un comité de coordination des séminaires et des ateliers	PL

Document AMNT-04	Source	Titre	Attribution
124	Commission 7	Neuvième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projet de Résolution 2 révisée	PL
125	Commission 7	Dixième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projet de Résolution 1 révisée	PL
126	Commission 7	Onzième rapport de la Commission 7 (Commission de rédaction) – Projet de Recommandation révisée A.7; Projet de nouvelle Résolution [D]	PL
127	Commission 7	Douzième rapport de la Commission 7 (Commission de Rédaction) – Projets de Résolution révisée 17 et 22; Projets de nouvelle Résolution [C] et [R]	PL
128	Commission 3	Rapport final de la Commission 3	PL
129	Commission 6	Rapport de la quatrième et dernière séance de la Commission 6	C6
130	Commission 7	Treizième rapport de la Commission 7 (Commission de Rédaction) – Projet de Recommandation révisée A.1	PL
131		Liste finale des participants à l'AMNT-04	
132	Commission 3	Rapport des cinquième, sixième et septième séances de la Commission 3	C3
133		Propositions de la réunion des chefs de délégation relatives à la désignation des présidents et vice-présidents des commissions d'études, du GCNT et des groupes de tarification du Secteur de la normalisation des télécommunications (2005-2008)	PL
134		Liste finale des documents de l'AMNT-04	
135	Commission 4	Rapport de la sixième et dernière séance de la Commission 4	C4
136	Plénière	Rapport des troisième, quatrième et cinquième séances plénières, y compris la Cérémonie de clôture	PL

7.2 – Documents temporaires

Document AMNT-04	Origine	Titre	Attribution
DT/1 (+Add.1)	TSB	Projet de structure de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Florianópolis, Brésil – 2004)	PL
DT/2	TSB	Programme de travail de la période	PL
DT/3	TSB	Attribution des documents	PL
DT/4	TSB	Bureau de l'Assemblée	PL
DT/5	Président de la Commission 4	Ordre du jour général de la Commission 4 (Organisation et programme de travail)	C4
DT/6	Président de la Commission 3	Ordre du jour général de la Commission 3 (Méthodes de travail)	C3
DT/7	Président de la Commission 5	Ordre du jour général de la Commission 5 (Infrastructure des réseaux de télécommunication)	C5
DT/8 (+Rév.1)	Président de la Commission 3	Résultats des travaux du Groupe de rédaction sur l'Addendum 1 (Rév.1) au Document 38 et l'Addendum 16 au Document 52 (Résolution 1)	C3
DT/9 (+Rév.1)	Président du Groupe ad hoc sur le spam	Projet de nouvelle Résolution révisée [F] relative à la lutte contre le pollupostage (spam) par des moyens techniques	C6
DT/10 (+Rév.1,2)	Président du Groupe ad hoc sur les Résolutions 20 et 29	Révision préliminaire du projet de Résolution 20 révisée – Procédures d'attribution et de gestion des ressources internationales de numérotage, de nommage et d'adressage	C6
DT/11	Président de la Commission 4	Résultats des travaux du groupe ad hoc chargé d'établir une version révisée de la nouvelle Résolution [L] relative à la cybersécurité	C4
DT/12	Président du Groupe ad hoc sur le spam	Projet de nouvelle Résolution [P] – Lutte contre le pollupostage (spam)	C6
DT/13 (+Rév.1)	Président de la Commission 3	Résultats du Groupe de rédaction sur la Résolution 22 – Pouvoir conféré au Groupe consultatif de normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications	C3
DT/14 (+Rév.1)	Président de la Commission 3	Résultats des travaux du Groupe de rédaction sur la Résolution [D] – Coordination efficace des travaux de normalisation entre les commissions d'études de l'UIT-T et rôle du GCNT	C3
DT/15 (+Rév.1)	Président du Groupe ad hoc sur les Résolutions 20 et 29	Proposition de révision de la Résolution 29 – Procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux	C6
DT/16	Président du Groupe ad hoc sur le mandat de la CE M (2)	Rapport du Groupe ad hoc sur le mandat de la CE M (2)	C4

Document AMNT-04	Origine	Titre	Attribution
DT/17	Président du Groupe ad hoc sur les questions relatives à l'Internet	Rapport du Group ad hoc sur les questions relatives à l'Internet	C6
DT/18 (+Rév.1)	Président du Groupe ad hoc sur le projet de nouvelle Résolution [R]	Projet de nouvelle Résolution [R] – Création de groupes régionaux	C3
DT/19	Président de la Commission 3	Résultats des travaux du Groupe de rédaction sur la Résolution 40 – Aspects réglementaires des travaux de l'UIT-T	C3
DT/20	Président du Groupe ad hoc sur la Résolution 17 révisée, le projet de nouvelle Résolution [C], le projet de nouvelle Résolution [J] et le projet de nouvelle Résolution [R]	Projet de Résolution 17 révisée – Normalisation des télécommunications et intérêts des pays en développement	C3
DT/21	Président du Groupe ad hoc sur la Résolution 17 révisée, le projet de nouvelle Résolution [C], le projet de nouvelle Résolution [J] et le projet de nouvelle Résolution [R]	Projet de nouvelle Résolution [C] révisée – Réduire l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés	C3
DT/22	TSB	Liste finale des documents temporaires de l'AMNT	PL



* 2 6 3 3 5 *

Imprimé en Suisse
Genève, 2004
ISBN 92-61-11082-7